

RAPPORT ANNUUEL

2012
2013

*La Financière
agricole*

Québec  

LA FINANCIÈRE
AGRICOLE
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUUEL

2012

2013

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS	5
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	7
1. Lettres de présentation du rapport	8
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	9
3. Rapport de la Direction de la vérification interne	9
4. Message du président du conseil d'administration	10
5. Message du président-directeur général	12
6. Le contexte	14
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières	15
Des objectifs d'affaires prioritaires	15
Une organisation engagée envers son milieu	15
L'utilisation efficiente des ressources	17
Les programmes de financement	25
Les programmes d'assurances et de protection du revenu	28
Les investissements de Capital Financière agricole inc.	32
Financière agricole du Québec – Développement international	32
L'état des fonds d'assurance et du Compte dédié aux garanties de prêts	32
LES ANNEXES	35
ANNEXE 1 : Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales ..	36
Diversité dans la fonction publique	36
Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés	38
Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	38
Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française	40
Protection des renseignements personnels	40
Politique de financement des services publics	45
Politique sur la gestion des plaintes	45
Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance	47
ANNEXE 2 : Résultats concernant nos engagements stratégiques	49
Plan d'exploitation 2012-2013	49
Plan d'action de développement durable 2008-2013	62
Cadre de gestion environnementale 2012-2015	70
ANNEXE 3 : Tableaux, statistiques et cartes	73
ANNEXE 4 : Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	84
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	84
Membres du conseil d'administration au 31 mars 2013	87
Fonctionnement des comités	94
ANNEXE 5 : Comité de direction de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2013	99
ANNEXE 6 : Organisation administrative au 31 mars 2013	100
ANNEXE 7 : Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.	102
ANNEXE 8 : Nos bureaux : pour vous, à la grandeur du Québec	103
ÉTATS FINANCIERS 2012-2013	105

Dépôt légal – 3^e trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
ISBN 978-2-550-67578-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-67577-8 (PDF)

Photo de la page couverture :
Chemin des Glaïeuls à La Conception,
Laurentides

Crédits photos :
Couverture : Jacques Dorion
Pages 10, 12, 14, 35 et 105 :
Jacques Dorion

Révision linguistique : Services
linguistiques Marie-Claude Harnois.

Ce document a été publié en quantité
limitée et est disponible en version
électronique accessible sur notre site
Internet au www.fadq.qc.ca.

LES FAITS SAILLANTS

BILAN DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 2010-2015

En novembre 2009, le gouvernement du Québec a transmis à La Financière agricole du Québec des orientations relatives à des mesures de redressement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et à l'introduction du programme Agri-Québec. Comme prévu, La Financière agricole a réalisé un bilan des orientations gouvernementales 2010-2015 à mi-parcours. Ce bilan montre que l'équilibre budgétaire et financier de La Financière agricole est maintenu et sous contrôle et que le déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles se résorbe conformément aux prévisions.

ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Les conditions de marché de l'année 2012 ont été particulièrement bonnes pour plusieurs secteurs de production, bien que la hausse marquée des prix des grains au cours de l'été a eu un impact important sur les coûts d'alimentation des fermes d'élevage.

Toutefois, les entreprises agricoles ont pu bénéficier de liquidités additionnelles puisqu'en décembre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a confirmé que la mesure d'efficacité, dite du 25 %, ne serait désormais plus appliquée par le gouvernement dans le cadre du programme ASRA. L'abolition de cette mesure s'est traduite par le versement de sommes additionnelles de l'ordre de 20 millions de dollars à près de 8 500 entreprises agricoles assurées.

Les compensations totales du programme pour 2012-2013 se sont chiffrées à 408 millions de dollars, dont 260 millions de dollars pour le secteur porcin et 114 millions de dollars pour le secteur bovin. Les valeurs assurées ont représenté, quant à elles, 3,5 milliards de dollars.

Au 31 mars 2013, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 403 millions de dollars, comparativement à 472 millions de dollars à la même date l'année précédente.

ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC)

Les conditions climatiques qui ont prévalu au début de la saison 2012 ont été généralement favorables aux cultures. Les rendements ont été à la hausse dans la plupart des régions et la qualité des récoltes a été bonne. Toutefois, les faibles précipitations enregistrées au début de l'été et des événements météorologiques particuliers ont affecté le développement des récoltes dans certaines régions.

En juillet 2012, des orages accompagnés de grêle et d'une microrafale ont affecté les cultures maraîchères et celle des pommes, notamment dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu. Des indemnités de plus de 2 millions de dollars ont été versées pour compenser les dommages liés à cet événement.

De plus, certaines régions ont été particulièrement affectées par la sécheresse. Consciente des difficultés que les producteurs de foin du Pontiac et du Témiscamingue ont rencontrées cette année, La Financière agricole a devancé le versement d'une partie des indemnités d'assurance récolte (ASREC). Les 200 entreprises assurées, dont la production a été particulièrement affectée, ont reçu une indemnité totale de 1,5 million de dollars.

Les indemnités prévues en ASREC, pour l'année financière 2012-2013, totalisent plus de 27,6 millions de dollars pour des valeurs assurées de l'ordre de 1,2 milliard de dollars.

PROGRAMMES AGRI

Les prévisions en ce qui concerne les interventions financières dans le cadre du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2012 sont de l'ordre de 66 millions de dollars, comparativement à 67 millions de dollars en 2011. Quant aux contributions gouvernementales aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec, elles sont estimées respectivement à 46,3 et 92,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 43 et 85 millions de dollars en 2011.

ACCORD-CADRE FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CULTIVONS L'AVENIR 2

L'Accord multilatéral *Cultivons l'avenir*, qui s'applique au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en 2008 pour une période de cinq ans, se terminant le 31 mars 2013. Les discussions relatives aux modalités de renouvellement se sont terminées en 2012-2013 et un nouvel accord, *Cultivons l'avenir 2*, a été signé. Cet accord de cinq ans modifie les protections offertes par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

ÉCOCONDITIONNALITÉ

Dans le cadre du nouvel accord *Cultivons l'avenir 2*, il est convenu que les contributions gouvernementales au programme Agri-investissement puissent dorénavant être conditionnelles, notamment, au respect de normes environnementales par les participants, introduisant ainsi la notion d'écoconditionnalité.

FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

En 2012-2013, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 1,04 milliard de dollars. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 997,1 millions de dollars ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant de 47,6 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,4 milliards de dollars.

Par ailleurs, La Financière agricole a soutenu 382 jeunes dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé près de 9 millions de dollars au cours de l'exercice 2012-2013.

MESURES LIÉES À LA STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ADAPTATION

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. Ainsi, pour l'année 2012-2013, elle a accordé 573 garanties de prêts pour un montant total de 137,9 millions de dollars, dont 73,6 millions de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêt pendant trois ans.

En ce qui concerne le Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, La Financière agricole a octroyé 7 garanties de prêts en 2012-2013 pour un montant de 1,1 million de dollars, dont 0,6 million de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêt pendant trois ans.

En décembre 2012, La Financière agricole a reconduit et bonifié le Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation pour permettre aux producteurs agricoles de bénéficier, à court terme, de liquidités supplémentaires. Depuis le lancement de ce programme, ce sont 697 prêts qui ont été octroyés pour un montant total de 10,6 millions de dollars.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Le sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, réalisé en avril, indique que 83 % des répondants sont globalement satisfaits de La Financière agricole.

Le service à la clientèle obtient également un taux de satisfaction notable, soit 85 %. Le travail des conseillers en financement et en assurances est très apprécié. Les résultats obtenus sur les différents aspects évalués — courtoisie, compétence, écoute des besoins, respect des délais convenus, langage simple et facile à comprendre, information relative aux étapes de traitement des demandes — varient de 85 % à 97 %.

Parmi tous les produits offerts par La Financière agricole, le Programme d'appui financier à la relève agricole est celui qui obtient le taux de satisfaction le plus élevé. En effet, les subventions à l'établissement et au démarrage sont très appréciées par les jeunes producteurs de la relève sondés (respectivement 87 % et 81 %).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

I SA MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La Financière agricole a réalisé son Plan d'exploitation 2012-2013 conçu à partir du Plan stratégique 2012-2015 dans un contexte où les enjeux sont importants et où les défis évoluent sans cesse. Le plan stratégique et le plan d'exploitation visent la relève, le développement et la compétitivité des entreprises agricoles, la valorisation des ressources bioalimentaires régionales et le respect de l'environnement, la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2012-2013 s'inscrivent dans la vision de La Financière agricole d'«être reconnue pour son apport majeur à l'essor économique des entreprises agricoles et agroalimentaires et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec».

III UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Par ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.

Grâce à sa mission, La Financière agricole voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 25 000 entreprises agricoles et forestières.

L'organisation protège des valeurs assurées qui s'élèvent à plus de 4,7 milliards de dollars. Quant au portefeuille de garanties de prêts, il atteint 4,4 milliards de dollars, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

IV DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec. Comptant plus de 650 employés, dont plus de la moitié travaillent en région, l'organisation est bien implantée dans son milieu et est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le maintien d'une relation d'affaires et de confiance avec la clientèle.

La mobilisation et l'engagement de personnes dévouées et compétentes permettent non seulement de dispenser des services de qualité, mais également de contribuer à la performance de l'organisation.

V UN PARTENARIAT D'AFFAIRES AVEC LE MILIEU AGRICOLE

La Financière agricole poursuit ses engagements en s'adaptant, en innovant et en faisant preuve de souplesse dans l'accompagnement quotidien des entreprises agricoles et forestières. Ses réalisations montrent sa volonté de renouveler ses façons de faire et ses interventions, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'adaptation des entreprises vis-à-vis de leur environnement d'affaires afin de favoriser un développement viable. Le personnel de La Financière agricole est constamment en relation avec la clientèle, de même qu'il rencontre de façon régulière les représentants des producteurs agricoles.

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur François Gendron
Vice-premier ministre et
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Madame Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2012-2013, découlant du Plan stratégique 2012-2015, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François Gendron
Vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2012-2013, découlant du Plan stratégique 2012-2015, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement soutenu du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Robert Keating
Président-directeur général
de La Financière agricole du Québec



Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2012-2013 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'exploitation 2012-2013, le Plan d'action de développement durable 2008-2013 et dans le Cadre de gestion environnementale 2012-2015. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.



Robert Keating
Président-directeur général

Lévis, le 30 août 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2012-2013, du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que du Cadre de gestion environnementale 2012-2015.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

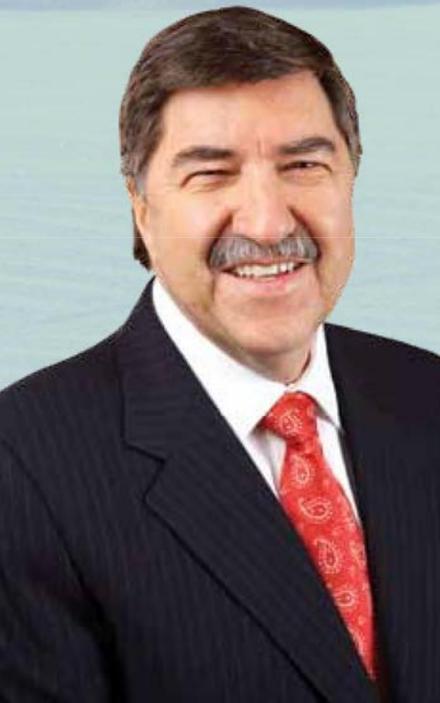
Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'Audit interne (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole du Québec.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2012-2013, du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Michel Turner
Directeur de la vérification interne

Lévis, le 30 août 2013



MESSAGE DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

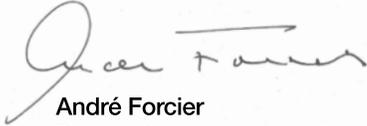
La Financière agricole est un formidable outil de soutien et de développement économique non seulement pour l'agriculture, mais pour l'ensemble du Québec. À la lecture du rapport annuel, vous pourrez constater que les services offerts sont nombreux, adaptés et efficaces. Je suis heureux de vous en présenter officiellement le contenu.

L'année 2012-2013 a été une année marquée, entre autres, par le renouvellement de l'Accord-cadre *Cultivons l'avenir 2*. Ainsi, et pour une période de cinq années, les programmes de gestion des risques, notamment Agri-stabilité, Agri-investissement et l'assurance récolte, bénéficieront de la supervision des membres du conseil d'administration, mais aussi de tous les employés de La Financière agricole.

En ce qui concerne la gestion du programme de protection du revenu agricole, le gouvernement du Québec avait transmis à La Financière agricole, depuis 2010, des orientations relatives à des mesures de redressement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Comme convenu, après trois années, la société a produit un bilan des actions réalisées. Je suis fier de vous dire que ce bilan, réalisé avec rigueur et professionnalisme, est venu montrer que la situation financière du Fonds ASRA et de La Financière agricole est maîtrisée. Ce constat nous permet même d'affirmer qu'après avoir suspendu la « mesure du 25 % » l'année dernière, nous en confirmons l'abolition complète cette année.

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue à madame Françoise Godin au sein du conseil d'administration. En plus d'être une administratrice de sociétés certifiée, Madame Godin possède une vaste expérience dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'environnement et de la foresterie. Je sais qu'elle saura mettre ses compétences à profit dans son mandat à La Financière agricole.

En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le dévouement et la volonté dont font preuve les membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec. Les bons résultats de l'organisation sont le reflet de leur travail de concertation et de leur esprit d'équipe. Ensemble, ils répondent aux besoins des entreprises agricoles et forestières québécoises et favorisent ainsi leur développement économique particulièrement important dans l'ensemble des régions du Québec.



André Forcier
Président du conseil d'administration

Le 20 juin 2013



MESSAGE DU PRÉSIDENT-

DIRECTEUR GÉNÉRAL

VUE D'UN CHAMP À PARTIR DE LA ROUTE SAINT-GERMAIN
À SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA

La Financière agricole du Québec est reconnue pour le dévouement de ses employés. Tous à leur façon, ils mettent à profit, auprès des entreprises agricoles et forestières du Québec, une expertise et une connaissance riche et très vaste. À titre de président-directeur général, je suis fier de présenter le bilan de l'année 2012-2013, qui témoigne admirablement bien de l'efficacité des produits financiers et des services d'assurances que nous rendons disponibles pour le bien commun de l'ensemble du Québec.

Nous en sommes à la première année de notre nouveau plan stratégique qui aura cours jusqu'en 2015. Ce plan s'articule autour de quatre enjeux : la relève et l'importance du développement et de la compétitivité des entreprises agricoles; la valorisation des ressources bioalimentaires régionales et le respect de l'environnement; la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Déjà, les résultats présentés dans le rapport annuel sont encourageants et nous confirment que nous travaillons dans la bonne direction.

La Financière agricole du Québec (FADQ), qui détient un portefeuille de garanties de prêts atteignant 4,4 milliards de dollars et plus de 4,7 milliards de dollars en valeurs assurées, est un partenaire essentiel au développement et à la vitalité économique des entreprises agricoles, mais aussi à l'ensemble des régions du Québec.

Au cours de l'année 2012-2013, dans le secteur du financement agricole, la FADQ a financé, en activité de prêts à terme et en ouvertures de crédit, près de 1,04 milliard de dollars. Nous avons, entre autres dans le secteur forestier, mené 259 interventions qui totalisent 23,5 millions de dollars.

Fidèle aux principes de développement durable qui la guident, la FADQ a également poursuivi son engagement envers la relève en soutenant plus de 380 jeunes gens d'affaires. Au total, leur projet d'établissement ou de démarrage d'entreprise a bénéficié de près de 9 millions de dollars.

En matière d'assurances et de protection du revenu, les contributions au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) se sont élevées à 484 millions de dollars au cours de cet exercice financier. Le niveau des compensations ayant été moindre que celui des contributions, le déficit cumulé du Fonds ASRA s'élève à 403,3 millions de dollars, soit 68,3 millions de dollars de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Au cours de l'année 2012-2013, le programme ASRA a couvert près de 12 800 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales ont représenté plus de 3,5 milliards de dollars.

Pour l'année d'assurance 2012, 12 400 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte, ce qui totalise plus de 1,2 milliard de dollars en valeurs assurées. Par ailleurs, La Financière agricole du Québec prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 27,6 millions de dollars. Signe que l'agriculture va bien au Québec, ce montant est bien en deçà des indemnités annuelles moyennes versées au cours des cinq années précédentes qui se chiffraient à environ 65 millions de dollars.

Plus de 17 000 entreprises agricoles ont participé au programme Agri-stabilité et ont collectivement reçu près de 66 millions de dollars. Pour l'année financière que nous venons de terminer, les contributions des gouvernements pour les programmes Agri-Québec et Agri-investissement ont été respectivement de 92,5 et 46,3 millions de dollars.

La Financière agricole du Québec est toujours soucieuse d'améliorer les services qu'elle offre aux producteurs agricoles et forestiers. Nous faisons de cette volonté une valeur de gestion qui influence, au quotidien, nos décisions. C'est pourquoi, année après année, nous réalisons un sondage sur la satisfaction de notre clientèle. Pour l'année 2012-2013, je suis fier de souligner que la FADQ obtient, pour l'ensemble de ses services à la clientèle, un taux de satisfaction de 85 %. Aussi, je me permets de remercier tous les employés de La Financière agricole pour l'excellence de leur travail. En effet, les conseillers de première ligne se sont vu décerner des notes variant de 85 % à 97 % en ce qui a trait à la qualité de leur écoute, au respect, au professionnalisme dont ils ont fait preuve et à leurs compétences pour ne nommer que ces aspects. Ces résultats témoignent clairement du dévouement et de la passion qui habitent le personnel de La Financière agricole du Québec.

Depuis quelques années, les grandes organisations doivent affronter d'imposantes vagues de départ à la retraite. Pour faire face à ce défi, La Financière agricole du Québec consacre temps et énergie à planifier et à mettre en place des actions concrètes et des mesures incitatives pour conserver son personnel. Elle offre notamment du mentorat et de la formation continue à ses employés. Elle est donc avantageusement préparée pour assurer un transfert d'expertise. Elle peut ainsi recruter, et maintenir en son sein, une relève qui partage les valeurs de professionnalisme, de rigueur et de respect, tout en étant orientée vers le service à la clientèle. Ces façons de faire lui assurent de maintenir et même d'améliorer son expertise.

Aussi, je tiens à remercier l'importante contribution des membres du conseil d'administration. Sans eux, sans leur vision et leur leadership, l'organisation ne pourrait être aussi efficace. Ils sont la preuve que le travail d'équipe, l'écoute, la rigueur, le respect et la collaboration finissent toujours par rapporter. Grâce à tous ceux et celles qui œuvrent à la FADQ, je peux affirmer que l'organisation progresse bien dans l'atteinte de ses objectifs, récemment adoptés dans son plan stratégique.

Enfin, je suis convaincu que La Financière agricole du Québec saura relever les défis et continuera de favoriser le développement d'une agriculture prospère, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. Avec nos partenaires du secteur bioalimentaire, nous poursuivrons la promotion de l'occupation dynamique du territoire québécois afin de participer à son essor économique pour les années à venir.



Robert Keating
Président-directeur général



LE CONTEXTE

Une saison agricole généralement favorable

L'économie mondiale a tourné au ralenti en 2012, en raison de difficultés rencontrées par les économies avancées, soit l'Europe, le Japon et les États-Unis. Les économies émergentes ont subi les contrecoups de ce ralentissement. La Chine a toutefois montré des signes de raffermissement de l'activité économique en fin d'année. Au Canada, les conditions monétaires favorables et stables se sont poursuivies alors que le taux directeur est demeuré inchangé à 1 %. Le dollar canadien a évolué près de la parité avec le dollar américain. De plus, le prix du pétrole s'est maintenu en moyenne au même niveau que l'année précédente.

Pour la plupart des régions et des cultures au Québec, la saison agricole de 2012 est considérée comme étant une bonne année. Après un printemps hâtif, propice aux ensemencements, l'été a été particulièrement chaud et sec. Grâce à des précipitations ponctuelles en quantité suffisante, la saison a été favorable au développement des cultures pérennes et annuelles. La météo a toutefois affecté certaines régions, notamment une sécheresse dans la vallée de l'Outaouais et des épisodes de temps violent en Montérégie. Néanmoins, globalement, les rendements et la qualité des cultures ont été près de la moyenne et même supérieurs à celle-ci par endroits.

Selon Statistique Canada, les recettes du marché au Québec en 2012 ont été comparables à celles de l'année précédente. La valeur des ventes des productions animales a peu varié alors que celle des productions végétales a progressé de 9 %. Les recettes provenant des ventes de soya, de canola et de pommes ont enregistré des hausses notables. Aux États-Unis, une sécheresse d'une ampleur historique a eu un impact considérable sur le développement des cultures et a contribué à une remontée importante des prix des grains au cours de l'été. Ainsi, au Québec, la conjonction des rendements et des prix a généralement été favorable aux producteurs de céréales et d'oléagineux. Par contre, les secteurs d'élevage, notamment le secteur porcin, ont été affectés par une hausse substantielle des coûts d'alimentation.

L'ensemble des investissements des entreprises agricoles a totalisé 638 millions de dollars en 2012, se situant à un niveau similaire en 2011. Les estimations les plus récentes de Statistique Canada indiquent que les investissements seront du même ordre en 2013, en hausse de 1 %.

NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 et du Plan d'exploitation 2012-2013.

Le Plan stratégique 2012-2015 de La Financière agricole propose une nouvelle vision qui a pour objectif d'appuyer l'organisation dans la prise en compte des changements vécus par le milieu agricole, de même que dans les enjeux qui y sont associés. Elle permettra de guider l'action de l'organisation et de mobiliser son personnel au cours des prochaines années afin que La Financière agricole soit « reconnue pour son apport majeur à l'essor économique des entreprises agricoles et agroalimentaires, et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec ».

Le plan stratégique comporte les cinq orientations suivantes :

- 1) Offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles en favorisant leur compétitivité, leur efficacité et leur productivité;
- 2) Promouvoir le développement de la relève agricole;
- 3) Contribuer au développement d'un secteur agricole et agroalimentaire régional dynamique, diversifié et durable;
- 4) Maintenir un niveau optimal de qualité des produits et services offerts à la clientèle;
- 5) Optimiser et renforcer la capacité organisationnelle.

Ces orientations visent à réaliser la mission et à présenter la nouvelle vision de l'organisation et sont axées sur les quatre valeurs organisationnelles que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Des 5 orientations, 11 axes d'intervention et 27 objectifs ont été définis. Le Plan d'exploitation 2012-2013 a été conçu à partir de ces objectifs, et les 58 actions qui le composent concourent à la réalisation du plan stratégique.

Le détail des résultats du Plan d'exploitation 2012-2013 est présenté à l'annexe 2.

UNE ORGANISATION ENGAGÉE ENVERS SON MILIEU

L'engagement de services à la clientèle : des services uniques, professionnels et accessibles

La Financière agricole attache beaucoup d'importance à l'engagement de services à la clientèle qu'elle a publié et s'y réfère pour orienter ses efforts dans la prestation quotidienne de services.

Ainsi en 2012-2013, l'ensemble du personnel du réseau régional en contact avec la clientèle a pu compter sur un nouvel ensemble d'outils de formation à la tâche pour soutenir et maintenir la compétence et le professionnalisme recherché. Il est composé de documents de référence sur la manière d'effectuer correctement différentes actions pour traiter les dossiers des clients avec équité, uniformité et conformité. Les formations s'adressent aux différents corps d'emplois du réseau et sont préparées et validées par des employés d'expérience cumulant de solides compétences en prestation de services.

Outre les activités quotidiennes qui visent l'application de l'ensemble des programmes administrés par La Financière agricole, le réseau régional s'est investi particulièrement cette année dans une vaste campagne de contacts personnalisés auprès d'un ensemble ciblé d'entreprises agricoles susceptibles d'être intéressées à améliorer la gestion de leurs risques. Plusieurs milliers d'appels téléphoniques ont permis d'entendre les préoccupations de la clientèle et de lui offrir des explications et des solutions à l'égard de ses problématiques.

Ces clients ont particulièrement apprécié les explications relatives aux modifications apportées à l'Accord-cadre *Cultivons l'avenir 2* et aux mécanismes d'arrimage entre les différents programmes.

Solidement ancré dans les différentes régions agricoles, le personnel a aussi poursuivi sa collaboration à l'organisation ou à la tenue de multiples événements et activités visant à promouvoir la saine gestion, les produits agricoles régionaux et le succès des entreprises.

La satisfaction de la clientèle

La Financière agricole réalise annuellement un sondage pour connaître le degré de satisfaction de sa clientèle. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'organisation d'assurer un suivi à cet égard et de maintenir la qualité de sa prestation de services.

Selon le dernier sondage effectué en avril 2013, plus de quatre répondants sur cinq (83 %) sont satisfaits, d'un point de vue général, de La Financière agricole. Pour ce qui est des services offerts à la clientèle, le taux de satisfaction des clients sondés atteint 85 %.

En ce qui concerne le travail des conseillers en financement et en assurances, l'évaluation des répondants est toujours très positive. En effet, les taux de satisfaction varient de 85 % à 97 %. Ils estiment que les conseillers sont courtois, compétents, à l'écoute des besoins des clients, qu'ils les informent adéquatement sur les étapes de traitement des demandes, qu'ils respectent les délais convenus et qu'ils s'adressent à eux dans un langage simple et accessible.

Par ailleurs, à l'égard des programmes de financement et d'assurances, la satisfaction des clients varie de 56 % à 79 % : le taux de satisfaction est de 56 % pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et pour le Programme d'assurance récolte (ASREC). Le taux est de 62 % pour le programme Agri-stabilité et de 70 % concernant les programmes Agri-investissement et Agri-Québec. Quant aux produits de financement, ils sont appréciés à 79 %. Enfin, les subventions à l'établissement et au démarrage sont fortement appréciées par la relève agricole (respectivement 87 % et 81 %).

À nouveau cette année, quatre clients sur cinq (80 %) recommanderaient à d'autres producteurs agricoles de faire affaire avec La Financière agricole; un résultat qui milite en faveur de l'organisation.

Les publications, la présence et le soutien auprès du milieu agricole

La Financière agricole du Québec a comme valeur de gestion la qualité de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques. Plusieurs moyens sont donc mis en place afin d'optimiser celles-ci. À ce titre, elle produit des communications accessibles qui présentent ses produits et services. De plus, pour rejoindre ses clients, l'organisation mise sur les relations publiques, tant par le biais d'événements que d'activités de relation avec les médias.

Pour l'année financière 2012-2013, une douzaine de bulletins d'information *FADQ Nouvelles* ont été publiés. Destiné à nos clients et partenaires, ce bulletin propose des analyses approfondies sur des sujets d'intérêt ayant un lien avec la gestion de nos programmes. La section FADQ Nouvelles les regroupe tous sur le site Internet de La Financière agricole.

De plus, 14 numéros de *L'état des cultures au Québec* ont été diffusés. Cette publication présente, par période et sous forme de rapport concis, les conditions climatiques particulières qui sont survenues ainsi que l'état d'avancement des différentes productions agricoles par région.

La Financière agricole a rendu disponible, en juillet 2012, sa publication sur la valeur des terres agricoles dans les régions du Québec. Cet outil permet de suivre régionalement l'évolution de la valeur des terres au Québec. Aussi, en décembre, elle a diffusé, pour une huitième année consécutive, *L'Agroindicateur*, un indicateur qui permet d'obtenir un diagnostic de l'évolution des conditions économiques agricoles québécoises pour l'année en cours.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année. Au total, 17 communiqués de presse ont été envoyés aux médias, concernant notamment la diffusion de bilans régionaux portant sur les sujets suivants :

- l'état des cultures en assurance récolte;
- les activités en assurances et protection du revenu, ainsi qu'en financement;
- les indemnités totales versées en assurance récolte.

De plus, l'organisation a soutenu financièrement la tenue de plus de 150 événements à la grandeur du Québec. Elle a également remis 31 prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève agricole.

C'est d'ailleurs le 8 novembre dernier, lors du *Colloque Gestion*, organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), que monsieur Robert Keating, président-directeur général de la FADQ, a dévoilé la grande gagnante et les deux lauréats du Concours 2012 *Tournez-vous vers l'excellence!* Ensemble, ils se sont partagé 10 000 dollars en prix grâce à leur détermination et à leur savoir-faire qui leur ont permis de développer, d'améliorer et de maintenir le rendement de leur entreprise agricole.

Ce concours met en lumière toute l'importance que La Financière agricole du Québec accorde à la formation de même qu'à plusieurs qualités et talents qui ouvrent la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur.

Le développement durable

L'année 2012-2013 s'inscrit dans la continuité et la consolidation des mesures mises en place au cours des dernières années en matière de développement durable.

Un bilan des réalisations pour la dernière année du Plan d'action de développement durable 2008-2013 de La Financière agricole est présenté à l'annexe 2. En somme, 91 % de l'ensemble des actions prévues au Plan d'action de développement durable 2008-2013 ont été réalisés conformément aux cibles établies.

En janvier 2012, La Financière agricole a adopté son Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015. Le CGE est un outil qui permet à La Financière agricole d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le CGE s'accompagne d'un Plan de gestion environnementale (PGE) afin d'en assurer la mise en œuvre. Les résultats atteints par La Financière agricole dans le cadre de la mise en œuvre de son premier Plan de gestion environnementale, soit pour l'année 2012-2013, sont exposés à l'annexe 2.

L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance. Elle s'assure que ses ressources sont utilisées de manière à favoriser le respect de ses engagements et à assurer des services de qualité. En 2012-2013, elle a poursuivi ses efforts en ce sens.

Les ressources humaines

L'organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. Au 31 mars 2013, elle comptait 658 personnes si l'on exclut les étudiants et les stagiaires. Les données présentées dans cette section couvrent l'année financière 2012-2013 et montrent que l'organisation doit composer avec une baisse d'effectif pour relever ses défis. Il importe également de souligner qu'une partie de cet effectif est saisonnier.

TABLEAU 1
RÉPARTITION
DES EMPLOYÉS
AU 31 MARS 2013
PAR SECTEUR
ET CATÉGORIE
D'EMPLOI

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL 2012-2013	TOTAL 2011-2012	ÉCART
Siège social	23	168	99	290	287	3
Réseau régional	17	146	205	368	368	0
Total	40	314	304	658	655	3

Source : SAGIP au 28 mars 2013. Ces données excluent les étudiants et les stagiaires.

TABLEAU 2
RÉPARTITION
DES RESSOURCES
HUMAINES
(ETC UTILISÉS)
PAR SECTEUR
ET CATÉGORIE
D'EMPLOI
EN 2012-2013

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL 2012-2013	TOTAL 2011-2012	ÉCART
Siège social	22	158	97	277	280	- 3
Réseau régional	15	128	200	343	353	- 10
Total	37	286	297	620	633	- 13

TABLEAU 3
RÉPARTITION DES
RESSOURCES
HUMAINES
(ETC UTILISÉS)
PAR RÉGION
ADMINISTRATIVE
ET CATÉGORIE
D'EMPLOI
EN 2012-2013

RÉGION ADMINISTRATIVE	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2	16	21	39
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	6	11	18
Mauricie	1	6	9	16
Estrie	1	10	13	24
Outaouais	1	4	10	15
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	1	4	9	14
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1	3	4
Chaudière-Appalaches	2	28	38	68
Lanaudière	1	7	10	18
Laurentides	0	5	5	10
Montérégie	3	29	50	82
Centre-du-Québec	2	12	21	35
Siège social	22	158	97	277
Total	37	286	297	620

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

L'organisation porte une attention particulière aux compétences de son personnel, notamment en offrant à plusieurs employés, dont des gestionnaires, différentes formations liées à la gestion et portant notamment sur la collaboration, la gestion du changement et l'engagement au travail. Ce développement des compétences s'est également traduit en agriculture, en financement et en assurances. En 2012-2013, les investissements en formation s'élevaient à 895 301 dollars, ce qui représente 2,4 % de la masse salariale. Ce résultat dépasse la cible de 1,5 % prévue au plan d'exploitation de l'organisation et celle de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Il s'explique notamment grâce à l'apport substantiel des ressources internes qui contribuent au développement des compétences de leurs collègues.

TABLEAU 4
RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ EN 2012-2013

CHAMPS D'ACTIVITÉS	ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	28,9 %
Favoriser le développement des compétences en agriculture	21,2 %
Accroître les compétences en assurances et en protection du revenu	11,1 %
Accroître les compétences en financement	10,0 %
Acquérir de nouvelles connaissances en bureautique et en informatique	7,6 %
Améliorer les capacités de communication	7,5 %
Promouvoir la santé et la sécurité	1,6 %
Autres formations	12,1 %

Note : La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

ANNÉE FINANCIÈRE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANTS DÉPENSÉS PAR PERSONNE ¹
2011-2012	2,2 %	3,1	1 253,44 \$
2012-2013	2,4 %	3,5	1 360,64 \$

1. Le montant dépensé moyen par personne inclut les salaires.

TABLEAU 6
JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	PROFESSIONNELS INCLUANT LES AVOCATS ET LES NOTAIRES	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU
2011-2012	4,7	3,8	1,9
2012-2013	6,1	3,4	2,6

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LE MOUVEMENT DU PERSONNEL

L'organisation a connu une diminution de près de 40 % du nombre de personnes qui sont parties à la retraite en 2012-2013, comparativement à l'année précédente. Près de la moitié des départs en 2012-2013 ont touché les professionnels. Quant au taux de départ volontaire de 7,7 %, il intègre non seulement les départs à la retraite, mais également les départs en mutation, en promotion et les démissions.

Pendant la même période, l'organisation s'est enrichie en accueillant 71 nouveaux employés, dont près du quart a un statut d'emploi régulier. À ces embauches s'ajoute l'accueil de 46 personnes à titre d'étudiant ou de stagiaire, ce qui constitue un bassin de relève de grand intérêt (voir tableau de l'annexe 1).

TABLEAU 7
NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	PROFESSIONNELS INCLUANT LES AVOCATS ET LES NOTAIRES	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
2011-2012	4	11	16	31
2012-2013	5	9	5	19

TABEAU 8
TAUX DE DÉPART
VOLONTAIRE
(TAUX DE
ROULEMENT)
DU PERSONNEL
RÉGULIER

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE
2011-2012	9,1 % ¹
2012-2013	7,7 %

1. Bien que le rapport annuel 2011-2012 faisait état d'un taux de départ volontaire de 7 %, il faut noter que depuis sa parution, la méthode de calcul de l'indicateur a été modifiée dans le système MEDIA de façon à l'uniformiser avec celle de tous les ministères et organismes. C'est ce qui explique l'écart de 2,1 points de pourcentage entre les deux résultats.

LA GESTION DE L'EXPERTISE

Parce que l'expertise du personnel constitue le plus puissant levier pour réaliser sa mission, La Financière agricole investit dans le développement et le transfert des connaissances. Au cours de l'année 2012-2013, divers outils ont été développés pour favoriser le transfert d'expertise compte tenu, notamment, du contexte de renouvellement partiel de l'effectif. À ces activités de transfert d'expertise s'ajoute l'élaboration de programmes de formation permettant de développer les compétences du personnel et, de façon particulière, celles du personnel nouvellement embauché.

LA GESTION DU CHANGEMENT

La Financière agricole est convaincue de l'importance de bien se préparer dans le déploiement de projets d'envergure. En 2012-2013, l'organisation a poursuivi la formation du personnel impliqué dans la réalisation des projets majeurs afin qu'une démarche structurée de gestion du changement soit retenue dans la réalisation de ces projets. Disposant d'un cadre d'accompagnement des personnes dans le changement depuis 2009, l'organisation a intensifié ses efforts en la matière de façon à récolter les pleins bénéfices de ses projets.

Les ressources informationnelles

D'année en année, des efforts sont consacrés à l'entretien et à l'évolution des actifs déjà en place. En parallèle, les systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle. Parmi les réalisations de 2012-2013 visant le soutien aux programmes et ayant des effets positifs sur les services à la clientèle, soulignons la livraison d'une nouvelle fonctionnalité qui a permis d'offrir de nouveaux modes de paiement à la clientèle de La Financière agricole.

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours de l'exercice, une analyse de risques a été réalisée. Elle confirme que La Financière agricole est en très bonne position en ce qui a trait à la sécurité de l'information. Des essais effectués confirment également que le plan de relève est à jour et qu'il permet, en tout temps, la reprise des actifs informationnels de façon adéquate et la préservation de la qualité du service à la clientèle. La Financière agricole a par ailleurs poursuivi l'amélioration de plusieurs composantes de sécurité physique et logique.

Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu sensiblement au même niveau que l'an passé, soit à 99,6 %.

La Financière agricole a amorcé, en 2012-2013, l'actualisation de son architecture d'entreprise. Les résultats de ces travaux permettront d'encadrer et d'établir les cibles et les priorités de développement du Volet affaires et du Volet des ressources informationnelles pour les prochaines années.

Au cours de l'année 2012-2013, de nouveaux systèmes et fonctionnalités ont été livrés ou sont en cours de réalisation afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation. Les tableaux ci-après font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles. Ils présentent ces projets de même que leur état d'avancement au 31 mars 2013 et les ressources qui leur ont été affectées.

TABLEAU 9

**LISTE ET ÉTAT
D'AVANCEMENT
DES PRINCIPAUX
PROJETS EN
RESSOURCES
INFORMATIONNELLES**

LISTE DES PROJETS	ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2013	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Système de communication écrite avec la clientèle	100 %	Le projet est terminé. Ce projet consistait à développer et à implanter les fonctionnalités informatiques du système de communication écrite avec la clientèle qui permettent aux employés de l'organisation de produire et de consulter les communications destinées à la clientèle.
Gestion des biens et garanties	100 %	Le projet est terminé. Toutefois, un nouveau projet concernant les garanties est présentement à la phase d'analyse préliminaire. La réalisation de ce dernier devra être autorisée ultérieurement par le conseil d'administration.
Nouveaux modes de paiement offerts aux producteurs	100 %	Le projet est terminé.
Traitement des données d'assurabilité à partir des données de traçabilité en provenance d'Agri-Traçabilité Québec	90 %	Les essais ont nécessité plus de temps que prévu. Comme l'implantation de ce projet doit être synchronisée avec l'année d'assurance, la date d'implantation a été reportée.
Base de données agrométéorologiques permanente pour le foin	50 %	Le gouvernement du Canada vient d'adopter, avec l'accord des provinces, le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture <i>Cultivons l'avenir 2</i> qui a des impacts sur plusieurs programmes administrés par La Financière agricole. Ces changements ont modifié les priorités de développement des systèmes de l'organisation, et les ressources affectées au présent projet doivent l'être en priorité à l'application de ce nouveau cadre stratégique. Les travaux en cours ont donc été suspendus le temps de compléter le projet <i>Cultivons l'avenir 2</i> .

TABLEAU 10

**LISTE ET
RESSOURCES
AFFECTÉES AUX
PRINCIPAUX
PROJETS EN
RESSOURCES
INFORMATIONNELLES**

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (000 \$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Système de communication écrite avec la clientèle	3,8	2,2	255,5	154,5	Les travaux résiduels se sont avérés moins complexes que prévu.
Gestion des biens et garanties	3,2	1,7	213,4	124,3	Le projet pilote concernant la gestion et l'évaluation des biens est terminé, mais un nouveau projet portant sur les garanties doit être repositionné à la suite de la réalisation du projet pilote. Les travaux d'analyse préliminaire et d'architecture prévus en 2013-2014 permettront de préciser la portée des travaux à réaliser dans le cadre de ce nouveau projet.
Nouveaux modes de paiement offerts aux producteurs	2,5	2,7	168,5	197,7	Une partie des travaux prévus en 2011-2012 a été réalisée en 2012-2013. Le projet s'est terminé en septembre 2012 et a été implanté en octobre 2012.
Traitement des données d'assurabilité à partir des données de traçabilité en provenance d'Agri-Traçabilité Québec	3,4	3,2	228,4	322,8	Les essais ont nécessité plus de temps que prévu. Comme l'implantation de ce projet doit être synchronisée avec l'année d'assurance, la date d'implantation a été reportée. Des travaux d'amélioration de la performance sont en cours.
Base de données agrométéorologiques permanente pour le foin	0,4	0,5	136,5	64,4	Les ressources ont été affectées à d'autres projets prioritaires. Une partie des travaux prévus en 2012-2013 a été reportée en 2013-2014.

LES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Financière agricole du Québec avait planifié, au début de l'année 2012-2013, des dépenses en ressources informationnelles d'un peu plus de 8,3 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles de près de 7,5 millions de dollars.

TABLEAU 11
DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2012-2013

CATÉGORIE D'ACTIVITÉS	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 \$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	500,3	618,7	Les coûts indirects réels, non liés à des activités de continuité ni à des projets, ont été comptabilisés dans la section des activités d'encadrement (formation, colloque, réunion).
Activités de continuité	6 039,1	5 621,8	L'acquisition de certaines composantes d'infrastructure a été reportée en 2013-2014. De plus, des postes sont demeurés vacants, réduisant ainsi la capacité de réalisation de la Direction des ressources informationnelles.
Projets	1 786,9	1 281,1	La réalisation de certains projets a été reportée.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	8 326,3	7 521,6	Les écarts entre les dépenses planifiées et réelles s'expliquent principalement par le report de la réalisation de certains projets. De plus, le processus d'appel d'offres public a aussi favorisé La Financière agricole qui a obtenu, en 2012-2013, des taux inférieurs à ceux planifiés pour ses principaux contrats de services externes. Enfin, deux ETC sont demeurés vacants en cours d'exercice à la Direction des ressources informationnelles. Ces raisons expliquent, de façon générale, que La Financière agricole a dépensé 804 700 dollars de moins que l'investissement planifié.

LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES)

La Financière agricole bonifie constamment les services électroniques offerts à la clientèle. Au cours de l'année 2012-2013, des travaux ont mené à l'aboutissement de deux projets en lien avec la PES :

- Déploiement dans le dossier en ligne du client d'une nouvelle rubrique d'informations sur le Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation.
- Mise en place d'une offre de modes de paiement supplémentaires pour la clientèle : Internet, téléphone, guichet automatique, comptoirs bancaires et boîte postale.

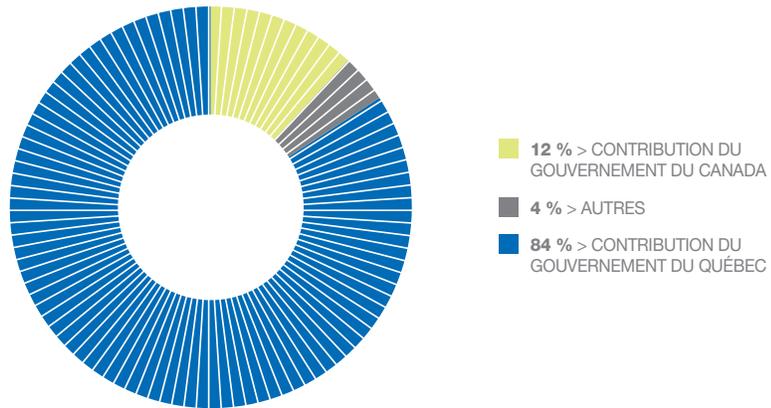
Le cadre financier

Le gouvernement du Québec accorde à La Financière agricole une contribution annuelle au montant autorisé lors de l'allocation des crédits. Ce montant s'élève à 630 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013. À ce montant s'ajoute la contribution annuelle du ministère des Ressources naturelles du Québec de 1,4 million de dollars pour la gestion du Programme de financement forestier.

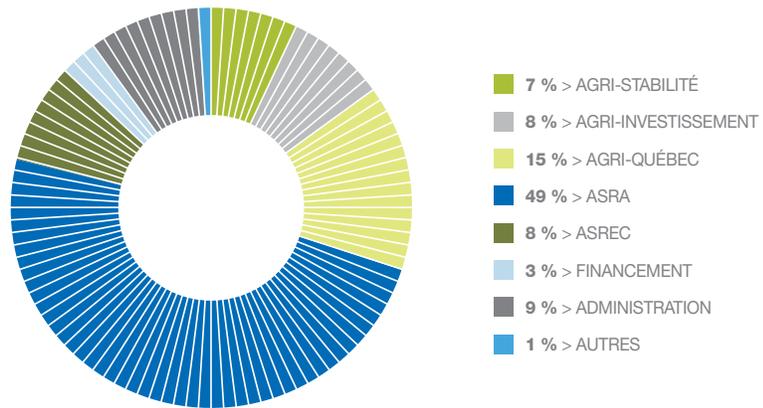
La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux.

Enfin, La Financière agricole gère les contributions provenant des producteurs agricoles, dont la grande majorité est déposée directement dans les fonds fiduciaires.

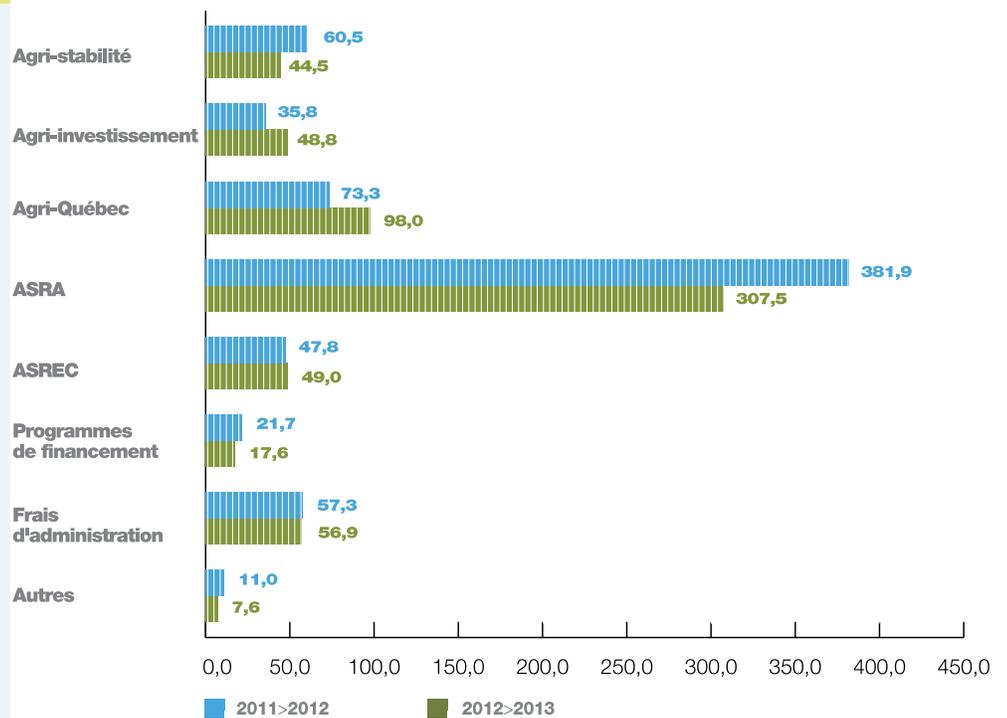
GRAPHIQUE 1
**SOURCES
DE REVENUS
EN 2012-2013**



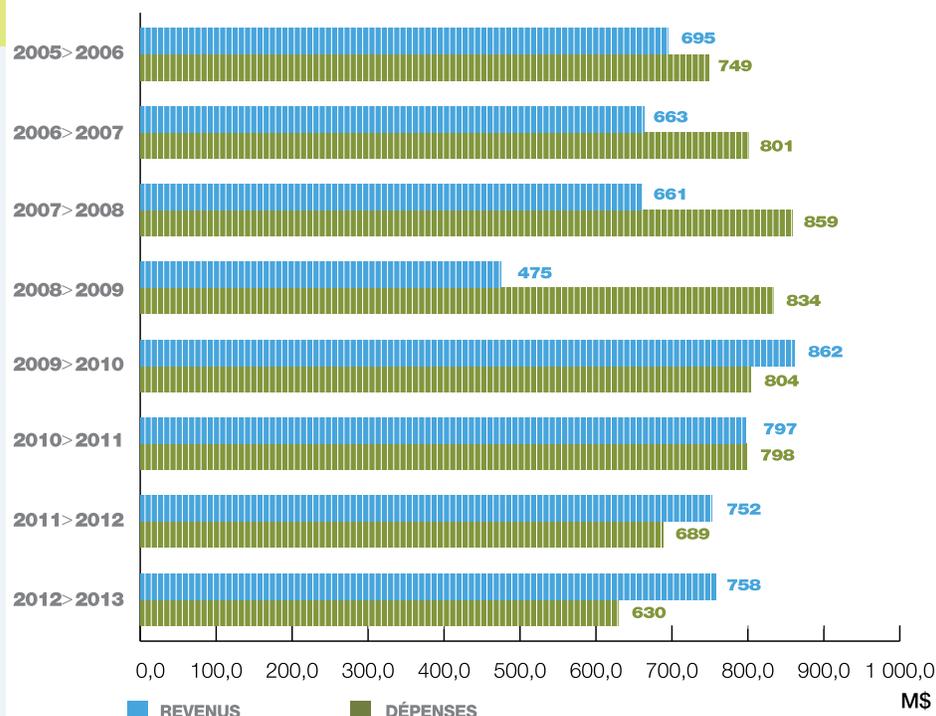
GRAPHIQUE 2
**RÉPARTITION
DES RESSOURCES
FINANCIÈRES
EN 2012-2013**



GRAPHIQUE 3
**RÉPARTITION
DES RESSOURCES
FINANCIÈRES
EN 2011-2012
ET 2012-2013**



GRAPHIQUE 4
**HISTORIQUE
 DES REVENUS
 ET DÉPENSES
 (EXCLUANT LA PART
 DES PRODUCTRICES
 ET PRODUCTEURS
 AGRICOLES)**



Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification du conseil d'administration assure un rôle-conseil, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses et de l'état des placements et des emprunts.

LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Pour l'exercice financier 2012-2013, La Financière agricole du Québec disposait d'un budget administratif de 57,8 millions de dollars. Les résultats financiers présentent des frais d'administration totalisant 56,9 millions de dollars, comparativement à 57,3 millions de dollars en 2011-2012, ce qui représente une diminution de 0,70 %. La dépense liée aux traitements et avantages sociaux s'est légèrement accrue de 0,67 %. Par ailleurs, les autres dépenses administratives ont diminué de 5,82 % pour un total de 0,7 million de dollars, ce qui démontre les efforts consentis par l'organisation dans la réduction de ses dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les cibles de réduction des dépenses administratives au terme de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2014, en vertu de la Politique de réduction des dépenses de La Financière agricole, ainsi que la cible et les résultats atteints pour ces mesures au 31 mars 2013. Ainsi, le résultat atteint pour l'année 2012-2013 est supérieur de 35 % par rapport à la cible de réduction prévue. De plus, avec ce résultat, la FADQ devance d'une année l'atteinte de la cible finale prévue à sa politique qui était de 1,2 million de dollars au terme de l'exercice 2013-2014.

TABLEAU 12

**RÉSULTATS
 DE L'APPLICATION
 DE LA POLITIQUE
 DE RÉDUCTION
 DES DÉPENSES
 DE LA FINANCIÈRE
 AGRICOLE**

TYPE DE DÉPENSES	CIBLE DE RÉDUCTION À TERME (31 MARS 2014)	CIBLE DE RÉDUCTION AU 31 MARS 2013	RÉDUCTION RÉALISÉE AU 31 MARS 2013
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	547 882 \$	516 459 \$	1 440 248 \$
Dépenses pour la publicité, la formation et les déplacements	90 467 \$	90 467 \$	404 500 \$
Rémunération	540 208 \$	324 125 \$	(584 027 \$)
Total	1 178 557 \$	931 051 \$	1 260 721 \$

L'ÉTAT DES PLACEMENTS ET DES EMPRUNTS

Les rendements réalisés sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice financier représentent 7,91 % pour le Compte dédié attribuable aux garanties de prêts et 3,51 % pour le Fonds d'assurance récolte. En ce qui concerne le Compte dédié, le rendement obtenu est supérieur au rendement espéré de 5,0 %, contrairement à celui du Fonds d'assurance récolte qui n'a pas atteint le rendement attendu de 3,8 %.

Le rendement réalisé dans la gestion active des placements à court terme au cours de l'année par La Financière agricole se situe à 1,29 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est supérieur de 11 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 163,6 millions de dollars.

Au 31 mars 2013, le montant de l'encours des emprunts de La Financière agricole s'élevait à 571,9 millions de dollars, dont 295,1 millions de dollars pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, 223,5 millions de dollars pour les opérations courantes de l'organisation, 37,3 millions de dollars pour l'intervention spéciale en acériculture, 10,5 millions de dollars pour la marge de sécurité, 4,6 millions de dollars pour les investissements de Capital Financière agricole inc. et 0,9 million de dollars pour le financement des prêts effectués en vertu d'anciennes lois. Les opérations de financement des emprunts à court terme étaient régies au 31 mars 2013 par le décret 687-2012, adopté par le gouvernement le 27 juin 2012. Ce décret autorise des emprunts pouvant atteindre 960 millions de dollars et vient à échéance le 30 juin 2013.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2012-2013 s'est établi à 1,28 %. Ce taux est inférieur de 7 points de base par rapport à l'objectif de performance fixé par le conseil d'administration et a ainsi permis de réduire les charges d'intérêts supportés par La Financière agricole de 469 100 dollars au cours de l'exercice financier concerné.

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Afin de favoriser le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des garanties de prêts, des ouvertures de crédit, un programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un programme d'appui financier à la relève agricole.

Les garanties de prêts et les ouvertures de crédit autorisées par l'organisation ont totalisé 1,04 milliard de dollars au cours de l'exercice 2012-2013. Le nombre de financements à terme a augmenté de 8,1 %, alors que les montants autorisés sont en hausse de 23,2 %. Une partie de cette augmentation est attribuable au Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. À sa deuxième année d'application, 137,9 millions de dollars ont été autorisés dans le cadre de ce programme, comparativement à 85,7 millions de dollars en 2011-2012. Ces résultats ont été observés alors que les conditions monétaires étaient stables et accommodantes et le contexte agricole, favorable.

Au 31 mars 2013, le nombre de clients s'établissait à 13 610. Ce nombre inclut ceux qui ont reçu une subvention en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole. La proportion d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages est en baisse en 2012-2013 par rapport à l'exercice financier précédent. Elle était de 4,6 % au 31 mars 2013, comparativement à 5,5 % un an plus tôt.

Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein ou à temps partiel, il vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

La Financière agricole a autorisé 3 614 financements agricoles au cours de l'exercice 2012-2013, pour un total de 974 millions de dollars, comparativement à 788 millions de dollars pour 3 336 dossiers de financement en 2011-2012. La production laitière occupe une place importante dans les activités de financement agricole, soit près de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts pour l'année 2012-2013. De leur côté, la production porcine, l'acériculture de même que les grandes cultures sont les secteurs ayant connu les plus importantes augmentations du montant de financement autorisé.

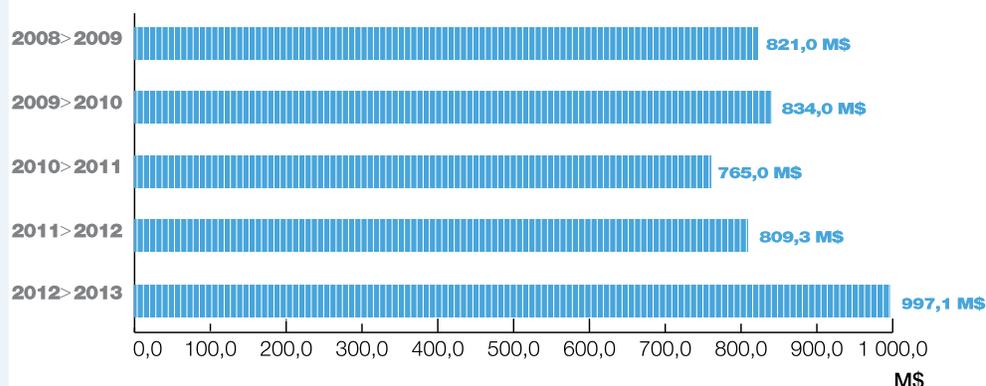
Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Une part de ce financement est également accordée aux productions émergentes. Des garanties de prêts de 194 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partiel, alors que 57 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Le financement forestier

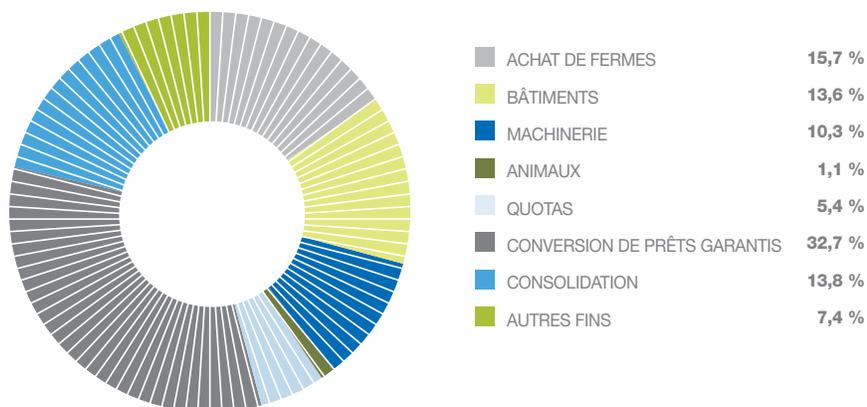
La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 113,3 millions de dollars au 31 mars 2013. Ainsi, ce programme contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 259 garanties de prêts forestiers, pour un total de 23,5 millions de dollars. Ce montant atteignait 20,8 millions de dollars en 2011-2012.

GRAPHIQUE 5
FINANCEMENT
AGRICOLE
ET FORESTIER
POUR LES CINQ
DERNIÈRES ANNÉES
(PRÊTS À TERME)



GRAPHIQUE 6
UTILISATION
DES MONTANTS
AUTORISÉS
EN 2012-2013



Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, La Financière agricole a consenti des garanties pour 52 ouvertures de crédit, représentant 10,4 millions de dollars, et a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 37,2 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour un total de 47,6 millions de dollars. Rappelons que les montants autorisés à ces fins en 2011-2012 avaient totalisé 39,9 millions de dollars.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, La Financière agricole a remboursé 60 000 dollars en paiement d'intérêts sur des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les versements avaient atteint 152 000 dollars en 2011-2012. Les faibles taux d'intérêt en vigueur actuellement expliquent la baisse des paiements.

L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 7,9 millions de dollars pour 281 personnes, qualifiant ainsi 260 entreprises. Ce montant avait atteint 9,2 millions de dollars en 2011-2012. De plus, 101 personnes, qualifiant autant d'entreprises, se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un total de 1,01 million de dollars en 2012-2013, comparativement à 1,08 million de dollars au cours de l'exercice précédent. Au total, 382 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2012-2013, comparativement à 426 au cours de 2011-2012.

Les conseillers en financement des centres de services de La Financière agricole, grâce à leur expertise, ont également analysé 13 projets, qui ont ensuite été soumis pour décision au Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Les interventions ponctuelles en financement

La Financière agricole est appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigent.

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts depuis 2011. Ce programme, qui vise à appuyer l'adaptation des entreprises en situation financière difficile, prévoit le remboursement des intérêts pendant trois ans sur les prêts garantis par La Financière agricole. Pour l'année 2012-2013, elle a autorisé 573 garanties de prêts pour un montant total de 137,9 millions de dollars, dont 73,6 millions de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêts pendant trois ans.

Depuis 2010, l'organisation administre le volet financement du Programme régional de soutien au développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ce volet consiste à soutenir les entreprises en situation difficile et qui requièrent une amélioration de leur fonds de roulement, une restructuration financière ou des investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités, et ce, par le paiement des intérêts pour une période de trois ans sur un prêt garanti par La Financière agricole. Pour l'année 2012-2013, La Financière agricole a autorisé 7 garanties de prêts pour un montant de 1,1 million de dollars, dont 0,6 million de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêts pendant trois ans.

Le Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, mis en place en novembre 2011, vise à aider ces entreprises en leur donnant accès à des liquidités à court terme par l'octroi d'un prêt sans intérêt, pouvant atteindre un maximum de 30 000 dollars. Cette avance équivaut à 20 % de la contribution de l'adhérent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour l'année d'assurance 2011. À l'échéance du programme, le 31 mai 2012, 608 prêts avaient été octroyés pour un montant total de 6,08 millions de dollars.

En décembre 2012, La Financière agricole a reconduit et bonifié le programme. Cette bonification représente une augmentation du montant de l'avance, qui passe de 20 % à 40 % des contributions ASRA, pour un maximum de 40 000 dollars. Au 31 mars 2013, 336 entreprises se sont prévaluées de cette bonification et avaient reçu des avances supplémentaires de 3,19 millions de dollars, alors que 89 nouvelles avances ont été versées, représentant un montant de 1,38 million de dollars, à des entreprises n'ayant pas participé au programme initialement. Depuis le lancement de ce programme, ce sont 10,6 millions de dollars qui ont été versés à 697 entreprises. Ces prêts seront remboursables en quatre versements annuels à compter du 31 mars 2014.

LES PROGRAMMES D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU REVENU

Les programmes d'assurances et de protection du revenu offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels doivent faire face les entreprises agricoles. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre les baisses annuelles de marges de production. Depuis l'année 2007, le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel une contribution gouvernementale est versée annuellement. Les participants peuvent effectuer des retraits de leur compte en tout temps en fonction de leurs besoins. Depuis l'année de participation 2010, les entreprises québécoises ont également accès au programme Agri-Québec, celui-ci s'ajoutant au programme Agri-investissement.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts entre le prix du marché et les coûts de production de seize produits agricoles, en complémentarité aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec. Le Programme d'assurance récolte (ASREC), pour sa part, couvre les risques climatiques et naturels incontrôlables. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, l'ensemble des valeurs assurées pour les programmes ASRA et ASREC représentait plus de 4,7 milliards de dollars.

Le bilan des orientations gouvernementales 2010-2015

En novembre 2009, le gouvernement du Québec a transmis à La Financière agricole des orientations relatives à des mesures de redressement du programme ASRA et à l'introduction du programme Agri-Québec. Le programme ASRA a été modifié afin d'y inclure l'ensemble de ces mesures. Parmi celles-ci, on retrouve notamment le plafonnement des volumes assurables, la mise à jour en continu de la productivité des fermes types, la modulation du partage de la prime pour les entreprises de grande taille, l'abolition de la couverture des porcs à l'engraissement nés à l'extérieur du Québec et la prise en compte, lors des études servant à déterminer les coûts de production, des résultats provenant uniquement des entreprises enquêtées les plus performantes, soit le premier 75 % du groupe.

Les surplus budgétaires des exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 ont permis le remboursement complet des compensations versées en moins en vertu de cette dernière mesure pour ces deux années, et ce, conformément aux engagements pris par le gouvernement à cet effet. Finalement, en décembre 2012, le gouvernement a annoncé l'abolition définitive de la mesure d'efficacité pour l'ensemble des secteurs concernés. La Financière agricole a réalisé comme prévu un bilan des orientations gouvernementales 2010-2015 après trois ans d'application. Ce bilan montre que la situation financière de La Financière agricole et du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est sous contrôle.

L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir*

L'Accord multilatéral *Cultivons l'avenir*, s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en 2008 pour une période de cinq ans, se terminant le 31 mars 2013. Les discussions relatives aux modalités de renouvellement sont terminées et un nouvel accord, *Cultivons l'avenir 2*, a été signé. La gamme des outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend notamment les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et le financement d'Agri-protection (assurance récolte). Au Québec, tous ces programmes sont administrés par La Financière agricole.

Les principales modifications sont la réduction du niveau de soutien d'Agri-stabilité qui intervient dorénavant lorsque la marge de l'année est inférieure à 70 % de la marge de référence, plutôt que 85 %, et la réduction de la contribution gouvernementale à Agri-investissement qui passe de 1,5 % à 1 % des ventes nettes ajustées. Les modifications aux programmes s'appliqueront à compter de l'année de participation 2013. Toutefois, le nouvel accord permet des contributions gouvernementales supplémentaires à des initiatives stratégiques favorisant l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés.

Aussi, le principe de conditionnalité a été introduit au programme Agri-investissement faisant en sorte qu'au Québec, les contributions gouvernementales au programme seront tributaires, dès 2013, du respect de normes environnementales par les participants.

Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention en matière de gestion des risques de l'entreprise agricole. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % de La Financière agricole.

Plus de 17 000 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité pour l'année 2011. Le programme est basé sur la marge de l'entreprise, soit les revenus agricoles moins les dépenses admissibles. Il intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. La valeur totale des marges de l'année 2011 est de 2,6 milliards de dollars, alors que la valeur des marges de référence se chiffre à 2,0 milliards de dollars.

Par ailleurs, les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent près de 66 millions de dollars pour l'année de participation 2012. Au cours des trois années précédentes, la moyenne des paiements s'est élevée à 117 millions de dollars.

Les programmes Agri-Québec et Agri-investissement

Le programme Agri-Québec est entré en vigueur en 2010 à titre de supplément au programme Agri-investissement. Tout comme Agri-investissement, Agri-Québec permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'y effectuer des retraits en fonction de leurs besoins. La contribution gouvernementale représente jusqu'à 3 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour Agri-Québec et 1,5 % pour Agri-investissement, et ce, jusqu'à un maximum cumulé de 67 500 dollars par année. Pour le secteur de l'aquaculture, qui n'est admissible qu'au programme Agri-Québec, la contribution gouvernementale est de 3,6 % des ventes nettes ajustées.

L'objectif de ces programmes est d'offrir une couverture permettant aux entreprises d'autogérer leurs risques. La contribution gouvernementale au programme Agri-investissement provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % de La Financière agricole, alors que la contribution gouvernementale du programme Agri-Québec est assumée entièrement par La Financière agricole. La participation aux programmes Agri-Québec et Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité.

La contribution gouvernementale pour l'année de participation 2012 est estimée à 92,5 millions de dollars pour Agri-Québec et à 46,3 millions de dollars pour Agri-investissement. Le solde des comptes des participants s'élève à 146 millions de dollars au 31 mars 2013.

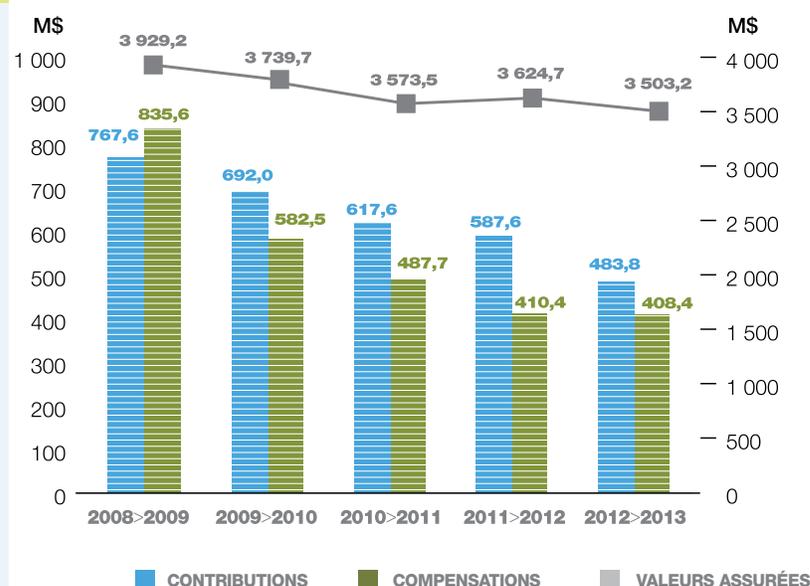
Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le programme ASRA verse une compensation à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur les coûts de production des entreprises spécialisées. La protection du programme s'applique à seize productions agricoles. Les protections sont offertes sur la base d'un contrat de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. Toutefois, la contribution de l'entreprise à la prime est de 50 % pour les volumes assurés qui excèdent trois fois ceux de la ferme type. La relève agricole qualifiée bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2012-2013, cette réduction s'est chiffrée à plus de 1,1 million de dollars.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2012-2013, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, ont été de 408 millions de dollars. De ce montant, 260 millions de dollars sont attribués au secteur porcin, 114 millions de dollars au secteur bovin et 18 millions de dollars au secteur céréalier.

Au cours de cet exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 484 millions de dollars, dont 176 millions de dollars proviennent des entreprises. Le niveau des compensations ayant été moindre que celui des contributions, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles a été réduit de 68,3 millions de dollars. En 2012-2013, le programme ASRA a couvert près de 12 800 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales ont représenté plus de 3,5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 7
BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPENSATIONS EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



Les coûts de production servant à établir les compensations en ASRA sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête effectuée auprès d'entreprises spécialisées. La réalisation de ces enquêtes a été confiée à un organisme indépendant. Durant l'année 2012-2013, La Financière agricole a adopté de nouveaux coûts de production pour les secteurs Agneaux et Pommes et a entrepris une nouvelle étude sur les coûts de production des secteurs Porcs et Porcelets.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

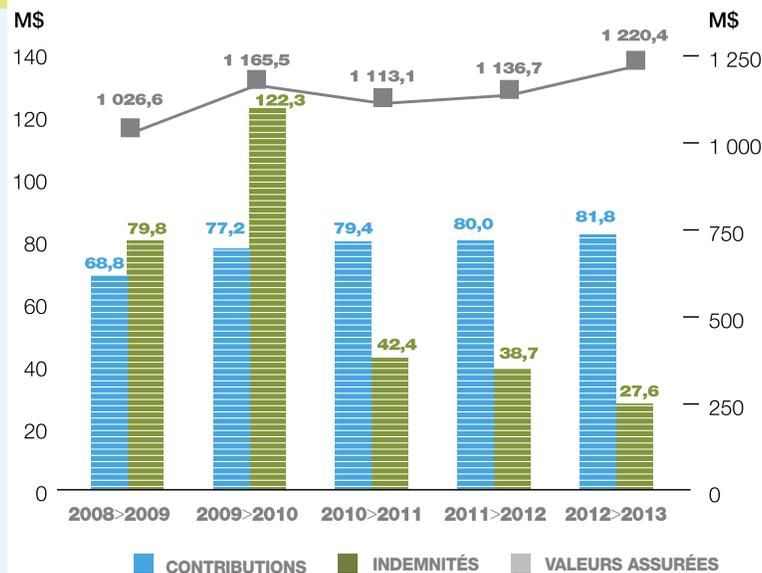
L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40 % par le producteur et à 60 % par le gouvernement du Canada et La Financière agricole du Québec.

Pour l'année d'assurance 2012, 12 400 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Elles ont assuré des superficies totalisant 1,2 million d'hectares et un volume de plus de 22 millions de kilogrammes de sirop d'érable, le tout représentant des valeurs assurées de 1,2 milliard de dollars. Les primes versées pour l'année financière 2012-2013 ont totalisé près de 82 millions de dollars, dont 32,8 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 27,6 millions de dollars, ce qui est bien en deçà des indemnités annuelles moyennes des cinq années précédentes (65 millions de dollars).

En 2012-2013, des indemnités de l'ordre de 14 millions de dollars ont été versées aux entreprises horticoles, dont 2 millions de dollars aux entreprises maraîchères et pomicoles, affectées par la microrafale de juillet en Montérégie. Par ailleurs, les quelque 200 entreprises des secteurs du Pontiac et du Témiscamingue, assurées dans les cultures fourragères, ont reçu des indemnités totalisant 1,5 million de dollars en raison de la sécheresse. De façon générale, la saison s'est caractérisée par quelques gels et excès de pluie printaniers de même que par des températures très élevées et de faibles précipitations durant l'été.

GRAPHIQUE 8

BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES INDEMNITÉS EN ASSURANCE RÉCOLTE POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions, de débentures ou de prêts, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives des réseaux de distribution pour la commercialisation des produits du terroir et de ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et de troisième transformation.

CFAI est un intervenant en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Il a plus de 60 investissements autorisés à son actif depuis sa création. Au cours de l'exercice 2012-2013, CFAI a autorisé un investissement de 100 000 dollars et a déboursé deux investissements totalisant 149 200 dollars. En 2012-2013, les investissements de CFAI ont permis de maintenir 42 emplois.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) poursuit son travail pour la mise en place du Système de financement et d'assurance agricole à Haïti (SYFAAH). Les activités réalisées au cours de la dernière année dans le cadre de ce projet ont permis de procéder au lancement du Fonds d'assurance prêts agricoles à Haïti. Les institutions financières présentes en milieu rural seront dorénavant accréditées, ce qui contribue à faciliter l'accès au crédit pour les producteurs agricoles. Une étude de faisabilité pour l'assurance récolte pour le riz a également été achevée. Les activités de FADQDI réalisées au cours de la deuxième année de ce projet ont été entièrement autofinancées grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La Financière agricole du Québec – Développement international a également réalisé un mandat au Pérou afin de développer une protection d'assurance basée sur des observations météorologiques, ce qui permettra au gouvernement régional de Puno, dans le sud du pays, de venir en aide aux producteurs agricoles affectés par les sécheresses ou les excès de pluie.

Enfin, en 2012, FADQDI a été l'hôte du XII^e congrès de l'Association latino-américaine pour le développement des assurances agricoles (ALASA) au cours duquel plus de 200 participants provenant d'une vingtaine de pays sont venus échanger sur le thème de la Gestion et la recherche d'informations sur les assurances agricoles.

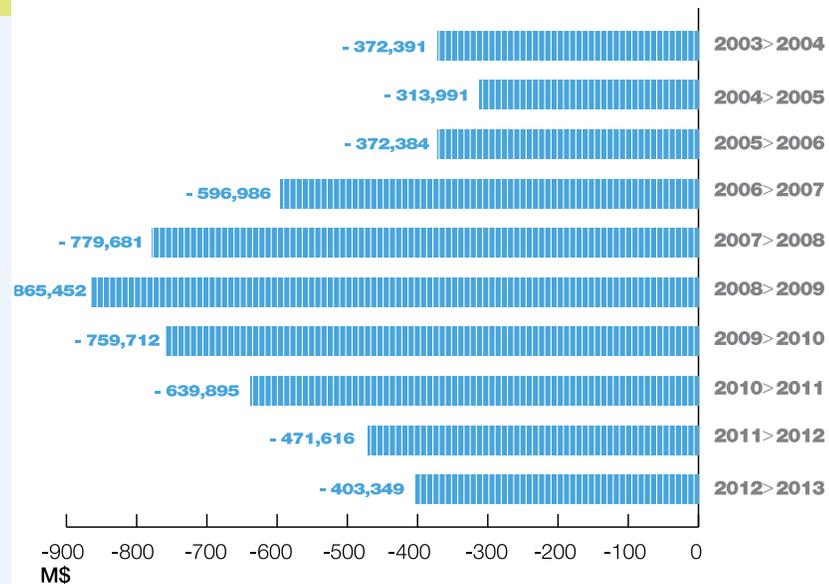
L'ÉTAT DES FONDS D'ASSURANCE ET DU COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier 2012-2013, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 403,3 millions de dollars, soit 68,3 millions de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Une partie importante de ce déficit, soit 401,9 millions de dollars, est impartie au secteur porcin.

GRAPHIQUE 9
HISTORIQUE DU
SOLDE DU FONDS
D'ASSURANCE
STABILISATION DES
REVENUS AGRICOLES
DE 2003-2004
À 2012-2013

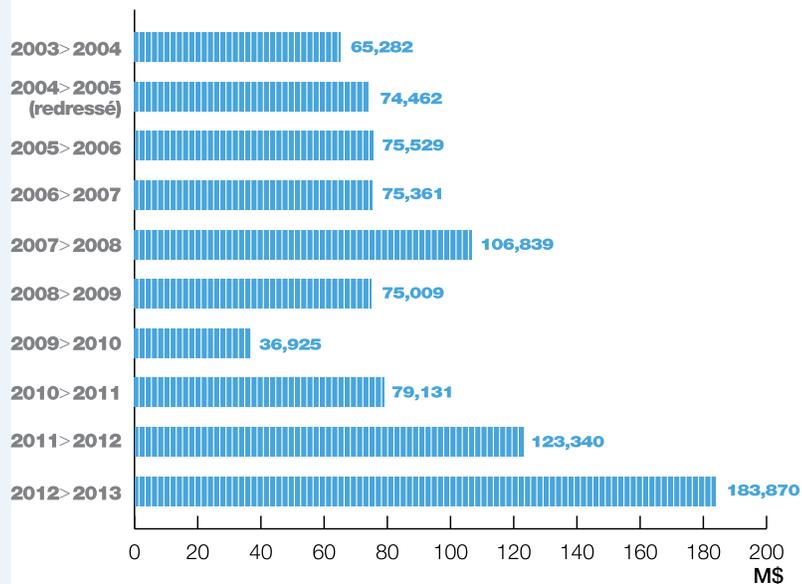


Le Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement fédéral et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2013, le Fonds présentait un avoir de 183,9 millions de dollars, soit une augmentation de 60,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

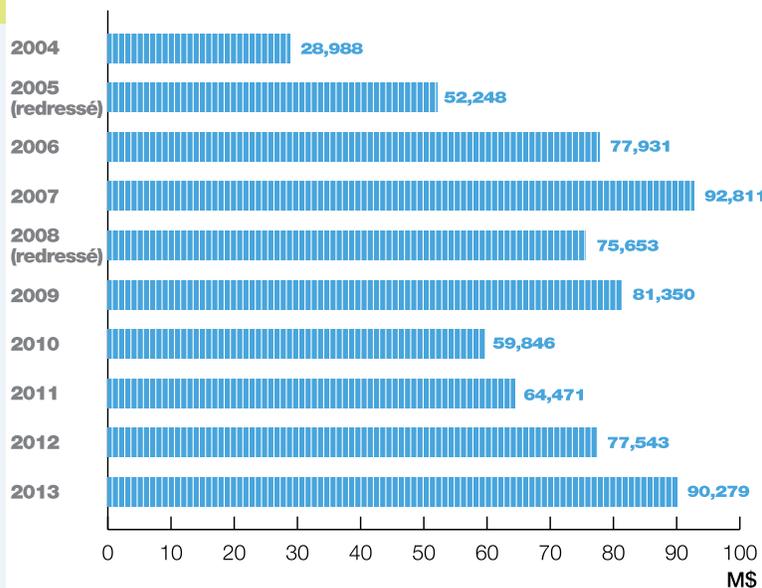
GRAPHIQUE 10
HISTORIQUE DU
SOLDE DU FONDS
D'ASSURANCE
RÉCOLTE
DE 2003-2004
À 2012-2013



Le Compte dédié à la couverture des risques éventuels de perte découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts

Au 31 mars 2013, le compte dédié avait en réserve un montant de 90,3 millions de dollars pour un portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis de 4,4 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 12,3 millions de dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2011-2012, la somme versée était de 8,4 millions de dollars. Au 31 mars 2013, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,28 %, comparativement à 0,19 % en 2011-2012.

GRAPHIQUE 11
ÉVOLUTION DE
LA RÉSERVE
POUR GARANTIES
DE PRÊTS





ANNEXES

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2012-2013

	RÉGULIER	OCCASIONNEL EXCLUANT LES SAISONNIERS	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
Nombre total de personnes embauchées	17	54	26	20
Nombre d'employés en place au 28 mars 2013	553	105	11	4

Le taux d'embauche des membres des groupes cibles, soit 24 % en 2012-2013 pour le personnel régulier, atteint pratiquement la cible gouvernementale de 25 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2012-2013

STATUT D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE EN 2012-2013	COMMUNAUTÉ CULTURELLE	ANGLOPHONE	AUTOCHTONE	PERSONNE HANDICAPÉE	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI
Régulier	17	3	0	0	1	4	24 %
Occasionnel	54	3	0	0	0	3	6 %
Étudiant	26	2	0	0	0	2	8 %
Stagiaire	20	1	0	0	0	1	5 %

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

ANNÉE FINANCIÈRE	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
2010-2011	32 %	1,37 %	13 %	6,7 %
2011-2012	16,7 %	4,8 %	6,5 %	0 %
2012-2013	24 %	6 %	8 %	5 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

GRUPE CIBLE	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2013	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2013	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2012	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2012	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2011	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2011
Communauté culturelle	11	2 %	10	1,8 %	10	2 %
Autochtone	3	0,5 %	3	0,5 %	3	0,6 %
Anglophone	5	0,9 %	4	0,7 %	4	0,8 %
Personne handicapée	6	1 %	4	0,7 %	3	0,6 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2013

	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL		TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communauté culturelle	0	–	8	2,9	3	1,3	11	2
Autochtone	0	–	1	0,4	2	0,8	3	0,5
Anglophone	0	–	2	0,7	3	1,3	5	0,9
Personne handicapée	0	–	1	0,4	5	2,1	6	1,1
Total	0	–	12	4,4	13	5,5	25	4,5

Sur les 117 embauches effectuées en 2012-2013, 78 sont des femmes.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES PAR STATUT D'EMPLOI EN 2012-2013

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	8	35	20	15	78
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	7 %	30 %	17 %	13 %	67 %
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013 par statut d'emploi	47 %	65 %	77 %	75 %	67 %

Les femmes représentent 54 % de l'effectif régulier. Elles constituent le quart du personnel d'encadrement et près de la moitié de l'effectif régulier professionnel.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2013

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	40	276	237	553
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	10	135	154	299
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	25 %	48,9 %	65 %	54 %

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

	AUTOMNE 2012 (COHORTE 2013)	AUTOMNE 2011 (COHORTE 2012)	AUTOMNE 2010 (COHORTE 2011)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	0	0
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	0	1

**AUTRES MESURES
OU ACTIONS
EN 2012-2013
(ACTIVITÉS DE
FORMATION DE
GESTIONNAIRES,
ACTIVITÉS DE
SENSIBILISATION, ETC.)**

MESURES ET ACTIONS	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Promotion du PDEIPH	Les gestionnaires de l'organisation	40
Diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Tous les employés	673
Dépôt du plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site Internet de l'organisation	Tous les clients, partenaires et visiteurs qui naviguent sur le site Internet de l'organisation	Indéterminé

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

La Financière agricole dispose d'un Code de déontologie et d'une Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés. Ils définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé pourrait avoir des intérêts personnels suffisants qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. En 2012-2013, l'organisation s'est également dotée d'une politique relative aux médias sociaux. Ces instruments permettent un traitement rigoureux des informations et des dossiers des différentes clientèles, en plus de contribuer à la gouverne efficace de l'organisation.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière dans le cadre des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle en détermine les conditions et les limites d'application. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de la simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante de la société dans l'élaboration de ses programmes. Quant à l'allègement administratif, quatre objectifs stratégiques du Plan d'exploitation 2012-2013 de La Financière agricole (4.1.2, 4.1.3, 4.1.4 et 5.3.1) sont visés par la politique gouvernementale. Ils sont présentés à l'annexe 2 du présent rapport.

Actions entreprises et résultats obtenus en lien avec l'allégement administratif

FLEXIBILITÉ ACCRUE DES EXIGENCES (FRÉQUENCE, ÉTALEMENT)

Les trousse de collecte des données financières aux programmes Agri sont maintenant générées dans les jours suivant la fin de l'exercice financier de l'entreprise. Cette façon de faire permet aux entreprises participantes de faire coïncider dorénavant leur déclaration fiscale et la collecte des données financières.

De plus, cette adaptation a comme conséquence favorable de rapprocher le traitement du dossier du risque réellement encouru. Ainsi, une période plus longue est accordée aux entreprises participantes pour la transmission de leurs données financières.

CLARIFICATION DU LANGAGE ET DE LA DOCUMENTATION

Le devis du préparateur accrédité de données servant à documenter la collecte des données financières aux programmes Agri est annuellement adapté et révisé pour tenir compte des changements et des nouveautés. De plus, les instructions accompagnant la trousse de collecte des données financières ont été simplifiées, et certaines sections redondantes ont été supprimées.

SIMPLIFICATION DES COMMUNICATIONS TRANSMISES À LA CLIENTÈLE EN CONTINU

- Différentes communications écrites sous forme de bulletins d'information et de présentations PowerPoint ont été transmises à la clientèle externe et aux intervenants dans le but de vulgariser davantage certaines modalités et exigences des programmes Agri.
- Plus de 110 documents destinés à la clientèle de La Financière agricole du Québec ont été révisés.
- Le taux de satisfaction de la clientèle par rapport aux communications de La Financière agricole est de 74 %.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif aux entreprises

MISE EN PLACE DE GUICHETS UNIQUES

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec.

ÉTABLISSEMENT D'UN PORTAIL DE SERVICES ET LA COLLABORATION À SA MISE EN ŒUVRE

Depuis le 1^{er} octobre 2012, La Financière agricole du Québec met à la disposition de sa clientèle un plus grand choix de modes de paiement, que ce soit pour payer des contributions ou pour effectuer un dépôt aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec : Internet, guichet automatique, comptoir bancaire, téléphone et boîte postale. Les entreprises agricoles ont maintenant la possibilité de se prévaloir du mode de paiement ou de dépôt qui convient le mieux à leurs besoins.

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER DES TRANSACTIONS EN LIGNE

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, 29 213 transactions en ligne ont été effectuées par nos partenaires. Ces transactions se composent de transferts de données financières et d'états financiers, de désignations des manquements aux règlements des fédérations et d'inscriptions de cessions de créances.

Pour cette même année, 6 749 transactions en ligne ont été effectuées par nos clients. Ces transactions se composent de transferts de données financières, de dépôts par virement et de retraits au compte Agri-investissement et de déclarations du volume produit dans la production Porcelets.

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole du Québec, comme tous les ministères et organismes du gouvernement, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En avril 2008, La Financière agricole du Québec a diffusé deux politiques, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et d'harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle vise à doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En juin 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a délivré à La Financière agricole du Québec le certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'administration.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, La Financière agricole a mis à jour sa Politique sur la transmission de renseignements confidentiels ou personnels par télécopieur. Auparavant, cette politique faisait référence uniquement à ce moyen de transmission comme outil de communication. Or, le télécopieur n'est plus le seul support pour transmettre électroniquement un document.

Actuellement, outre le télécopieur, différents supports peuvent être utilisés pour transmettre et recevoir des documents, dont l'imprimante et l'ordinateur. Les données qui transitent par une ligne téléphonique ou une liaison spécialisée pour être récupérées par un autre télécopieur, un ordinateur, un téléphone cellulaire, etc. se regroupent sous le terme de la « télécopie ». Conséquemment, le titre de la politique a été modifié pour la Politique sur la transmission de renseignements confidentiels ou personnels par télécopie. Celle-ci précise davantage les supports de transmission ou de réception pouvant être utilisés lors de l'utilisation de la télécopie.

Par ailleurs, étant donné les nombreux départs à la retraite et les mouvements de personnel, une séance d'information portant sur la protection des renseignements personnels a été offerte aux nouveaux employés concernés afin de les sensibiliser davantage à la protection des renseignements personnels lors du développement des systèmes informatiques.

Demandes d'accès à l'information

En 2012-2013, La Financière agricole du Québec a traité 594 demandes d'accès, dont 589 ont été acceptés, une partiellement acceptée et 4 refusées. De ces demandes, 93 % faisaient référence aux renseignements personnels et 7 % aux documents administratifs.

Ainsi, 49 des 594 demandes émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et concernaient 936 clients. Cette communication de renseignements est conforme à l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

En vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après appelée «Loi sur l'accès», et de l'article 25 de la Loi sur la protection des végétaux (L.C. 1990, ch. 22), l'organisation a communiqué, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 81 entreprises de production de pommes de terre relativement à la présence du nématode doré au Québec.

Par ailleurs, en raison de la tempête de vent et de grêle du 4 juillet 2012, La Financière agricole a communiqué au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation des renseignements personnels à l'égard de 93 entreprises agricoles assurées au Programme d'assurance récolte, et ce, avec le consentement de celles-ci.

Quant aux autres demandes, elles provenaient principalement des syndicats agricoles tels que les fédérations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les groupes et clubs-conseils (43 %), de même que des intervenants du milieu agricole, soit des comptables, des préparateurs accrédités de données ou des conserveries (16 %). Avant la divulgation de renseignements personnels, La Financière agricole s'assure systématiquement que le demandeur fournit le consentement écrit de la personne concernée ou que des dispositions législatives autorisent la communication de ceux-ci.

Au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a refusé, à quatre reprises, de communiquer des renseignements requis par les demandeurs sans le consentement de la personne concernée, et ce, en vertu d'articles de la Loi sur l'accès :

- Le document « Profil financier et référence financière » produit par la société contient des renseignements financiers traités de manière confidentielle qui ne pouvaient être communiqués, et ce, en raison de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article 22 et de l'article 23.
- Les données recueillies auprès des acheteurs de grain dans le cadre de l'étude statistique pour déterminer le prix moyen de vente de l'orge pour les années d'assurance 2009 et 2010 sont des renseignements financiers qui ne pouvaient être communiqués, conformément à l'article 23.
- Le nom des entreprises ayant participé à l'étude de coût de production 2007 pour la production porcine de même que le nom des propriétaires et leur adresse, ainsi que les plans de ferme de 14 clients de la société sont des renseignements de nature confidentielle et ne pouvaient être communiqués que si la personne concernée par ces renseignements autorisait leur divulgation, conformément aux articles 53 et 56.

Quant à la demande partiellement acceptée, le refus a été motivé par le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Pour chaque refus, un avis de recours a été transmis à chacun des demandeurs afin de les informer de leur droit de recours en révision et du délai pendant lequel il peut être exercé. Une seule demande de révision a été adressée à la Commission d'accès à l'information qui a amorcé un processus de médiation. À ce jour, ce processus suit son cours.

L'organisation n'a reçu aucune demande de rectification de renseignements contenus dans ses fichiers et aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

Eu égard au respect du délai de traitement, 82 % des demandes ont été traitées dans le délai imparti par la loi, soit à l'intérieur de 20 jours. Douze demandes ont nécessité un délai supplémentaire de 10 jours, comme le permet l'article 47 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, en ce qui concerne deux demandes, La Financière agricole s'est prévaluée de l'article 11 de la Loi sur l'accès selon lequel elle peut exiger le paiement des frais associés à la reproduction de documents. Ainsi, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'accès et au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais exigibles de 470,21 dollars ont été acquittés.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Sondage

Pour évaluer la satisfaction de la clientèle sur les produits et services offerts en 2012-2013, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage du 2 au 14 avril 2013 auprès de 750 clients. Pour ce faire, l'organisation a transmis au mandataire un fichier comprenant les coordonnées de 20 724 producteurs ayant fait affaire avec elle pendant l'année précédant le sondage. Ce fichier comportait des renseignements personnels, tels que les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale ou assurée et l'adhésion aux produits de financement ou aux programmes d'assurance.

Dans le but d'assurer la protection de ces renseignements personnels, La Financière agricole a fait signer une déclaration de discrétion aux employés de la firme privée qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont eu accès à ces renseignements.

De plus, une clause du contrat engageait la firme à détruire, une fois le sondage terminé, les renseignements personnels qui lui ont été communiqués et à fournir une attestation écrite le confirmant.

Communication de renseignements à des tiers

Pour l'exercice financier 2012-2013, La Financière agricole a renouvelé l'*Entente relative à la transmission par la Fédération des producteurs de porcs du Québec à La Financière agricole du Québec des données des producteurs de porcs assurés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*. Ce renouvellement a été l'occasion d'apporter des modifications, entre autres, par l'ajout de contrôles des déclarations d'entrée de porcelets en atelier de finition et d'actualiser les frais reliés à l'administration des services.

Cette communication de renseignements s'inscrit dans le cadre de l'administration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. En effet, afin de déterminer le nombre de porcs, La Financière agricole utilise les données et les informations concernant la vente des porcs à l'engraissement détenues par la fédération.

Dans un second temps, un projet d'entente entre La Financière agricole du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation intitulé *Entente concernant la communication de renseignements personnels* a reçu un avis favorable de la Commission d'accès à l'information, entente qui est entrée en vigueur le 11 décembre 2012.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 27 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1), le ministre peut prendre entente avec la société pour recueillir et communiquer des renseignements personnels nécessaires à l'application de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (RLRQ, chapitre M-14), de ses règlements ou de la présente Loi, et ce, pour la validation des données économiques, statistiques ou financières de référence.

Cette entente prévoit que la société communique au ministère les revenus agricoles bruts déclarés par les entreprises agricoles dans le cadre du programme Agri-stabilité, et ce, au regard de l'année de participation 2009. La communication de ces renseignements a pour objet l'amélioration de la fiabilité des statistiques produites par le ministère. À ces fins, La Financière agricole a transmis les renseignements détenus concernant environ 19 000 entreprises agricoles.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance Bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 34, 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veaux de lait et Veaux de grain.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès Article 28 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) Articles 83 et 93(2) du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) Le paragraphe 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès Article 93(3) du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la fédération transmet les données relatives, d'une part, à la mise en marché et à la vente des porcs et, d'autre part, aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Le 1 ^{er} alinéa des articles 66 et 66.2, le 4 ^e alinéa de l'article 66.2 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

LISTE DES ENTENTES
DE COMMUNICATION
DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ET AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, r. 7) découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42), de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement.	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)	Aux fins d'améliorer la fiabilité des statistiques produites par le MAPAQ, celui-ci doit obtenir les revenus bruts de l'année 2009 déclarés dans le cadre du programme Agri-stabilité.	Le paragraphe 2 de l'article 27 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA, selon le calendrier convenu de révision des études de coûts de production.

À cet effet, les deux organisations ont renouvelé, en mars 2013, la convention initialement établie en 2008. Cette convention précise, entre autres, les obligations des parties en matière de transfert et de protection des renseignements personnels. De plus, l'annexe 2 de ladite convention décrit les renseignements personnels nécessaires à la réalisation du mandat du CECPA, lesquels lui sont communiqués par La Financière agricole.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.2 de la convention, La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour l'exécution d'un mandat de vérification de l'application et de conformité, de même que de validation comptable et statistique des études des coûts de production en ASRA pour les produits Agneaux et Pommes. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Agneaux et Pommes comme il est décrit à l'annexe 2 de la convention du 25 mars 2008 et à l'article 3 des *addenda* de juillet et d'octobre 2008;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- Les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

Enfin, au cours de l'exercice financier 2012-2013, le CECPA a communiqué, avec le consentement des entreprises agricoles, des renseignements personnels dans le cadre d'une analyse technico-économique des exploitations ovines au Québec.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Reddition de comptes sur la tarification 2012-2013

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole du Québec doit rendre compte sur la tarification des biens et services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

Globalement, depuis 2010-2011, les revenus de tarification représentent plus de 11 % du coût total des frais d'administration des programmes.

FRAIS EXIGIBLES DANS LE CADRE DU RECOUVREMENT D'UNE PARTIE DES COÛTS ADMINISTRATIFS SELON LA POLITIQUE DE TARIFICATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2012-2013

BIENS ET SERVICES TARIFÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	REVENUS DE TARIFICATION	COÛT DES BIENS ET SERVICES (COÛT DE REVIENT)	MÉTHODE DE FIXATION	DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODE D'INDEXATION
Programmes de financement	2 283	22 206	DA	Avril 2013	1
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	1 312	8 342	DA	Avril 2010	1
Programme Agri-stabilité	962	7 370	2	2	2
Programme Agri-Québec	1 205	1 687	DA	Avril 2010	1
Autres tarifs ³	680	3	DA/Marché	Avril 2010	1
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	6 442				

1. Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).

2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial, territorial qui établissent le programme.

3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA : Décision administrative et analyse du coût de revient

Marché : Comparable avec le marché ou les autres gouvernements

POLITIQUE SUR LA GESTION DES PLAINTES

La Politique sur la gestion des plaintes, adoptée en avril 2002, énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes signifiées à La Financière agricole. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

Aux fins de l'application de la Politique, une plainte est l'expression d'une insatisfaction formulée par la clientèle ou un partenaire à l'égard :

- des aspects du service offert par La Financière agricole;
- de l'administration de ses produits.

En 2012-2013, La Financière agricole a traité 35 plaintes, comparativement à 49 en 2011-2012.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LE MODE DE COMMUNICATION

MODE DE COMMUNICATION UTILISÉ	NOMBRE DE PLAINTES
Courrier postal	15
Téléphone	12
Télécopieur	3
En personne	3
Courrier électronique	2
Total	35

La Politique encadre le traitement des plaintes formulées aux différents centres de services de La Financière agricole. Ces derniers demeurent les premiers intervenants en matière de réception des plaintes. Le centre de services qui ne peut en venir à une entente avec le plaignant doit acheminer la plainte au responsable des plaintes au siège social. Il en est de même lorsque la solution exige une intervention spéciale ou si le plaignant demande lui-même à être entendu par le responsable des plaintes.

Engagement : Toute plainte exprimée à la société doit être traitée dans un délai maximal de vingt jours ouvrables.

Des 35 plaintes reçues au cours du dernier exercice financier, 29 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente près de 83 % d'entre elles. Pour l'exercice 2011-2012, 77,6 % avaient été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables, comme cela est prévu dans la politique.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE ET LES OPÉRATIONS CORPORATIVES

PROGRAMME	NOMBRE DE PLAINTES	POURCENTAGE 2012-2013	POURCENTAGE 2011-2012
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	4	11,4 %	40,8 %
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	17	48,6 %	24,5 %
Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec	10	28,6 %	20,4 %
Financement	2	5,7 %	14,3 %
Service à la clientèle	2	5,7 %	s. o.

Motifs d'insatisfaction

Les principaux motifs de plainte concernent, à 45,7 %, les paiements et les paramètres de programmes, et ce, à l'égard de tous les programmes administrés par la société.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée de 2012

À la suite de la réalisation de l'étude de performance comparée de 2012, déposée au conseil d'administration de La Financière agricole en mars 2012, un plan d'action a été élaboré. Ce plan d'action vise à améliorer la performance de La Financière agricole et à améliorer l'exercice en vue de la prochaine étude de performance comparée. Il comporte 13 actions et sa mise en œuvre est prévue de 2012 à 2015. Voici les résultats atteints en 2012-2013.

1. ACTIONS VISANT L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ)

ACTIONS PROPOSÉES	RÉSULTATS 2012-2013
1. Présenter les résultats de l'étude aux gestionnaires et obtenir des suggestions quant à l'amélioration de la performance de l'organisation.	Les résultats de l'étude ont été présentés aux gestionnaires de La Financière agricole qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.
2. Présenter de façon régulière l'information permettant d'évaluer l'efficacité et la performance de la FADQ au conseil d'administration, par le biais du tableau de bord de gestion.	L'information est présentée trimestriellement au conseil d'administration par le biais d'un tableau de bord de gestion.
3. Bonifier le tableau de bord de gestion en y ajoutant certains indicateurs de l'étude de performance comparée de 2012.	Le tableau de bord de gestion a été bonifié en octobre 2012.
4. Élaborer un plan d'action visant la réduction des coûts d'assurance récolte de la FADQ.	L'action a été réalisée partiellement. Un diagnostic préliminaire sur l'assurance récolte (ASREC) ainsi qu'un plan d'action préliminaire ont été produits. Cette action se poursuivra en 2013-2014 afin de compléter l'examen des processus ASREC et de finaliser le plan d'action sur la réduction des coûts reliés à l'ASREC.
5. Évaluer la possibilité de collaborer avec les organisations de l'étude de 2012 et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour documenter davantage les façons de faire afin d'identifier de bonnes pratiques dans la gestion du Programme d'assurance récolte.	La Financière agricole a sondé l'intérêt des autres provinces à collaborer à cette action commune en juillet 2012 lors d'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des directeurs généraux en assurance récolte. Quelques provinces ont signifié leur intérêt, notamment l'Ontario et le Manitoba. Cette action doit se poursuivre au cours de l'année 2013-2014.

2. ACTIONS VISANT L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE DE PERFORMANCE COMPARÉE DE 2015

ACTIONS PROPOSÉES	RÉSULTATS 2012-2013
6. Améliorer l'information publiée dans le rapport annuel de gestion en ce qui a trait à la performance de la FADQ, et ce, à compter du rapport annuel 2011-2012.	L'annexe 1 du rapport annuel 2011-2012 inclut une section intitulée « Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance ».
7. Transmettre la synthèse des résultats de l'étude de 2012 aux organisations participantes.	La synthèse des résultats de l'étude de 2012 a été transmise aux organisations participantes en juin 2012.
8. Présenter la synthèse des résultats de l'étude de 2012 lors d'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des directeurs généraux en assurance récolte.	La synthèse des résultats de l'étude de 2012 a été présentée lors d'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des directeurs généraux en assurance récolte en juillet 2012.
9. Interpeller le Bureau de coordination du développement durable afin qu'un indicateur de performance permettant une meilleure comparaison entre les organisations soit développé en matière de développement durable.	Le Bureau de coordination du développement durable a été interpellé afin qu'un indicateur de performance permettant une meilleure comparaison entre les organisations soit développé en matière de développement durable.
10. Assurer un suivi des actions découlant des mesures prises à la suite de l'étude de 2012 dans le rapport annuel de gestion.	La présente annexe vise à assurer ce suivi.
11. Collaborer à la mise en place d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) dont le mandat sera d'émettre des recommandations quant à la réalisation d'une étude de performance comparée nationale concernant le Programme d'assurance récolte. Ces recommandations seront présentées lors de la rencontre annuelle des directeurs généraux en assurance récolte en 2013 au Manitoba.	La Financière agricole et certaines provinces ont signifié à Agriculture et Agroalimentaire Canada leur intérêt à collaborer à la mise en place d'un groupe de travail sur ce mandat. Mentionnons que l'opportunité de mettre en place un éventuel groupe de travail a été abordée à nouveau lors d'une conférence téléphonique des directeurs généraux qui a eu lieu en février 2013. Cette action doit se poursuivre au cours de l'année 2013-2014.
12. Réviser les indicateurs afin de centrer la prochaine étude sur des éléments significatifs de performance comparée.	Cette action doit être réalisée au cours de l'année 2013-2014.
13. Poursuivre les comparaisons avec les données des provinces déjà retenues lors de la dernière étude tout en envisageant que d'autres ministères et organismes y participent.	Cette action doit être réalisée au cours de l'année 2014-2015.

ANNEXE 2

RÉSULTATS CONCERNANT NOS ENGAGEMENTS
STRATÉGIQUES

PLAN D'EXPLOITATION 2012-2013 – BILAN AU 31 MARS 2013

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ,
LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 1 Un financement des entreprises accessible et responsable

Objectif stratégique 1.1.1 Assurer un développement des affaires garantissant un financement agricole et forestier accessible

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Autoriser des prêts garantis	Volume des prêts garantis	700 M\$	997,1 M\$
Analyser l'opportunité de financer la réserve stratégique de sirop d'érable de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	Dépôt de l'analyse financière	Automne 2012	L'analyse d'opportunité a été déposée au comité de direction en mai 2012, puis au conseil d'administration en février 2013.

Objectif stratégique 1.1.2 Réaliser une gestion de crédit responsable

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Avoir un niveau de perte sur les prêts de moins de 1 % de l'encours	Taux de perte sur prêts en fonction de l'encours	Moins de 1 %	0,28 %

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ,
LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La pérennité des programmes de gestion des risques

Objectif stratégique 1.2.1 Participer à l'évaluation des impacts de l'actualisation des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux du cadre *Cultivons l'avenir 2013-2018*

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser des analyses visant à montrer les impacts de l'actualisation des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux du cadre <i>Cultivons l'avenir 2013-2018</i>	Analyse pour chacun des programmes actualisés	Dépôt d'ici mars 2013	Les impacts de l'actualisation des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux du cadre <i>Cultivons l'avenir 2013-2018</i> ont été présentés au conseil d'administration en décembre 2012.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ, LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La pérennité des programmes de gestion des risques (suite)

Objectif stratégique 1.2.2 Évaluer l'application et les impacts des orientations gouvernementales 2010-2014

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser le rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ	Dépôt du rapport au ministre	Été 2013	Le rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2015 a été entériné par le conseil d'administration et transmis au ministre en mars 2013.

Objectif stratégique 1.2.3 Actualiser les protections de l'assurance récolte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réviser et mettre à jour des protections en assurance récolte	Nombre de protections mises à jour	2	Deux protections d'assurance récolte (ASREC) concernant les brocolis et choux-fleurs de transformation et le foin ont été actualisées.
Réaliser une analyse sur les superficies minimums assurables en agriculture biologique	Dépôt de l'analyse	Mars 2013	L'analyse sur les superficies minimums assurables en agriculture biologique a été déposée au comité de direction en mars 2013.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ, LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 3 L'amélioration de la gestion des entreprises

Objectif stratégique 1.3.1 Assurer la disponibilité et favoriser l'utilisation d'information financière stratégique auprès de nos clients

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Transmettre des rapports d'analyses financières personnalisées	Nombre d'analyses financières personnalisées transmises aux clients	6 000	5 512
Mesurer, à l'aide d'un sondage, l'évolution du taux d'utilisation des analyses financières personnalisées transmises aux clients	Évolution du taux d'utilisation des analyses financières personnalisées	5 %	61 % des répondants utilisent leur analyse financière personnalisée, soit une hausse de 13 points de pourcentage par rapport aux résultats du sondage 2012.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ, LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 3

L'amélioration de la gestion des entreprises (suite)

Objectif stratégique 1.3.2

Collaborer avec les organismes-conseils en gestion agricole afin de faire connaître les meilleures pratiques

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Diffuser de bonnes pratiques de gestion agricole	a) Nombre de communications	a) 5	a) 16 communications orales et 2 communications écrites
	b) Nature et portée des communications	b) Reddition de comptes	b) L'objectif poursuivi était de diffuser auprès des producteurs et intervenants agricoles de bonnes pratiques de gestion observées auprès de la clientèle agricole de la FADQ. La grande diversité des thématiques abordées témoigne du souci de la FADQ de rejoindre un large auditoire concerné par l'importance de la gestion agricole.
Participer à l'organisation d'évènements visant la saine gestion d'entreprise	a) Nombre de participations	a) 5	a) 8 participations
	b) Nature et portée des participations	b) Reddition de comptes	b) L'objectif poursuivi était d'aborder le thème des bonnes pratiques de gestion agricole des producteurs et intervenants agricoles observées auprès de la clientèle agricole de la FADQ. La grande diversité des implications de la FADQ témoigne de son souci de rejoindre un large auditoire, à la grandeur du Québec, de producteurs et d'intervenants concerné par la gestion agricole.

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ,
LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 3

L'amélioration de la gestion des entreprises (suite)

Objectif stratégique 1.3.3

Faire connaître le contexte et la situation des entreprises agricoles

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des communications sur la situation des entreprises agricoles notamment par secteur de production • Diffuser le bulletin sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte • Diffuser des analyses comparatives de coûts de production 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de communications b) Nature et portée des communications 	<ul style="list-style-type: none"> a) 10 b) Reddition de comptes 	<ul style="list-style-type: none"> a) 77 communications ont été publiées et 2 séminaires ont eu lieu. b) Les informations stratégiques rendues disponibles sont les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, les états des cultures, les bilans en assurance récolte et les bulletins FADQ Nouvelles. Ces informations ont été diffusées sur le site Internet de la FADQ et ont été consultées près de 12 000 fois. <p>De plus, la FADQ a organisé une journée d'information à l'intention des producteurs maraîchers biologiques afin de les familiariser aux produits d'assurances et de financement. Cette journée d'information a permis de rejoindre près de 70 producteurs et intervenants.</p> <p>Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a publié cinq analyses sur les coûts de production des secteurs Agneaux, Bouvillons d'abattage et Pommes. Ces analyses ont été diffusées sur le site Internet du CECPA à l'intention des producteurs et intervenants du milieu agricole.</p> <p>D'autres informations ont également été diffusées et mises à la disposition des conseillers de la FADQ afin de mieux les outiller dans le cadre de leurs fonctions. Un séminaire d'actualité économique et financière a aussi été offert aux conseillers de la FADQ.</p>

ORIENTATION 2

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE AGRICOLE

AXE D'INTERVENTION 1

L'établissement et le soutien de la relève agricole

Objectif stratégique 2.1.1

Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Offrir des aides à l'établissement ou au démarrage	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	400	382, soit 281 jeunes pour la subvention à l'établissement et 101 pour la subvention au démarrage.
Évaluer des mesures dédiées à la relève agricole	Dépôt du rapport d'évaluation des mesures	Mars 2013	L'analyse des mesures accordées à la relève agricole a été déposée au comité de direction en mars 2013.
Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la relève à l'égard des produits et services offerts	Taux de satisfaction de la relève à l'égard des produits et services offerts	80 %	87 % des clients ayant bénéficié de subventions à l'établissement grâce au Programme d'appui financier à la relève agricole sont satisfaits. 81 % des clients ayant obtenu une subvention à l'établissement ou au démarrage sont satisfaits.
Maintenir une présence constante auprès des institutions d'enseignement pour faire la promotion des programmes de la FADQ	Nombre d'actions de communication auprès d'institutions d'enseignement	20	48
Collaborer à l'analyse des dossiers du Fonds d'investissement pour la relève agricole	Pourcentage des dossiers soumis analysés	100 %	13 des 15 dossiers soumis ont été analysés. L'analyse de deux autres dossiers était toujours en cours au 31 mars 2013.
Réaliser le concours valorisant la relève « <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> »	Concours réalisé	Mars 2013	Le concours a été réalisé et le nom du lauréat du concours a été dévoilé lors du <i>Colloque Gestion</i> tenu en novembre 2012.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 1

La diversification de l'agriculture

Objectif stratégique 3.1.1

Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser une analyse d'opportunité pour une nouvelle protection	Analyse d'opportunité réalisée	1	Une analyse d'opportunité pour la révision de la protection de fraises a été réalisée.
Réaliser les travaux préalables à la mise en place de protections pour l'agriculture biologique	Travaux réalisés	Mars 2013	Les travaux préalables à la mise en place d'une protection pour les cultures maraîchères biologiques ont été réalisés et ont permis d'établir les principaux paramètres.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 1 La diversification de l'agriculture (suite)

Objectif stratégique 3.1.2 Appuyer les investissements dans des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Consacrer une part du financement à des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques	Part du financement accordée	5 %	8 %
Réaliser des interventions financières dans des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques	Nombre d'interventions financières réalisées	25	414
Réaliser une analyse d'opportunité pour identifier de nouveaux créneaux de financement	Dépôt d'une analyse d'opportunité	Mars 2013	L'analyse d'opportunité visant à identifier de nouveaux créneaux en financement a été réalisée. À la suite des résultats de l'analyse, le secteur maraîcher biologique a été retenu et a fait l'objet d'une journée d'information en février 2013.

Objectif stratégique 3.1.3 Intervenir dans le financement des projets des producteurs-transformateurs et des petits transformateurs

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Obtenir les autorisations nécessaires afin de pouvoir intervenir dans le financement des petits transformateurs	Obtention des autorisations	Mars 2013	Le comité de direction a donné son approbation en mars 2013. Les autorisations du conseil d'administration sont à obtenir.
Documenter les besoins et le potentiel d'affaires de la clientèle des producteurs-transformateurs	Dépôt du rapport	Décembre 2013	La documentation des besoins et du potentiel d'affaires de la clientèle des producteurs-transformateurs a été présentée au comité de direction en mars 2013. Celui-ci a accepté l'élargissement du financement des producteurs-transformateurs.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement régional

Objectif stratégique 3.2.1 Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Analyser des projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	Nombre de projets analysés	10	26
Collaborer à la mise en place du Fonds de l'industrie bioalimentaire Québec (FIBEC)	Création du Fonds d'investissement	Mars 2013	La FADQ a collaboré aux travaux relatifs à la mise en place éventuelle du FIBEC, en participant aux discussions, aux rencontres et aux analyses. Les discussions se poursuivent en 2013-2014 entre les partenaires.
Autoriser des garanties de prêts sur un volume de prêts dans le secteur forestier privé	Niveau d'intervention souhaité	20 M\$	259 certificats de prêts ont été émis pour un montant total de 23,5 millions de dollars.

Objectif stratégique 3.2.2 Favoriser l'implication de la FADQ à l'égard du développement régional et de l'occupation du territoire agricole

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser une analyse d'opportunité à l'égard de l'implication de la FADQ dans l'occupation du territoire agricole	Dépôt d'une analyse	Mars 2015	Un projet d'analyse a été réalisé et une proposition sera déposée au premier trimestre du prochain exercice. Des discussions avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont en cours en vue de développer un projet de programme à ce sujet.
Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole	Nombre de participations auprès des associations et des organismes locaux	Minimum de 1 participation par région administrative	60 participations auprès d'organismes répartis dans toutes les régions administratives à caractère agricole.
Appuyer des initiatives et des événements publics mettant en lumière les succès et le dynamisme des productrices et producteurs agricoles	Nombre d'événements et de gestes posés	30	60
Produire des articles et des publiereportages qui mettront en valeur les succès de notre clientèle	Nombre d'articles et de publiereportages produits	10	10 publicités reconnaissance

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement régional (suite)

Objectif stratégique 3.2.3 Évaluer l'adaptation de l'offre des produits de la FADQ aux réalités régionales

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser une analyse d'opportunité sur l'adaptation de l'offre des produits de la FADQ aux réalités régionales	Dépôt d'une analyse	Mars 2013	L'analyse est en cours de réalisation. Celle-ci sera complétée en tenant compte des orientations stratégiques de la Politique de souveraineté alimentaire.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 3 Le développement durable et le respect de l'environnement

Objectif stratégique 3.3.1 Poursuivre le Plan d'action de développement durable 2008-2013

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réaliser les actions du Plan d'action de développement durable 2008-2013 relatives à la période 2012-2013	Pourcentage des actions réalisées	100 % d'ici mars 2013	86 % des actions relatives à la période 2012-2013 ont été réalisées. 91 % de l'ensemble des actions prévues au Plan d'action de développement durable 2008-2013 ont été réalisés conformément aux cibles établies.
Analyser l'opportunité de participer ou de tenir des concours valorisant l'innovation et le développement durable en agriculture	Dépôt de l'analyse d'opportunité	Mars 2013	L'analyse a été déposée au comité de direction en octobre 2012.

ORIENTATION 4

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 Des produits répondant aux besoins de la clientèle et la livraison efficace des services

Objectif stratégique 4.1.1 Maintenir la satisfaction de la clientèle

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la clientèle	a) Taux de satisfaction général de la clientèle	a) 80 %	a) 83 %
	b) Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des informations sur les produits offerts	b) 80 %	b) 74 %
	c) Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle	c) 90 %	c) 85 %
Développer un mécanisme individuel de rétroaction à l'égard du service à la clientèle	Mise en place du mécanisme	Mars 2013	Le mécanisme de rétroaction a été conçu. La mise en application du mécanisme se fera au cours du prochain exercice.

Objectif stratégique 4.1.2 Évaluer et actualiser les paramètres et les modalités des programmes de financement

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Produire un plan d'évaluation des programmes de financement	Dépôt du plan d'évaluation	Automne 2012	Les plans d'évaluation et d'actualisation des trois programmes de financement ont été déposés en mai 2012 au vice-président au financement.
Réaliser la revue du premier programme prévu au plan d'évaluation des programmes de financement	Dépôt de la revue de programme	Mars 2013	La revue du programme de financement de l'agriculture a été déposée au comité de direction en mars 2013.

Objectif stratégique 4.1.3 Actualiser l'architecture d'entreprise de la FADQ

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réviser l'architecture d'entreprise de la FADQ	Dépôt de l'architecture d'entreprise	Mars 2013	Les travaux sont réalisés à 80 %. Il est prévu que les documents finaux de l'architecture d'entreprise soient déposés en mai 2013.
Identifier et promouvoir les meilleures pratiques pour le développement des affaires en financement	Dépôt d'un plan d'action sur le développement des affaires	Automne 2012	Le plan d'action pour le développement des affaires a été déposé au vice-président à la clientèle par intérim en décembre 2012.

ORIENTATION 4

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 Des produits répondant aux besoins de la clientèle et la livraison efficace des services (suite)

Objectif stratégique 4.1.4 Augmenter le taux annuel d'utilisation de la prestation électronique de services

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Augmenter le taux annuel d'utilisation du dossier en ligne	Taux d'utilisation du dossier en ligne	20 % d'augmentation	8,47 % d'augmentation du taux d'utilisation. L'augmentation prévue de l'utilisation du dossier en ligne est tributaire de la livraison de nouvelles fonctionnalités et aucune nouvelle fonctionnalité n'a été livrée en 2012-2013.
Finaliser l'implantation : <ul style="list-style-type: none"> des modes de paiement offerts aux entreprises agricoles du processus révisé de communications écrites avec le client 	Implantation des nouvelles façons de faire	Mars 2013	Les nouveaux modes de paiement ont été implantés en octobre 2012. Les nouvelles façons de faire concernant les communications écrites avec la clientèle comprennent notamment des fonctionnalités informatiques qui ont été livrées. Des modalités d'application restent encore à définir et à implanter.

ORIENTATION 5

OPTIMISER ET RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier

Objectif stratégique 5.1.1 Maintenir l'efficacité dans la gestion des frais d'administration et des programmes

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Mettre en œuvre la Politique de réduction des dépenses	Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative par rapport à 2009-2010	10 % d'ici mars 2014	La FADQ a respecté son plan de réduction des dépenses pour l'exercice 2012-2013. De plus, grâce à ce résultat, la FADQ devance d'une année l'atteinte de la cible gouvernementale fixée à 10 % au terme de l'exercice 2013-2014.
Réaliser l'analyse du coût de revient des différents programmes	Réalisation de l'analyse	Mars 2013	Une évaluation des services et de leur coût, de 2007-2008 à 2011-2012, a été réalisée au cours de l'exercice. Le coût de revient pour l'année 2012-2013 a été établi et les résultats sont présentés dans la note concernant les frais d'administration des états financiers de La Financière agricole du Québec.

ORIENTATION 5

OPTIMISER ET RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier (suite)

Objectif stratégique 5.1.2 Mettre en place des mesures d'étalonnage et de performance comparée avec d'autres organismes

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Élaborer un plan d'action découlant de l'étude de performance comparée de 2011-2012	Dépôt du plan d'action	Mars 2013	Le plan d'action a été déposé au comité de direction en octobre 2012.

Objectif stratégique 5.1.3 Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions de la FADQ

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Autofinancer les nouvelles interventions de la FADQ	Nouvelles interventions autofinancées	100 %	La bonification du Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation du MAPAQ s'est autofinancée à 100 %.

Objectif stratégique 5.1.4 Développer et exporter nos façons de faire à l'étranger

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Autofinancer le projet Haïti dans le cadre des activités de Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI)	Pourcentage autofinancé du projet de Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI)	100 %	100 %

ORIENTATION 5

OPTIMISER ET RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 2

Des ressources humaines qualifiées et mobilisées

Objectif stratégique 5.2.1 Investir dans la formation continue des employés et renforcer leurs compétences

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Favoriser les investissements dans des activités de formation	Pourcentage de la masse salariale investi en formation	1,5 %	2,4 %
Mettre en œuvre le plan de développement du personnel d'encadrement	Nombre de modules réalisés	1 d'ici mars 2013	1 module réalisé traitant des habiletés relationnelles du gestionnaire et de la mobilisation.
Mettre en place un programme de formation en financement	Programme élaboré et implanté	Mars 2015	Le programme de formation et les syllabus des 21 formations ont été élaborés. Au 31 mars 2013, deux formations étaient implantées et disponibles au personnel.
Mettre en œuvre des stratégies de recrutement de personnel et de transfert d'expertise	Mise en œuvre des stratégies	100 % d'ici mars 2015	80 % des stratégies ont été mises en œuvre, dont la promotion de stages professionnels, le développement des compétences, l'accompagnement des gestionnaires et le développement d'outils pour transférer l'expertise.

Objectif stratégique 5.2.2 Assurer une mobilisation continue des employés

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Mettre en œuvre des pratiques de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation des employés	Nombre de pratiques mises en œuvre	3 d'ici mars 2013	6 pratiques mises en œuvre liées à la communication des dirigeants, la gestion du changement et la reconnaissance.
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement des personnes pour les projets majeurs	Pourcentage des projets impliquant la prise en compte des personnes dans le changement	100 % des projets majeurs	100 % des projets majeurs ont impliqué la prise en compte des personnes dans le changement.

ORIENTATION 5

OPTIMISER ET RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 3

L'optimisation des processus

Objectif stratégique 5.3.1

Optimiser les processus opérationnels

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2013
Réviser les processus d'autorisation et d'assurance qualité en financement	Dépôt des processus révisés	Mars 2013	Le processus d'autorisation a été révisé et approuvé en mars 2013. Le processus d'assurance qualité est en cours d'élaboration.
Finaliser l'optimisation du processus de gestion comptable des prêts	Implantation graduelle des nouvelles façons de faire	Mars 2014	Deux processus sur huit sont implantés. Les travaux se poursuivront en 2013-2014.
Réaliser une analyse sur les besoins de développement des technologies de l'information pour le secteur du financement	Dépôt de l'analyse	Mars 2013	L'analyse du processus de financement, réalisée dans le cadre du projet d'architecture d'entreprise, a été présentée au comité directeur en mars 2013. Il est prévu que les documents finaux de l'architecture d'entreprise soient déposés en mai 2013.
Élaborer un plan d'action visant la réduction des coûts d'assurance récolte	Dépôt du plan d'action	Mars 2013	Un diagnostic ainsi qu'un plan d'action préliminaires ont été produits. Le diagnostic et le plan d'action seront finalisés au cours des prochains mois.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 – BILAN AU 31 MARS 2013

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 : Sensibiliser l'ensemble du personnel, les entreprises agricoles et les partenaires au développement durable.

ACTION 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des différentes catégories de personnel de l'administration publique.

Indicateur : Taux d'employés joints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Cible : Joindre 80 % des membres du personnel d'ici 2011 et s'assurer que 50 % du personnel ciblé⁽¹⁾ a acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le taux de sensibilisation de la FADQ à la suite du sondage interne réalisé en mars 2011 est de 90 %. Plusieurs gestes supplémentaires de sensibilisation prévus au Plan de sensibilisation et de formation en matière de développement durable 2011-2013 ont été réalisés au cours de la dernière année.

89 % du personnel ciblé a été formé sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable.

(1) Personnel ciblé par la Stratégie gouvernementale de développement durable : encadrement (les gestionnaires), planification stratégique ou opérationnelle, élaboration et analyse de projets, de programmes, de politiques, d'avis, d'appels d'offres, organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, rédaction communicationnelle et organisationnelle.

ACTION 2 Informer et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.

Indicateur : Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement.

Cible : Quatre activités ou outils réalisés chaque année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Quatre activités ont été réalisées.

- 1) Publi-reportage sur une entreprise cliente soucieuse de l'impact de son entreprise en matière de développement durable.
- 2) Bulletin *FADQ Nouvelles* sur le développement durable.
- 3) Promotion des nouveaux modes de paiement à la FADQ.
- 4) Tenue d'une journée d'information pour les maraîchers biologiques et parution d'un bulletin *FADQ Nouvelles* en lien avec cet événement.

Objectif gouvernemental 2 : Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel 2 : Informer les populations concernées des aides versées en agriculture dans leurs collectivités.

ACTION 3 Préciser les sommes versées annuellement relatives aux programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu de La Financière agricole.

Indicateur : État d'avancement des rapports statistiques sur l'aide versée annuellement.

Cible : Diffusion des rapports statistiques (100 %) d'ici 2010.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Depuis mai 2012, La Financière agricole présente, sur son site Internet, un regroupement par région administrative des statistiques tirées de ses rapports annuels.

Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif organisationnel 3 : Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ.

ACTION 4 Informer le personnel de l'existence des bonnes pratiques et des nouvelles technologies contribuant au développement durable.

Indicateur : Nombre d'activités réalisées annuellement.

Cible : Quatre activités par année à compter de 2009.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Cinq activités ont été réalisées :

- 1) Diffusion d'une note au personnel des centres de service les informant de l'élargissement des accès au site Agrometeo.org. Ce site regroupe divers produits agrométéorologiques qui favorisent une meilleure gestion des risques associés au climat.
- 2) Participation à une journée sur le bien-être animal et sensibilisation du personnel de la FADQ à la cause du bien-être animal par la rédaction d'un article diffusé sur l'intranet.
- 3) Tenue d'un séminaire à l'intention des maraîchers biologiques auquel plus de 70 personnes ont assisté. Trois articles visant à informer l'ensemble du personnel ont par la suite été publiés.
- 4) Création d'une section sur l'intranet de la FADQ intitulée «Ce qui se fait ailleurs en développement durable», dans laquelle 13 articles citant divers bons coups en développement durable sont répertoriés, dont 7 sont en lien direct avec l'agroalimentaire.
- 5) Tenue d'une conférence sur les crédits de carbone en production agricole à laquelle 85 personnes ont assisté. Un article visant à informer l'ensemble du personnel a par la suite été publié.

ACTION 5 Étendre l'application de l'approche par dérivés climatiques à d'autres productions au collectif.

Indicateur : Taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche pour le maïs et les céréales ainsi que le soya.

Cible : Maïs : 100 % en 2012
 Céréales et soya : 100 % en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Globalement, le taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche basée sur le climat est de 45 % pour le maïs-grain et de 10 % pour les céréales et le soya.

ACTION 6 Étendre l'utilisation de la géomatique.

Indicateur : Nombre d'applications géomatiques déployées.

Cible : Déployer une nouvelle application d'ici mars 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucune application de géomatique n'a été déployée au cours de l'année 2012-2013.

ACTION 7 Poursuivre la recherche en matière de télédétection.

Indicateur : Nombre de projets de recherche réalisés annuellement.

Cible : Un projet de recherche réalisé chaque année (avec ou sans collaborateur).

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Deux projets de recherche ont été réalisés :

- 1) Mise à jour de l'indice de végétation pour le maïs-grain, le maïs fourrager, les céréales (avoine, orge et blé) et le foin. Ce projet a permis l'obtention d'un indice de végétation pour la culture du soya.
- 2) Établissement de l'écart entre les indices de végétation de foin récolté et les indices de végétation des pâturages. Cet écart a ensuite été utilisé pour ajuster les taux de pertes pour les pâturages dans le programme d'assurance récolte collectif foin 2012. L'indice de végétation foin a aussi servi de validation pour le calcul du taux de perte foin.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 5 : Assurer une gestion respectueuse de l'environnement par l'application d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.

ACTION 9 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur : Nombre de mesures contribuant à la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cible : 3 mesures, activités ou pratiques d'acquisition écoresponsables.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

5 activités ont été réalisées en 2012-2013. Le détail est présenté aux objectifs 2 et 4 du bilan du Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015 de la FADQ au 31 mars 2013 dans la section suivante de l'annexe 2.

Objectif gouvernemental 7 : Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.

Objectif organisationnel 6 : Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation.

ACTION 11 Réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources de l'organisation.

Indicateur : Nombre d'activités réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cible : 3 activités par année et réduction de 10 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

5 activités ont été réalisées en 2012-2013 et le nombre de kilomètres parcourus par les employés a été réduit de 23,34 % par rapport à l'année de référence 2009-2010. Le détail est présenté aux objectifs 1 et 3 du bilan du Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015 de la FADQ au 31 mars 2013 dans la section suivante de l'annexe 2.

Objectif gouvernemental 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 7 : Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité auprès des partenaires.

ACTION 15 a Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes de gestion des risques visant les entreprises agricoles gérés en partenariat avec le gouvernement du Canada.

Indicateur : Réalisation d'un état de situation.

Cible : 1 état de situation réalisé chaque année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'accord *Cultivons l'avenir 2* et les lignes directrices qui y sont associées ont été signés. Cet accord prévoit la possibilité pour une province de rendre conditionnel le droit aux contributions gouvernementales d'Agri-investissement, et ce, au respect des exigences en matière d'environnement, de traçabilité, d'innovation et de développement d'entreprise. Ainsi, le Québec se prévaudra de cette option, et la participation des producteurs au programme Agri-investissement sera conditionnelle au respect des exigences du dépôt annuel et de l'équilibre du bilan de phosphore à compter de l'année de participation 2013.

ACTION 15 b Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des nouveaux programmes de la FADQ.

Indicateur : Mesures intégrées dans les programmes.

Cible : Lors de la mise en œuvre d'un programme.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Aucun nouveau programme n'a été mis en place par La Financière agricole pour l'exercice financier 2012-2013.

ACTION 16 a Promouvoir, auprès des partenaires, l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par La Financière agricole du Québec.

Indicateur : Nombre de catégories de partenaires informées annuellement.

Cible : 1 catégorie de partenaires par année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

3 catégories de partenaires ont été informées :

- 1) les institutions financières;
- 2) la Fédération des producteurs de bovins du Québec;
- 3) les partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux.

ACTION 16 b Mettre en place des initiatives visant la prise en compte du développement durable dans les commandites.

Indicateur : Pourcentage des commandites octroyées pour lesquelles le développement durable a pu être pris en compte.

Cible : 100 %

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

100 % des commandites nationales

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 6 ET 7

- AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE.
- SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF.

Objectifs gouvernementaux 18 et 21 :

- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 10 :

Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec.

ACTION 25 Participer, en collaboration avec Ouranos ou tout autre partenaire, à des études sur l'impact des changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu.

Indicateur : État d'avancement de l'analyse des impacts des changements climatiques sur l'agriculture.

Cible : Dépôt de l'analyse d'impacts d'ici décembre 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'analyse des impacts potentiels des principaux indicateurs agroclimatiques répertoriés dans l'Atlas agroclimatique du Québec sur les cultures assurées est en cours et devrait être complétée d'ici décembre 2013.

Objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Objectif organisationnel 11 : Disposer de programmes permettant le maintien d'une agriculture rentable.

ACTION 27 Promouvoir les programmes d'aide à la relève.

Indicateurs :

- a) Identifier un organisme du domaine de l'immigration auprès duquel promouvoir les programmes d'aide à la relève.
- b) Définir un plan d'intervention auprès d'un intervenant du domaine de l'immigration.
- c) Réaliser les interventions prévues au plan d'intervention, s'il y a lieu.

Cible :

- a) D'ici le 31 mars 2011.
- b) D'ici le 31 mars 2012.
- c) D'ici le 31 mars 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les produits et services de La Financière agricole ont été présentés dans le cadre d'une intervention auprès de Carrefour Blé, un organisme œuvrant dans le domaine de l'immigration.

Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel 12 : Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 28 Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.

Indicateurs :

- Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation.
- Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.
- Aucune intervention financière pour les entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore non conforme aux dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et qui ont été signalées à la FADQ par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Cible : 100 % annuellement pour chacun des indicateurs.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

100 %

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 28 : Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel 16 : Accroître la participation à des activités de formation et encourager la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

ACTION 32 Augmenter la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurances.

Indicateur : Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.

Cible : Réalisation de 100 % chaque année.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

71 %

ACTION 33 Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Indicateurs : Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés).

Cible : 10 % d'étudiants et de stagiaires d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

6,8 %

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2012-2015 – BILAN AU 31 MARS 2013

En janvier 2012, La Financière agricole du Québec (FADQ) a adopté son Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015. Le CGE est un outil qui permet d'évaluer les conséquences des activités de la FADQ sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le CGE s'accompagne d'un Plan de gestion environnementale (PGE) annuel afin d'en assurer la mise en œuvre. Ce plan recense une série de gestes concrets permettant de réduire les impacts négatifs sur l'environnement qui sont générés par les activités de l'organisation. Les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 sont présentés dans le tableau suivant.

OBJECTIF 1

RÉDUIRE LES IMPACTS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT RELIÉS AUX DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS AU 31 MARS 2013
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la réduction des impacts négatifs sur l'environnement reliés aux déplacements des employés	2 activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>3 activités réalisées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un portrait annuel par centre de responsabilité du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans leurs déplacements reliés au travail. <ul style="list-style-type: none"> • Le portrait annuel de l'exercice 2011-2012 a été déposé en août 2012. 2) Participer à un programme de compensation de gaz à effet de serre afin de compenser le nombre de tonnes d'équivalents CO₂ émises par les véhicules corporatifs de la FADQ par la plantation d'arbres. <ul style="list-style-type: none"> • 50 % du nombre de tonnes d'équivalents CO₂ ont été compensés par la plantation d'arbres. 3) Rendre disponibles les outils permettant d'avoir un système de vidéoconférence pour des formations ou des rencontres à distance. <ul style="list-style-type: none"> • Les outils sont disponibles depuis le mois de novembre 2012 pour tous les centres de services et le siège social. <p>1 activité en cours de réalisation au 31 mars 2013</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Sensibiliser le personnel sur les moyens mis en place pour diminuer les impacts négatifs reliés aux déplacements des employés (ex. : vidéoconférence, web-diffusion, etc.). <p>Un article adressé au personnel sur les moyens mis en place pour diminuer les impacts négatifs reliés aux déplacements des employés a été produit et sera diffusé au printemps 2013.</p>
Réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions	Réduction de 20 % du nombre de kilomètres parcourus pour les activités reliées à l'administration d'ici le 31 mars 2015. L'année de référence correspond à l'exercice 2009-2010.	Le nombre de kilomètres parcourus a été réduit cette année de 23,34 % par rapport à l'année de référence 2009-2010.

OBJECTIF 2

ÊTRE UN ORGANISME EXEMPLAIRE AU NIVEAU D'ADOPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS AU 31 MARS 2013
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques écoresponsables adoptées et mises en place	2 activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>4 activités réalisées</p> <p>1) Acquérir et utiliser des papiers et des cartons recyclés contenant des fibres post-consommation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des papiers fins acquis contiennent 100 % de fibres post-consommation. • 98 % des enveloppes, blocs-notes, chemises de classement, pochettes de classement acquis contiennent au moins 10 % de fibres post-consommation. • 100 % des boîtes à documents acquises contiennent au moins 75 % de fibres post-consommation. • 55 % des contrats d'impression sont produits à partir de papiers qui contiennent au moins 30 % de fibres post-consommation. <p>2) Concevoir le Guide pratique pour une réunion écoresponsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le guide a été conçu et diffusé dans l'intranet en août 2012. <p>3) S'assurer que la disposition des équipements au terme de leur durée de vie soit effectuée de façon écoresponsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un formulaire de disposition écoresponsable a été réalisé en mars 2013. <p>4) Acquérir des équipements informatiques moins dommageables pour l'environnement (ordinateurs, imprimantes, cartouches).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des acquisitions d'ordinateurs et d'écrans répondent aux critères EPEAT. • 100 % des acquisitions ou des locations d'imprimantes sont certifiées ISO 14001.

OBJECTIF 3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS AU 31 MARS 2013
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la réduction de la consommation d'énergie	2 activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>2 pratiques mises en place</p> <p>1) Favoriser l'achat ou la location de photocopieurs multifonctions lors du remplacement d'appareils périmés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des appareils périmés ont été remplacés par des photocopieurs multifonctions. <p>2) Procéder à la disposition des documents électroniques inactifs entreposés sur les serveurs de La Financière agricole du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 81 % des unités administratives ont complété la disposition des documents électroniques inactifs et le processus est en cours pour 12 % des unités administratives.

OBJECTIF 4

DIMINUER LA QUANTITÉ DE MATIÈRE RÉSIDUELLE PRODUITE

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS AU 31 MARS 2013
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la diminution de la quantité de matière résiduelle produite	2 activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>1 activité réalisée</p> <p>1) Effectuer des démarches en vue de l'obtention de la reconnaissance du programme <i>ICI ON RECYCLE</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 employés ont participé à une séance de formation sur le programme <i>ICI ON RECYCLE</i> offerte par Recyc-Québec en décembre 2012. <p>1 activité en cours de réalisation au 31 mars 2013</p> <p>2) Recenser et communiquer aux employés les endroits désignés pour la récupération de certains objets (piles, cellulaires, etc.) tant au siège social que dans les centres de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une liste des endroits désignés a été élaborée au cours de l'exercice. Celle-ci sera diffusée auprès du personnel en avril 2013.

ANNEXE 3

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES

FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE
FINANCEMENT
ET PORTEFEUILLE
DE PRÊTS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE
2012-2013

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	11 798	1 614
Encours (M\$)	4 297	113,3
Contributions à l'intérêt (M\$)	1,6	0,01
Réclamations payées (M\$)	12,15	0,19
Prêts autorisés (M\$)	973,7	23,5
Ouvertures de crédit (M\$)	47,6	-
Subventions à l'établissement (M\$)	7,9	-
Subventions au démarrage (M\$)	1,0	-

RÉPARTITION
DES PRÊTS
AGRICOLES
ET FORESTIERS*
SELON
LA PRODUCTION

PRODUCTION	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)
Laitière	54,9	50,7	47,9
Porcine	4,0	6,3	8,5
Grandes cultures	9,5	10,2	12,3
Horticole	7,8	8,4	7,4
Bovine	4,5	6,6	6,5
Avicole	2,0	1,5	1,3
Acéricole	6,0	5,2	6,2
Forestière**	2,9	2,4	2,3
Autres	8,4	8,7	7,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisés au cours de l'exercice.

** Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION
DES OUVERTURES
DE CRÉDIT*
SELON LA
PRODUCTION

PRODUCTION	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)
Horticole	19,7	10,8	14,5
Bovine	58,9	39,6	18,3
Grandes cultures	3,8	2,1	5,3
Porcine	7,7	2,7	3,9
Laitière	0,6	0,4	0,2
Avicole	-	-	-
Acéricole**	-	2,1	1,2
Autres	4,7	1,8	9,0
Biens et services***	4,6	40,5	47,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisées au cours de l'exercice, secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.

*** Incluent les coopératives de producteurs de bovins.

LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELEVÉ AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)
Laitière	58,5	58,4	58,1
Horticole	14,3	13,8	11,2
Porcine	4,9	3,7	5,0
Bovine	4,5	7,0	4,6
Grandes cultures	4,2	5,0	5,8
Avicole	2,1	4,0	3,8
Autres	11,5	8,1	11,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

PROFIL DES PERSONNES ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre	309	318	281
Proportion d'hommes	71 %	69 %	71 %
Proportion de femmes	29 %	31 %	29 %
Âge moyen	28,6	29,4	29,3
Scolarité moyenne (années)	13,3	13,1	13,1
Formation agricole	92 %	94 %	93 %

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2010-2011 (%)	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)
Horticole	26,4	26,9	32,7
Bovine	12,1	13,9	15,8
Grandes cultures	14,3	12,0	14,9
Laitière	13,2	15,7	9,9
Porcine	3,3	2,8	3,0
Avicole	3,3	1,9	2,0
Autres	27,4	26,8	21,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

ASSURANCES

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'entreprises participantes	13 561	13 033	12 400
Valeurs assurées (M\$)	1 113,1	1 136,7	1 220,4
Contributions totales (M\$)	79,4	80,0	81,8
Indemnités (M\$)	42,4	38,7	27,6

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES*

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'entreprises participantes	14 243	13 803	12 782
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$)	2 473,3	2 632,8	2 606,6
Contributions totales (M\$)	511,5	501,8	419,6
Compensations (M\$)	297,3	360,1	389,9
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$)	1 100,2	991,9	896,6
Contributions totales (M\$)	106,1	85,8	64,2
Compensations (M\$)	190,4	50,3	18,5

* Ces données tiennent compte du fait que l'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2012

CULTURES ASSURÉES	NOMBRE DE CLIENTS ASSURÉS*	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES (\$)
Système collectif				
Foin	5 852	433 907		196 802 148
Maïs fourrager	1 980	28 211		38 121 792
Céréales	2 827	73 748		32 658 324
Maïs-grain	1 392	95 831		142 712 686
Système individuel				
Blé	1 005	26 737		18 532 479
Orge	768	21 716		11 302 605
Avoine	795	26 561		11 037 566
Maïs-grain	2 989	215 234		347 454 547
Soya	3 962	193 576		158 531 725
Sarrasin	25	1 011		238 346
Pois secs	6	109		47 385
Haricots secs	52	2 081		2 340 953
Canola	304	11 818		8 429 730
Fraises	69	343		4 745 144
Framboises	8	12		122 204
Bleuets	167	11 809		8 328 755
Pommiers (arbres)	134		809 931	13 997 062
Pommes (unités arbres)	261		728 599	20 349 388
Légumes de transformation	372	11 761		16 571 494
Apiculture				
Abeilles (ruches)	28		8 159	985 246
Miel (ruches)	48		19 462	2 223 649
Sirop d'érable (lb)	1 625		48 699 826	61 692 183
Légumes maraîchers				
«A» multirisques	215	10 175		48 011 055
«B» grêle	102	3 936		21 255 435
«C» plants vivaces et «D» gel	32	564		3 022 076
Pommes de terre	155	13 316		50 921 595
TOTAL	12 400	1 182 456		1 220 435 572

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

**STATISTIQUES
SUR L'ASSURANCE
STABILISATION DES
REVENUS AGRICOLES
POUR LES ANNÉES
CONCERNÉES
PAR L'EXERCICE
FINANCIER 2012-2013**

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	NOMBRE DE CLIENTS ASSURÉS*	VALEURS ASSURÉES (M\$)	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche ⁽¹⁾	2012	3 011	194,2		123 042 ⁽²⁾
					37 222 335 ⁽³⁾
Bouillons et bovins d'abattage	2012	492	247,2		43 305 135 ⁽³⁾
Veaux de grain	2012	111	55,9		68 927 ⁽²⁾
Veaux de lait	2012	159	146,9		146 648 ⁽²⁾
Porcelets	2012	723	497,9		304 115 ⁽⁴⁾
Porcs	2012	840	1 420,5		637 641 496 ⁽³⁾
Agneaux ⁽¹⁾	2012	554	44,0		152 127 ⁽⁵⁾
					5 888 422 ⁽³⁾
Pommes de terre	2011-2012	153	65,2	12 694,2	
Céréales, maïs-grain et oléagineux					
Avoine	2011-2012	2 766	53,9	83 685,6	
Blé fourrager	2011-2012	899	14,9	20 164,9	
Blé de consommation humaine	2011-2012	652	18,3	19 003,4	
Canola	2011-2012	412	12,1	16 033,6	
Maïs-grain	2011-2012	5 164	459,1	342 359,8	
Orge	2011-2012	2 516	44,5	65 196,7	
Soya	2011-2012	5 064	187,2	261 052,0	
Pommes	2011-2012	227	41,4		92 342 ⁽⁶⁾
Total des productions animales		4 839	2 606,6		
Total des productions végétales		9 173	896,6		
Total		12 782	3 503,2		

* Un même client peut être assuré pour plus d'un produit.

(1) Pour l'année d'assurance 2012, les compensations sont réparties à 25 % sur la base des veaux ou des agneaux et à 75 % sur la base des kilogrammes de veaux ou d'agneaux vendus.

(2) Veaux (3) Kilogrammes (4) Truies (5) Agneaux (6) Tonnes métriques

**STATISTIQUES SUR
LE PROGRAMME
AGRI-STABILITÉ*
ANNÉE DE
PARTICIPATION 2011**

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE PAIEMENTS	PAIEMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS
Lait	4 164	323	2,4
Bouvillons et bovins d'abattage	536	97	1,5
Veaux de grain et veaux de lait	241	32	1,7
Veaux d'embouche	2 487	515	3,0
Volailles	392	37	2,4
Porcs	1 131	113	7,6
Agneaux	540	140	1,0
Autres animaux	243	91	1,5
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 772	394	2,8
Autres grandes cultures	460	102	0,4
Pommes	262	87	1,6
Autres fruits	366	126	21,3
Pommes de terre	191	40	1,4
Légumes	552	164	12,0
Horticulture ornementale	340	126	5,6
Produits de l'érable	1 723	179	0,7
Autres	61	18	0,1
TOTAL	17 461	2 584	67,0

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

**STATISTIQUES SUR
LE PROGRAMME
AGRI-INVESTISSEMENT*
ANNÉE DE
PARTICIPATION 2011**

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES EN MILLIONS DE DOLLARS
Lait**	4 836	4 062	4,6
Bouvillons et bovins d'abattage	542	467	1,5
Veaux de grain et veaux de lait	249	231	0,9
Veaux d'embouche	2 520	1 881	1,2
Volailles**	431	273	0,9
Porcs	1 157	1 085	7,5
Agneaux	548	374	0,4
Autres animaux	295	252	0,5
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 946	3 690	11,7
Autres grandes cultures	564	450	0,4
Pommes	292	283	0,9
Autres fruits	424	406	1,6
Pommes de terre	196	193	1,7
Légumes	642	620	3,8
Horticulture ornementale	437	420	2,4
Produits de l'érable	2 280	2 170	2,7
Autres	99	37	< 0,1
TOTAL	19 458	16 894	42,7

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-investissement. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

**STATISTIQUES
SUR LE PROGRAMME
AGRI-QUÉBEC*
ANNÉE DE
PARTICIPATION 2011**

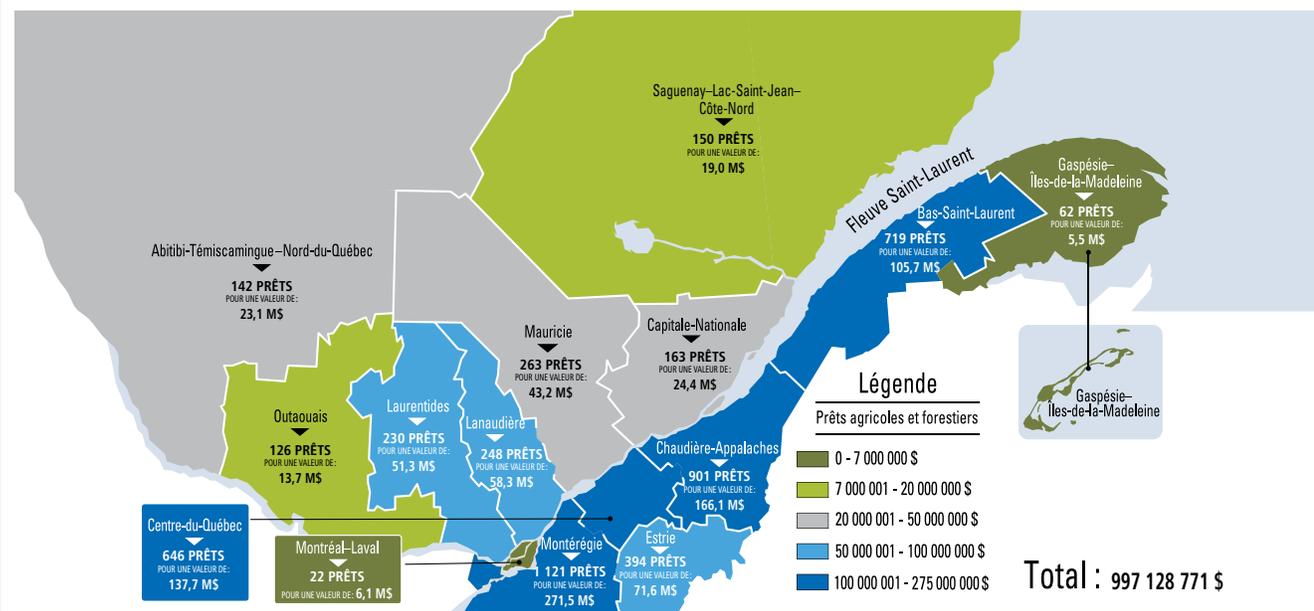
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES EN MILLIONS DE DOLLARS
Lait**	4 826	4 051	9,1
Bouvillons et bovins d'abattage	542	466	2,9
Veaux de grain et veaux de lait	249	231	1,9
Veaux d'embouche	2 519	1 880	2,3
Volailles**	427	273	1,8
Porcs	1 155	1 083	15,0
Agneaux	547	375	0,7
Autres animaux	296	253	1,1
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 945	3 689	23,4
Autres grandes cultures	565	450	0,8
Pommes	292	283	1,9
Autres fruits	424	406	3,1
Pommes de terre	196	193	3,4
Légumes	642	619	7,7
Horticulture ornementale	437	419	4,7
Produits de l'érable	2 278	2 167	5,3
Aquaculture	36	36	0,3
Autres	96	35	< 0,1
TOTAL	19 472	16 909	85,4

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

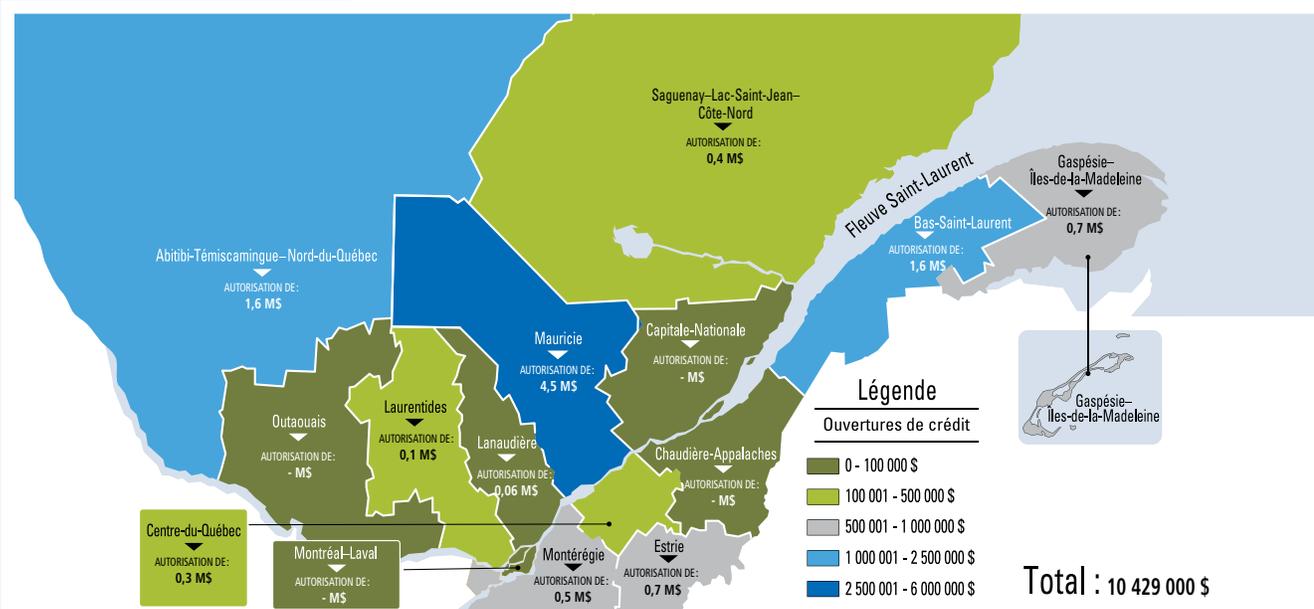
** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-Québec. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

CARTES

CARTE 1

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2012-2013

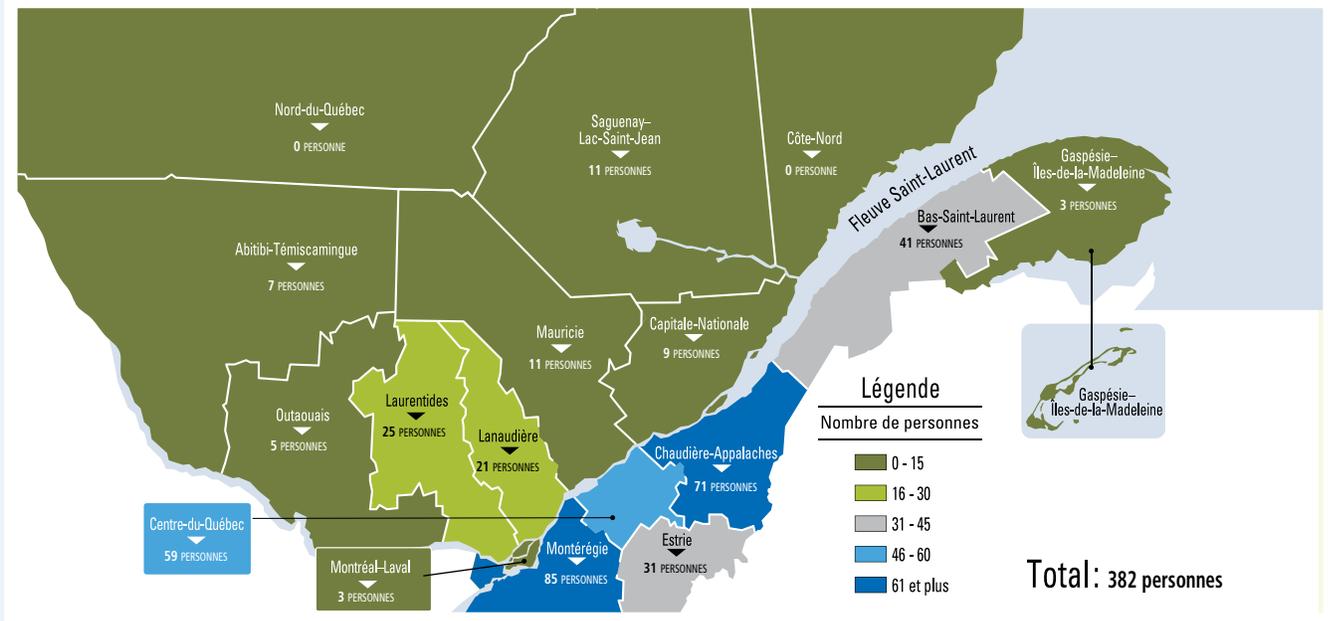
CARTE 2

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT*
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2012-2013

* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 37,2 millions de dollars en acériculture.

CARTE 3

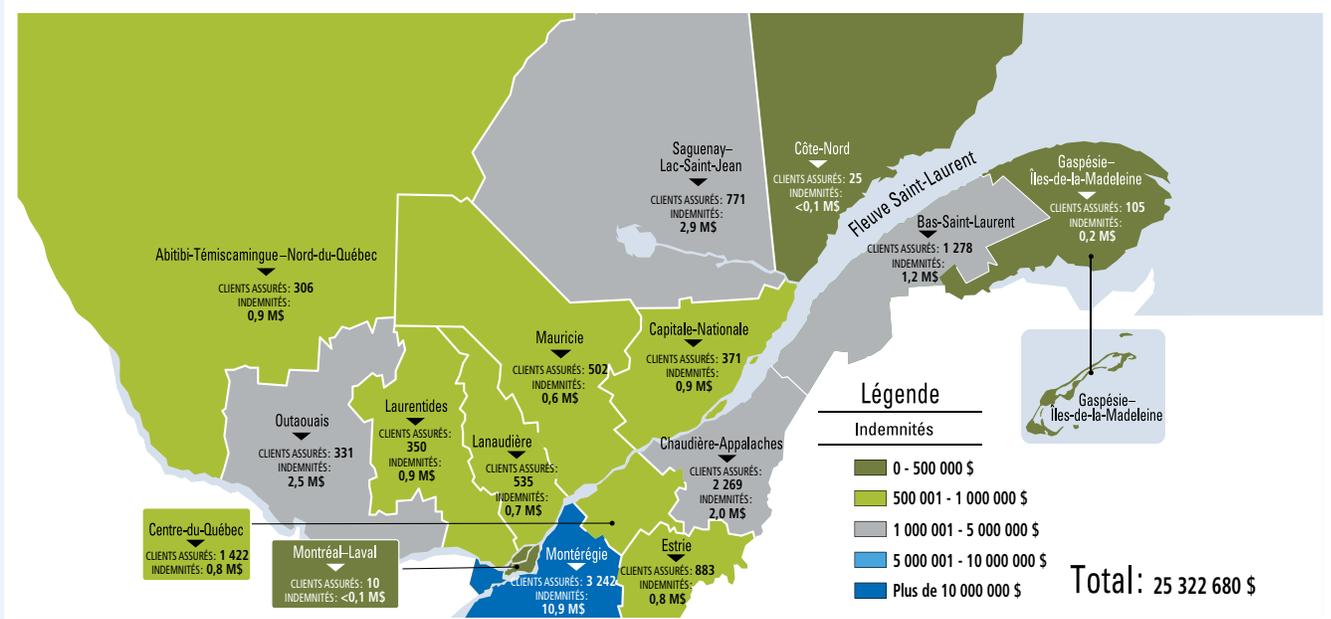
RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES* QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2012-2013



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

CARTE 4

ASSURANCE RÉCOLTE 2012 STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

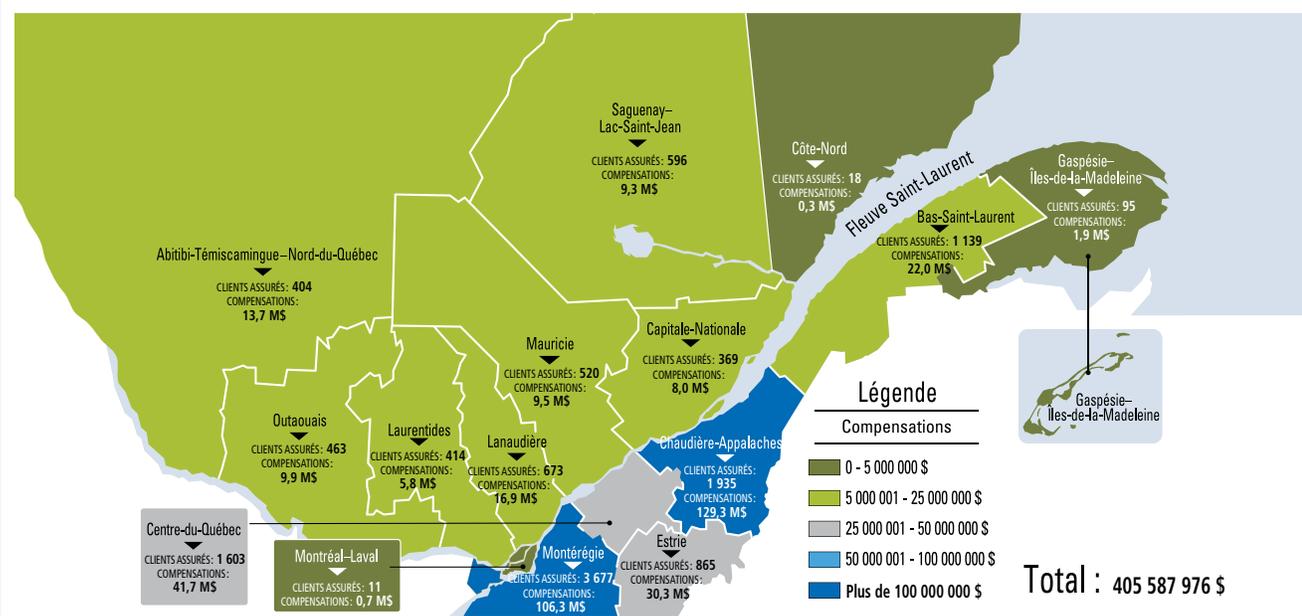


* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 29 avril 2013.

CARTE 5

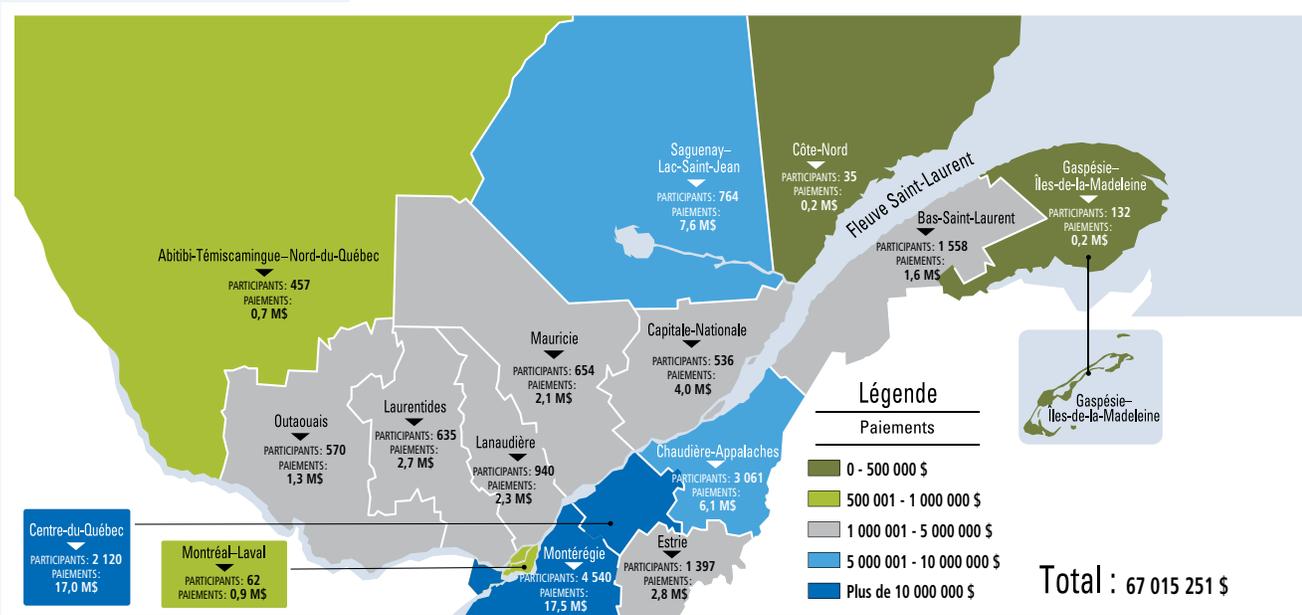
ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES –
ANNÉE 2012-2013

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



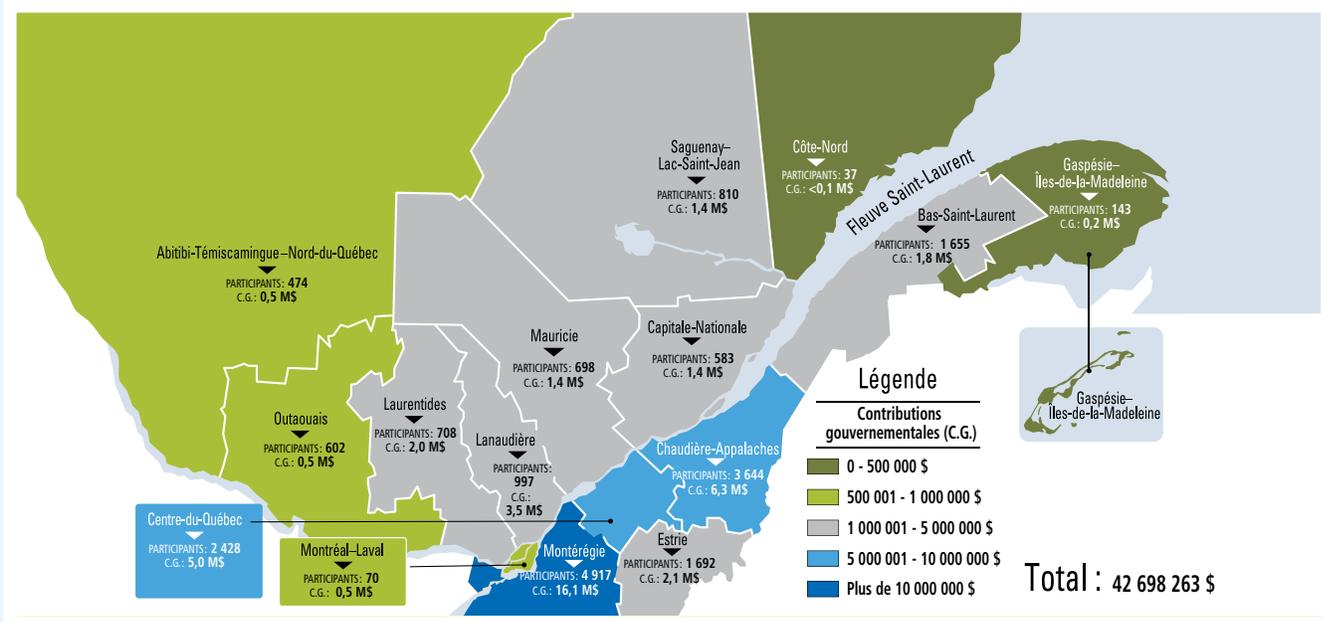
* Année d'assurance 2011-2012 pour les productions végétales et année d'assurance 2012 pour les productions animales.

CARTE 6

PROGRAMME AGRI-STABILITÉ 2011
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

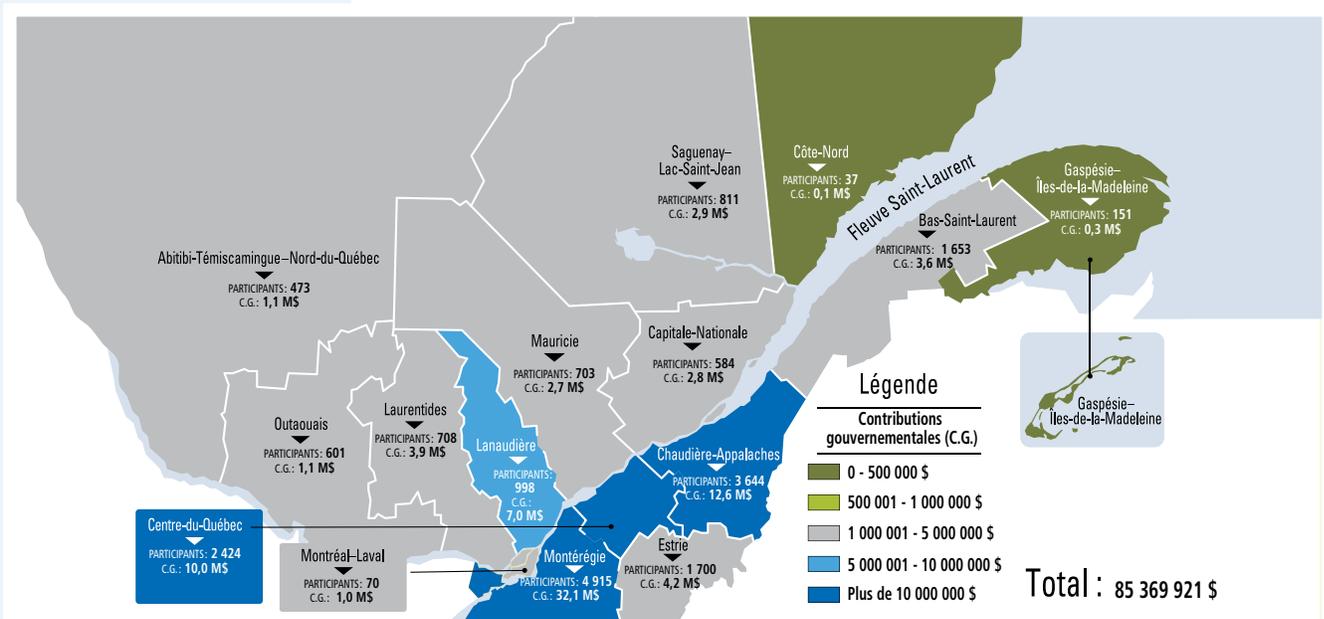
* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 7
PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT 2011
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 8
PROGRAMME AGRI-QUÉBEC 2011
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION 1. Dispositions générales

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION 2. Règles d'éthique et de déontologie

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.
Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurances ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être liées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3. Mise en œuvre

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4. Dispositions finales

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2013

Gouvernance de La Financière agricole du Québec

Le conseil d'administration est formé de quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, qui se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les comités administratifs liés à la gouvernance, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ainsi que le comité de vérification ont été reconstitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil d'administration a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Le profil de compétences des membres composant le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, les autres conseils auxquels ils siègent de même que leur assiduité aux divers comités sont présentés ci-dessous.



André Forcier
Président du conseil d'administration

Nommé le 17 novembre 2010
Mandat de cinq ans prenant fin le 16 novembre 2015

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

André Forcier a occupé des postes de responsabilité dans diverses entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Entre 1968 et 1989, il a assumé la fonction de directeur général chez Agrinove, Les Croustilles Yum Yum, dont il a été également président, et au sein du Groupe Brochu Lafleur. Par la suite, il a agi à titre de vice-président et de directeur général de Culinar inc., division Pâtisserie, avant d'assumer la vice-présidence d'Aliments Martel inc. Enfin, entre 1998 et 2006, il a été vice-président exécutif et directeur général d'Exceldor. M. Forcier est président du conseil d'administration de la Société du Palais Montcalm, en plus d'être membre de celui de CAA-Québec et, jusqu'en juin 2012, de celui d'Opération Enfant Soleil.



Robert Keating

Nommé le 22 mai 2012
En remplacement de M. Jacques Brind'Amour

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Robert Keating est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval. Il a amorcé sa carrière dans l'administration publique québécoise en 1981 à la Régie des assurances agricoles du Québec à titre de conseiller aux études économiques. Par la suite, de 1982 à 2000, il a occupé des postes de conseiller principal et de direction dans différents ministères, dont ceux de l'Énergie et des Ressources, des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et du Conseil exécutif. Entre 2000 et 2012, M. Keating a exercé successivement les fonctions de délégué général du Québec à Tokyo ainsi qu'à New York, de directeur général – Amériques et Asie-Pacifique et de sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, de Financière agricole du Québec – Développement international et de Capital Financière agricole inc. Enfin, il est membre et l'un des vice-présidents de la Confédération internationale du crédit agricole.



Norman Johnston

SOUS-MINISTRE DEPUIS LE 5 JANVIER 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Norman Johnston est titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il possède une large connaissance du secteur bioalimentaire, et son parcours professionnel l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, entre 1979 et 1981, il a été enseignant à la Commission scolaire régionale de Sherbrooke. De 1981 à 1993, il a exercé diverses fonctions à l'Office du crédit agricole du Québec. Par la suite, il a été directeur de la recherche et de la planification au sein de la Société de financement agricole. Entre 2001 et 2009, M. Johnston a contribué significativement à la mise en place de La Financière agricole du Québec comme vice-président au financement. En 2009, il a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avant de devenir sous-ministre en 2011. De plus, il est membre des conseils d'administration de Capital Financière agricole inc. et, jusqu'au 1^{er} mars 2013, du Fonds d'investissement pour la relève agricole.



Jacynthe Gagnon

Nommée le 26 janvier 2010

Mandat de quatre ans prenant fin le 25 janvier 2014

PRÉSIDENTE

FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RIVE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Porcherie L. R. Pilote enr., située dans Charlevoix. De 1997 à 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. M^{me} Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, AGRICarrières, réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional Emploi-Québec et Club agroenvironnemental Rive-Nord.



Charles-Félix Ross

Nommé le 12 mai 2009

Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mai 2013

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

Charles-Félix Ross détient un diplôme de maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. De 1993 à 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs agricoles du Québec. Depuis 2009, il est directeur général adjoint à l'UPA. Il siège aussi aux conseils d'administration de Capital Financière agricole inc., de la Coordination services-conseils et de l'Institut de recherche en économie contemporaine.



Marie-Christiane Lecours

Renommée le 21 mars 2012
Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016
Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES

LAURA SECORD

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (anciennement l'Ordre des comptables agréés) depuis le 5 novembre 1992. Entre 1990 et 1995, elle a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. De 1995 à 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc Itée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.



Christian Overbeek

Renommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

PRÉSIDENT

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, il en est devenu le président en 2006. M. Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie et Conseil général de l'UPA. Il est le président du conseil d'administration du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec et fait aussi partie de celui de l'Association des producteurs de pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.



Gilles Lavoie

Nommé le 12 mars 2009
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013
Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Il a entre autres travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. De 1982 à 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, il a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.



Denis Pageau

Vice-président du conseil d'administration

Nommé le 12 mars 2009

Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENT À L'ADMINISTRATION ET AUX OPÉRATIONS COURCHESNE, LAROSE LTÉE

Denis Pageau est bachelier en agroéconomie de l'Université Laval. Il a été économiste chez Econosult inc., filiale de SNC-Lavalin inc., avant de devenir, en 1984, conseiller spécial et, par la suite, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada. Il a aussi assumé la fonction de vice-président et associé de la firme de services-conseils Stratem inc. Entre 1990 et 1994, il a été successivement directeur national associé et chef de cabinet au Parti progressiste-conservateur du Canada. De 1994 à 2008, il a été vice-président principal aux ventes et au marketing de Premier Horticulture ltée. Il occupe présentement le poste de vice-président à l'administration et aux opérations de Courchesne, Larose ltée. M. Pageau siège au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec et Inno-Centre.



Solange Morneau

Nommée le 18 mai 2011

Mandat de quatre ans prenant fin le 17 mai 2015

Membre indépendant

DIRECTRICE GÉNÉRALE AGROBIOPOLE BAS-SAINT-LAURENT

Diplômée en éducation spécialisée du Cégep de La Pocatière en 1983, Solange Morneau a été directrice adjointe du Camp Trois-Saumons pendant cinq ans. Elle cumule plusieurs années d'expérience comme conseillère politique, tant au bureau de circonscription de Kamouraska-Témiscouata qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle a également agi à titre d'organisatrice et coordonnatrice au cabinet du whip à l'Assemblée nationale. Depuis 2008, M^{me} Morneau occupe le poste de directrice générale de l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent, un organisme régional dont la mission est de favoriser la création et la croissance d'entreprises innovantes dans les secteurs du bioalimentaire, des bioproduits et de l'agroenvironnement. M^{me} Morneau est présidente du conseil d'administration de la Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska et elle siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Centre de développement bioalimentaire du Québec, Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, Centre local de développement de Kamouraska, Caisse populaire Desjardins du Centre de Kamouraska et Co-Éco.



Pierre Lemieux

Nommé le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

PREMIER VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pierre Lemieux occupe la fonction de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis 2007. Producteur laitier, acéricole et forestier, son entreprise agricole est située à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. Il a été élu président de la Fédération des producteurs acéricoles en 1992, poste qu'il a occupé pendant 15 ans. Il est membre du conseil exécutif de l'UPA depuis 2002. M. Lemieux préside le conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, celui d'AGRI-carrières et également celui d'Agri-Traçabilité Québec inc. Il siège de plus au conseil d'administration des organisations suivantes : Capital Financière agricole inc., Commission des partenaires du marché du travail, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, Association des jeunes ruraux du Québec, Conseil canadien des ressources humaines en agriculture du Québec, Conseil québécois de l'horticulture, Fédération canadienne de l'agriculture et Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, dont il est le vice-président.



David Boissonneault

Nommé le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

PRÉSIDENT FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

David Boissonneault a obtenu un diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en 1995. Il est propriétaire d'une entreprise en production porcine, la Ferme La Ronchonnerie inc., et d'une entreprise de production de canneberges, Canneberges King inc., situées dans la région Centre-du-Québec. À partir de 2007, M. Boissonneault a présidé le comité des finisseurs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Quatre ans plus tard, il s'est retrouvé à la tête du Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec, puis a été élu président lors de l'assemblée générale de la FPPQ en juin 2011. Il est alors devenu le plus jeune producteur à accéder à cette fonction dans toute l'histoire de la fédération. M. Boissonneault siège à titre de conseiller au Conseil municipal de Lyster et comme membre au conseil d'administration de la compagnie 9196-7273 Québec inc.



Claire Bilodeau

Nommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

PROFESSEURE AGRÉGÉE ÉCOLE D'ACTUARIAT À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Claire Bilodeau est titulaire d'un doctorat en statistique et d'une maîtrise en actuariat de l'Université de Waterloo. Elle possède également un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval, où elle enseigne depuis 1998. Professeure agrégée de l'École d'actuariat, ses secteurs d'intervention sont les régimes de retraite, les assurances, ainsi que les produits et services financiers. En plus de détenir le titre d'administrateur de sociétés certifié, M^{me} Bilodeau est membre-associée de l'Institut canadien des actuaires et membre-associée de la Society of Actuaries. Elle a été membre du conseil d'administration de la SSQ Mutuelle de gestion de 2008 à 2011. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Mutuelle de microfinance, de même qu'au conseil d'administration de la Chaire d'actuariat.

**Reine Cayer**

Nommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Reine Cayer a acquis une vaste expérience dans le secteur agroalimentaire. Une des propriétaires de Fromagerie Cayer inc., spécialisée dans la fabrication de fromages de type européen, elle en a été l'administratrice et contrôleuse de 1983 à 1996. Par la suite, elle a occupé le poste de directrice des ressources humaines et administratrice du Groupe Cayer-JCB inc. jusqu'en 2000. Au lendemain de l'acquisition de l'entreprise par le Groupe Saputo inc., elle a été nommée directrice de l'usine de Saint-Raymond-de-Portneuf. De 2007 à 2009, elle s'est tournée vers un autre secteur d'activité en devenant contrôleuse chez Dion Moto inc. M^{me} Cayer agit toujours à titre d'administratrice de sociétés. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC, de l'Association des bénévoles de l'Hôpital régional de Portneuf et Centre d'hébergement Saint-Raymond ainsi que de celui de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles inc. à titre de trésorière.

**Françoise Godin**

Nommée le 16 mai 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 15 mai 2016

Membre indépendant

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Titulaire d'un baccalauréat en génie forestier et d'une certification en administration de sociétés de l'Université Laval, Françoise Godin a consacré sa carrière à la gestion et au développement d'entreprises. Pendant 30 ans, elle a été propriétaire-dirigeante de PAMPEV inc., une PME spécialisée dans le secteur agroforestier. À ce titre, elle a réalisé divers projets, dont l'aménagement de deux sites de culture de la canneberge, alors que ce secteur en était encore à ses débuts. En collaboration avec des entrepreneurs albertains et ses associés québécois, elle a mis sur pied un complexe de serres pour la production de plants forestiers devant servir au reboisement dans l'Ouest canadien. Au Québec, elle a aussi implanté des pépinières de production de semis forestiers et a participé à la construction d'un complexe de serres chauffées pour la production à grande échelle d'aulnes crispés destinées au reboisement. M^{me} Godin est membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et du Cercle des administrateurs de sociétés certifiés.

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) AUXQUELS SIÈGENT DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
Keating, Robert	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Capital Financière agricole inc. • Financière agricole du Québec – Développement international
Forcier, André	<ul style="list-style-type: none"> • Société du Palais Montcalm • CAA-Québec
Johnston, Norman	<ul style="list-style-type: none"> • Capital Financière agricole inc.
Gagnon, Jacynthe	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération UPA Rive-Nord • Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale • Conseil général de l'UPA • AGRICarières (comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole) • Réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord • Conseil régional Emploi-Québec • Club agroenvironnemental Rive-Nord
Overbeek, Christian	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie • Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • Conseil général de l'UPA • Centre de recherche sur les grains inc. • Association des producteurs de pierre à chaux du Québec • Groupe de concertation du secteur des grains du Québec
Pageau, Denis	<ul style="list-style-type: none"> • Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec • Inno-Centre
Ross, Charles-Félix	<ul style="list-style-type: none"> • Capital Financière agricole inc. • Coordination services-conseils • Institut de recherche en économie contemporaine
Morneau, Solange	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de développement bioalimentaire du Québec • Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska • Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent • Centre local de développement de Kamouraska • Caisse populaire Desjardins du Centre de Kamouraska • Co-Éco

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
Lemieux, Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Union des productions agricoles • Institut de recherche et de développement en agroenvironnement • AGRICarières • Capital Financière agricole inc. • Agri-Traçabilité Québec • Commission des partenaires du marché du travail • Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Association des jeunes ruraux du Québec • Conseil canadien des ressources humaines en agriculture du Québec • Conseil québécois de l'horticulture • Fédération canadienne de l'agriculture
Boissonneault, David	<ul style="list-style-type: none"> • Ferme La Ronchonnerie inc. • Canneberges King inc. • Conseil municipal de Lyster • Compagnie 9196-7273 Québec inc.
Bilodeau, Claire	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle de microfinance • Chaire d'actuariat de l'Université Laval
Cayer, Reine	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC • Association des bénévoles de l'Hôpital régional de Portneuf et Centre d'hébergement Saint-Raymond

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un administrateur non indépendant est également invité aux séances du comité.

Ce comité a pour mandat de s'assurer que les ressources de la société sont utilisées de façon efficace et efficiente; il doit également formuler des avis au conseil en ce qui concerne l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière. Le comité a la responsabilité de recommander l'approbation du budget annuel et l'approbation des états financiers au conseil d'administration. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assume la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les mandats.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours du dernier exercice financier. L'année a été marquée par l'établissement d'une politique-cadre de gestion des risques associée à la conduite des affaires de la société dont la mise en œuvre sera amorcée au cours du prochain exercice financier. Le comité a également procédé à la révision des stratégies de placement et de la composition des portefeuilles de référence du Fonds d'assurance récolte et du Compte dédié attribuable aux garanties de prêts confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

Le comité a examiné le budget de fonctionnement du prochain exercice financier et en a recommandé l'approbation tout en assurant le suivi de l'application de la Politique de réduction des dépenses de la société. De même, le régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec, la gestion active de la trésorerie et l'implantation des nouvelles normes comptables d'information financière (IFRS) ont fait l'objet d'un suivi soutenu. Des propositions de modifications à la Politique générale de placement et de financement et à la Politique de tarification de la société visant à en actualiser le contenu ont également été formulées par le comité.

Le comité a examiné les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a également étudié les recommandations formulées par le Vérificateur général sur la vérification des états financiers et de l'environnement informatique.

Enfin, le comité a pris connaissance et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il a de plus autorisé le processus d'évaluation de la fonction de vérification interne.

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est composé de quatre membres indépendants du conseil d'administration. Un administrateur non indépendant est également invité aux séances du comité.

Ce comité a pour mandat de veiller, en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et, au besoin, propose des modifications. Il s'assure également de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

Le comité a également le mandat d'analyser la programmation annuelle en ressources informationnelles de la société ainsi que les projets informatiques qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration conformément aux orientations gouvernementales en cette matière.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2012-2013, les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles se sont réunis à quatre reprises.

Le comité a travaillé à l'organisation d'une séance de formation personnalisée sur la gouvernance, plus spécifiquement sur les rôles et responsabilités des administrateurs. Cette formation a été offerte aux membres du conseil d'administration lors d'une séance ordinaire. Les nouveaux administrateurs ont également été conviés à une rencontre d'information sur la réalisation des études de coûts de production. Par ailleurs, un suivi particulier en matière de surveillance du processus de diffusion de l'information a été assuré par le comité.

Le comité a également été saisi de plusieurs dossiers liés aux ressources humaines et à l'éthique : l'étalonnage concurrentiel en gestion des ressources humaines, les impacts liés aux départs à la retraite et le transfert d'expertise, le bilan du plan d'action annuel en santé et sécurité du travail, le bilan de l'application du programme d'aide aux employés, le bilan de l'actualisation du registre de déclarations d'intérêts produites par les employés et le bilan de l'utilisation éthique d'Internet.

Par ailleurs, le comité a procédé à l'analyse de la programmation annuelle 2012-2013 en ressources informationnelles et de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles 2013-2018 et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Il a également pris connaissance des résultats du test d'intrusion dans les systèmes informatiques et des résultats de l'exercice de relève informatique.

Il a, en outre, pris connaissance du projet de réalisation de l'architecture d'entreprise de l'organisation.

Les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs ont été revus par le comité afin de s'assurer de leur pertinence. Par la suite, une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et une évaluation des administrateurs ont été réalisées. Le comité a analysé les résultats de ces évaluations et a ressorti les éléments positifs et ceux faisant l'objet de préoccupations afin de les présenter au conseil d'administration et de lui proposer des pistes d'action permettant de répondre aux attentes exprimées par les administrateurs.

Enfin, le comité s'est penché sur le plan d'action élaboré en vue de la prochaine étude de performance comparée à laquelle participera la société conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

Le comité a fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités.

Le comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres de l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de prendre connaissance et d'analyser les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il apprécie la performance de la société au regard de l'engagement des services à la clientèle, évalue le taux de satisfaction de la clientèle et propose des améliorations à apporter aux services dispensés à cette dernière. Il analyse également la qualité et le coût des services à la clientèle. Enfin, il analyse le rapport d'activités produit annuellement sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle a tenu trois rencontres au cours de la dernière année.

Il a examiné et analysé les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2012 et a pris connaissance du plan d'action visant à bonifier la prochaine édition de ce sondage. Il a, en outre, proposé un projet de sondage à propos de relations d'affaires qui serait élargi à l'ensemble des producteurs agricoles.

Le comité a examiné les résultats de l'évaluation du coût de revient des services dispensés à la clientèle par la société ainsi que les données comparatives avec des organisations similaires.

Le comité s'est également penché sur le plan de communication et la campagne d'information personnalisée sur la gestion des risques réalisée auprès d'un ensemble ciblé d'entreprises agricoles afin de les informer des modifications apportées aux programmes par l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir 2*.

De plus, il s'est intéressé à la démarche réalisée auprès des entreprises admissibles aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour favoriser leur participation à ces programmes dans les délais prescrits et a pris connaissance des résultats comparatifs des sondages réalisés par la société et l'administration fédérale sur le programme Agri-investissement.

L'évolution de la prestation électronique de services et le développement de nouvelles fonctionnalités pour la clientèle ont également fait l'objet d'un suivi. Enfin, les statistiques annuelles sur le traitement des plaintes et les demandes de révision ont été présentées au comité.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2012-2013

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
Forcier, André Président du conseil d'administration Président du comité exécutif Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	12/12	2/2		4/4	
Johnston, Norman	12/12				
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	12/12				3/3
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle Invité au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/12			2/2	3/3
Pageau, Denis Vice-président du conseil d'administration Président du comité de vérification Membre du comité exécutif	9/12	2/2	4/5		
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	12/12			4/4	
Ross, Charles-Félix Invité du comité de vérification	12/12		3/3		
Lecours, Marie-Christiane Membre du comité de vérification	10/12		5/5		
Morneau, Solange Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/12			3/4	
Lemieux, Pierre Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	12/12	2/2			3/3

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
Boissonneault, David	12/12				
Bilodeau, Claire Membre du comité de vérification	12/12		5/5		
Cayer, Reine Membre du comité des services à la clientèle	11/12				3/3
NOUVEAUX MEMBRES					
Keating, Robert Nommé le 22 mai 2012 Membre du comité exécutif	9/9	2/2			
Godin, Françoise Nommée le 16 mai 2012 Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/9			4/4	
MEMBRE SORTANT					
Brouard, Jean-François Remplacé le 16 mai 2012 Membre du comité exécutif	2/3				

ANNEXE 5

COMITÉ DE DIRECTION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2013

Robert Keating
Président-directeur général



Francine Jacques
Vice-présidente aux affaires
corporatives



Sylvie Grondin
Vice-présidente à la clientèle



Jean-François Brouard
Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu



Ernest Desrosiers
Vice-président au financement



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés comme le précise l'article 9 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à son président-directeur général et à ses vice-présidents au cours de l'année se terminant le 31 mars 2013.

ADMINISTRATEUR	FONCTION	RÉMUNÉRATION EN 2012-2013	BONI ACCORDÉ POUR 2011-2012 ET VERSÉ EN 2012-2013 ¹	PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
Keating, Robert ²	Président-directeur général	138 337,00 \$	—	
Brouard, Jean-François ³	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu à partir du 1 ^{er} février 2013	148 626,00 \$	—	2 044,62 \$
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	172 588,00 \$	—	
Jacques, Francine ⁴	Vice-présidente aux affaires corporatives	22 492,00 \$	—	
Grondin, Sylvie ⁵	Vice-présidente à la clientèle	26 552,00 \$	—	
Lavoie, Claude ⁶	Vice-président à la clientèle jusqu'au 9 octobre 2012	79 635,00 \$	—	
Pouliot, Alain ⁷	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu jusqu'au 16 juillet 2012	45 506,00 \$	—	

1. Aucun boni n'a été attribué aux présents administrateurs ainsi qu'aux cadres et cadres juridiques conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

2. M. Keating est entré en fonction le 22 mai 2012. Son salaire annuel est de 163 489,00 \$.

3. M. Brouard a été vice-président aux affaires corporatives jusqu'au 31 janvier 2013. Il a été nommé vice-président aux assurances et à la protection du revenu le 1^{er} février 2013. Il a également occupé le poste de président-directeur général par intérim du 20 février au 22 mai 2012.

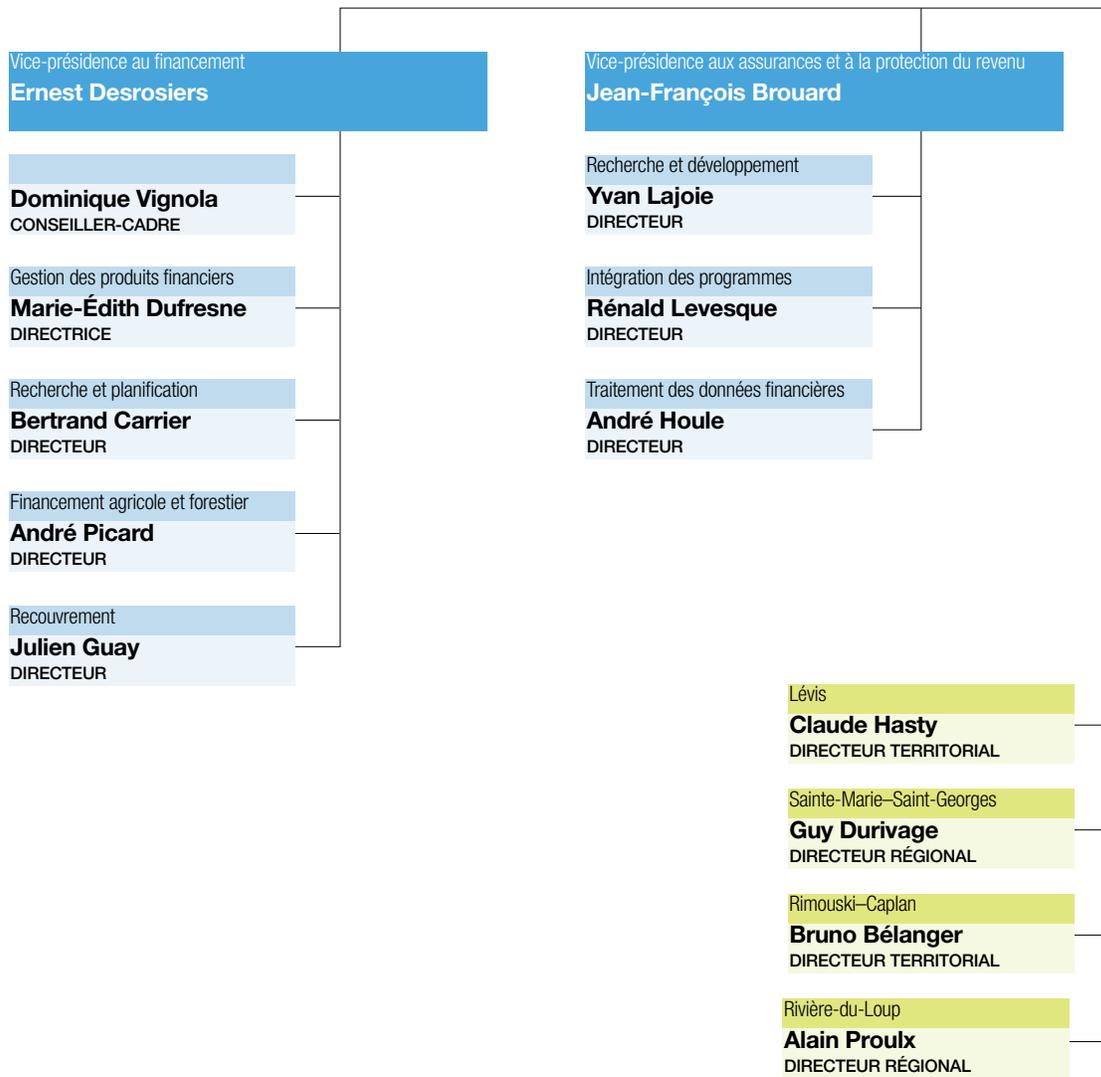
4. M^{me} Jacques est entrée en fonction le 4 février 2013. Son salaire annuel est de 146 188,00 \$.

5. M^{me} Grondin est entrée en fonction le 4 février 2013. Son salaire annuel est de 172 588,00 \$.

6. M. Lavoie a quitté La Financière agricole du Québec le 9 octobre 2012. Son salaire annuel est de 147 894,00 \$.

7. M. Pouliot a quitté La Financière agricole du Québec le 16 juillet 2012. Son salaire annuel est de 147 894,00 \$.

ANNEXE 6

ORGANISATION ADMINISTRATIVE
AU 31 MARS 2013

Conseil d'administration

Président-directeur général
Robert Keating

Secrétariat général

Renée Saint-Hilaire

Vérification interne

Michel Turner
DIRECTEUR

Affaires juridiques

Jean-Pierre Émond
DIRECTEUR

Vice-présidence à la clientèle
Sylvie Grondin

Coordination des opérations
Luc Fradet
DIRECTEUR

Vice-présidence aux affaires corporatives
Francine Jacques

Ressources financières et matérielles
Richard Laroche
DIRECTEUR

Ressources informationnelles
Louis Potvin
DIRECTEUR

Technologies et sécurité
Jocelyn Dompierre
CHEF DE SERVICE

Développement et entretien
Mario Labonté
CHEF DE SERVICE

Communications et marketing
Geneviève Coderre
DIRECTRICE

Ressources humaines
Dominique Boucher
DIRECTRICE

Planification stratégique et développement durable
Sylvie Labbé
DIRECTRICE

Centres de services

Alma

Yves Lefebvre
DIRECTEUR RÉGIONAL

Gatineau

Normand Larochelle
DIRECTEUR RÉGIONAL

L'Assomption–Saint-Eustache

Luc De Grâce
DIRECTEUR RÉGIONAL

Rouyn-Noranda–Amos

Marc Dickey
DIRECTEUR RÉGIONAL

Sherbrooke

Alain Perras
DIRECTEUR RÉGIONAL

Saint-Hyacinthe–Granby

Pierre Girouard
DIRECTEUR TERRITORIAL

Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacinthe Larochelle
DIRECTRICE RÉGIONALE

La Prairie–Salaberry-de-Valleyfield

Jacinthe Larochelle
DIRECTRICE RÉGIONALE (intérim)

Nicolet–Drummondville

Annie Lafrance
DIRECTRICE TERRITORIALE

Trois-Rivières

Michel Beaulac
DIRECTEUR RÉGIONAL

Victoriaville

Jacques Hébert
DIRECTEUR RÉGIONAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.



Robert Keating
Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec
Nommé le 22 mai 2012



Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles



Norman Johnston
Sous-ministre
*Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation*



Jacques Desmeules*
Président du conseil
de La Survivance,
Mutuelle d'assurance-vie
Administrateur de sociétés



Johanne Tanguay
Gestionnaire-conseil



Ernest Desrosiers*
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec
Directeur général par intérim
Capital Financière agricole inc.



Charles-Félix Ross
Directeur général adjoint
Union des producteurs agricoles



Martin Ostiguy*
Directeur de portefeuille –
Participations majoritaires
et relève
Fonds de solidarité FTQ

Un poste vacant



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire du conseil
Capital Financière agricole inc.

* Membres du comité de vérification.

ANNEXE 8**NOS BUREAUX :
POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC****SIÈGE SOCIAL**

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 838-5602
Télécopieur : 418 833-3871
Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-
NORD-DU-QUÉBEC****Centre de services d'Amos**

261, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : 819 444-5335
Télécopieur : 819 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

**Centre de services
de Rouyn-Noranda**

53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone : 819 763-3759
Télécopieur : 819 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

**BAS-SAINT-LAURENT-
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE****Centre de services de Caplan**

C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2689
Télécopieur : 418 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : 418 727-3586
Télécopieur : 418 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

**Centre de services
de Rivière-du-Loup**

Bureau 200
125, rue Jacques-Athanase
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : 418 867-1264
Télécopieur : 418 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC**Centre de services
de Drummondville**

Bureau 100
750, boulevard René-Lévesque
Drummondville (Québec) J2C 7N7
Téléphone : 819 475-8461
Télécopieur : 819 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : 819 293-6991
Télécopieur : 819 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : 819 758-8239
Télécopieur : 819 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

**CHAUDIÈRE-APPALACHES-
CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD****Centre de services de Lévis**

Bureau 079
5410, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : 418 833-7575
Télécopieur : 418 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie

Bureau 200
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : 418 386-8084
Télécopieur : 418 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges

Bureau 110
11500, 1^{re} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : 418 226-3110
Télécopieur : 418 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE**Centre de services de Sherbrooke**

Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone : 819 820-3393
Télécopieur : 819 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

**LAURENTIDES-LANAUDIÈRE-
LAVAL-MONTRÉAL****Centre de services de L'Assomption**

C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : 450 589-2204
Télécopieur : 450 589-9727
Courriel : assomption@fadq.qc.ca

**Centre de services
de Saint-Eustache**

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : 450 472-1140
Télécopieur : 450 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

NOS BUREAUX :
POUR VOUS,
À LA GRANDEUR
DU QUÉBEC

MAURICIE

Centre de services de Trois-Rivières

Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6609
Télécopieur : 819 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Centre de services de Granby

Bureau 220
328, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2W4
Téléphone : 450 776-7145
Télécopieur : 450 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : 450 444-1678
Télécopieur : 450 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5
Téléphone : 450 370-3040
Télécopieur : 450 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : 450 778-6635
Télécopieur : 450 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7
Téléphone : 450 346-8780
Télécopieur : 450 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS

Centre de services de Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-1997
Télécopieur : 819 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Centre de services d'Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : 418 668-2369
Télécopieur : 418 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

RECOUVREMENT

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 834-6864
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : 418 834-6628
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca



ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	107
Rapport de la direction	109
Rapport du comité de vérification.....	110
Rapport de l'auditeur indépendant.....	111
État consolidé des résultats et du déficit cumulé	112
État consolidé de la situation financière	113
État consolidé de la variation de la dette nette	114
État consolidé des flux de trésorerie	115
Notes complémentaires	116

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	143
--	-----

Rapport du fiduciaire	144
Rapport de l'auditeur indépendant.....	145

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

État du résultat global	146
État de la variation du déficit cumulé.....	147
État de la situation financière	148
État des flux de trésorerie	149

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

État du résultat global	150
État de la variation de l'avoir.....	151
État de la situation financière	152
État des flux de trésorerie	153

Notes afférentes aux états financiers.....	154
--	-----

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Rappelons que la subvention du gouvernement du Québec de 630 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010 et que, conformément aux directives gouvernementales, le solde résiduel de ce montant est affecté au remboursement de ce même déficit.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,
Robert Keating



La vice-présidente aux affaires corporatives,
Francine Jacques

Lévis, le 20 juin 2013

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles exigences et normes d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pageau', written in a cursive style.

Le président du comité de vérification,
Denis Pageau

Lévis, le 20 juin 2013

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

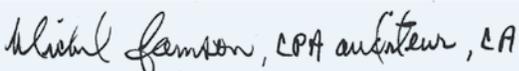
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec par intérim,
Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2013

112 ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars)

La Financière agricole du Québec

	Budget	2013	2012
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	633 843	633 244	631 779
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	115 946	93 331	97 447
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 500	9 210	3 858
Droits administratifs	6 900	6 442	6 594
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 179	5 740	7 466
Intérêts et revenus de placement	4 232	8 906	4 809
Quote-part des résultats des placements en participation (note 14)	—	431	(734)
Autres revenus	881	931	672
	772 481	758 235	751 891
CHARGES			
Contribution aux Fonds :			
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	278 317	307 452	381 925
d'assurance récolte	47 734	48 967	47 818
d'assurance prêts agricoles et forestiers (note 1)	—	—	11 387
Programme Agri-stabilité (note 6)	80 000	44 549	60 503
Programme Agri-investissement (note 6)	46 000	48 843	35 783
Programme Agri-Québec (note 6)	92 300	98 005	73 292
Contribution au paiement de l'intérêt	1 900	1 621	476
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	14 700	8 981	10 081
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	—	—	735
Provision (reprise) pour garanties de prêts (note 22)	18 607	7 000	(946)
Frais d'administration (note 7)	57 829	56 903	57 305
Intérêts	9 192	6 913	10 143
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 14)	—	681	146
	646 579	629 915	688 648
EXCÉDENT ANNUEL	125 902	128 320	63 243
Actif net transféré du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers		—	73 115
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(450 844)	(587 202)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN (note 8)		(322 524)	(450 844)

ÉTAT CONSOLIDÉ | 113 DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2013 (en milliers de dollars)

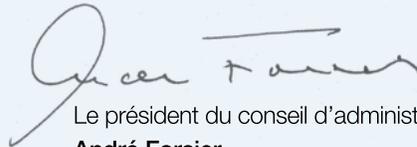
	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 783	6 729
Créances et revenus de placement à recevoir (note 9)	4 761	3 430
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 10)	5 741	6 229
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 11)	342 615	396 687
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 156	725
À recevoir du gouvernement du Canada (note 12)	85 990	90 036
Prêts et ouverture de crédit (note 13)	48 502	36 565
Placements (note 14)	246 252	238 091
	751 800	778 492
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 15)	571 877	742 153
Charges à payer (note 16)	7 960	8 601
Contribution provinciale reportée (note 17)	168	1 278
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	59 390	57 223
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 19)	86 656	46 488
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	26 880	28 237
Dû aux fonds (note 20)	11 652	23 983
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 010	1 217
Dû au gouvernement du Québec (note 21)	29 391	30 611
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	41 772	64 053
Provision pour programme Agri-investissement (note 6)	45 328	39 910
Provision pour programme Agri-Québec (note 6)	90 375	79 050
Provision pour garanties de prêts (note 22)	83 445	88 603
Provision pour vacances	4 845	4 888
Provision pour congés de maladie (note 23)	16 761	16 350
	1 077 510	1 232 645
	(325 710)	(454 153)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 24)	3 186	3 309
	(322 524)	(450 844)

Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)

Obligations contractuelles (note 26)



Le président-directeur général,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration,
André Forcier

114 | ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars)

La Financière agricole du Québec	Budget	2013	2012
Excédent annuel	125 902	128 320	63 243
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions	—	(1 080)	(1 093)
Dispositions	—	9	5
Amortissement	—	1 194	1 236
	—	123	148
Diminution de la dette nette	125 902	128 443	63 391
Actif net transféré du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	—	73 115
DETTE NETTE AU DÉBUT	(454 153)	(454 153)	(590 659)
DETTE NETTE À LA FIN	(328 251)	(325 710)	(454 153)

ÉTAT CONSOLIDÉ | 115 DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars)

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	128 320	63 243
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 194	1 236
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4	(11)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(161)	(307)
Perte de valeur sur placements en BTAA	681	146
Quote-part des résultats des placements en participation	(431)	734
Variation de la provision pour garanties de prêts	(5 158)	(5 097)
	124 449	59 944
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 27)	75 655	285 540
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	200 104	345 484
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Avance à Capital Financière agricole inc.	488	396
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	30 532	29 558
Prêts et ouverture de crédit	(42 469)	(35 269)
Produit de disposition de placements en BTAA	750	904
Acquisition de placements	(9 000)	(333)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(19 699)	(4 744)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 080)	(1 093)
Produit de disposition d'immobilisations	5	16
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(1 075)	(1 077)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(170 276)	(343 766)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	9 054	(4 103)
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	7 797
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	6 729	3 035
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	15 783	6 729
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	6 893	10 120

La Financière agricole du Québec

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Depuis le 1^{er} octobre 2011, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que de certaines dépenses admises par le programme et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles. La Financière agricole assumait également le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers avant l'intégration du Fonds dans la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats.

Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

Instruments financiers

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 29, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du gouvernement du Québec, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des emprunts temporaires, des charges à payer, des montants dus au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, au Fonds d'assurance récolte, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions annuelles du gouvernement du Québec sont comptabilisées en totalité dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les autres contributions, relatives aux paiements de programmes, sont comptabilisées lorsque les dépenses s'y rattachant sont portées aux charges. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsqu'elles répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

Charges

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminués d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Passifs****a) Compte des participants à Agri-investissement et Agri-Québec**

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 4,9 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté les nouvelles normes suivantes du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public : le chapitre SP 3450 - « Instruments financiers », le chapitre SP 3041 - « Placements de portefeuille », le chapitre SP 3410 - « Paiements de transfert » et le chapitre SP 1201 - « Présentation des états financiers ». L'application des nouvelles normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers

Les instruments financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : instruments financiers évalués à la juste valeur ou instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés et les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus par la Société sont tous classés dans la catégorie instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Paiements de transfert

Le nouveau chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

Incidence de l'adoption de ces nouvelles normes

L'adoption de ces nouvelles normes a une incidence uniquement sur la présentation de l'information financière.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle pour une période de cinq ans échéant le 31 mars 2015.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2013	2012
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	630 000	630 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du MAPAQ	1 844	379
Contribution du ministère des Ressources naturelles du Québec	1 400	1 400
	633 244	631 779

(1) Cette enveloppe inclut un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure au montant de 30 millions de dollars, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

La Financière agricole du Québec

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2013	2012
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	29 286	28 549
la contribution à l'administration	8 623	8 448
	37 909	36 997
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme (note 6)	21 203	33 987
la contribution à l'administration	3 843	3 933
	25 046	37 920
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme (note 6)	29 306	21 470
la contribution à l'administration	1 070	1 060
	30 376	22 530
	93 331	97 447

6. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	45 500	45 197
Transport et communication	2 898	3 075
Loyers	3 642	3 559
Services professionnels et administratifs	2 980	3 488
Fournitures et matériel	514	555
Entretien et réparations	175	195
Amortissement des immobilisations	1 194	1 236
	56 903	57 305

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2013	2012
Programmes de financement agricole et forestier	22 206	21 428
Programme d'assurance récolte	14 372	14 081
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 342	9 459
Programme Agri-stabilité	7 370	7 551
Programme Agri-investissement	1 789	1 786
Programme Agri-Québec	1 687	1 960
Capital Financière agricole inc.	66	86
Financière agricole du Québec - Développement international	1 071	954
	56 903	57 305

8. DÉFICIT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seraient ajoutées au montant de l'enveloppe annuelle de la Société selon des modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Les modalités ne sont pas encore définies en date de la finalisation des présents états financiers consolidés. De plus, des mécanismes de suivi et de contrôle des coûts ont été prévus, notamment que tout surplus cumulé devrait être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. Ainsi, le tableau présenté permet de suivre l'évolution de ces deux éléments distinctement.

De plus, La Financière agricole détient une réserve afin de rencontrer les engagements financiers à l'égard de l'ensemble des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

La Financière agricole du Québec

8. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

Le déficit cumulé s'établit comme suit :

	2013			
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent (déficit) cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(539 850)	11 463	77 543	(450 844)
Répartition des résultats :				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :				
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	30 000	—	—	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 910)	—	—	(6 910)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	105 230	—	105 230
Excédent des revenus sur les charges	23 090	105 230	—	128 320
Montant transféré à la réserve	—	(12 736)	12 736	—
Solde à la fin	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)

8. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

	2012			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent (déficit) cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(562 648)	(24 554)	—	(587 202)
Actif net transféré du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	—	73 115	73 115
Répartition des résultats :				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :				
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	30 000	—	—	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(7 202)	—	—	(7 202)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	40 445	—	40 445
Excédent des revenus sur les charges	22 798	40 445	—	63 243
Montant transféré à la réserve	—	(4 428)	4 428	—
Solde à la fin	(539 850)	11 463	77 543	(450 844)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2013	2012
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)	173 724	166 146
Provision pour garantie de prêts (note 22)	(83 445)	(88 603)
	90 279	77 543

La Financière agricole du Québec

9. CRÉANCES ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2013	2012
Comptes clients	3 551	2 539
Revenus de placement	1 210	891
	4 761	3 430

10. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2013	2012
Sans intérêt ni modalité de remboursement	41	—
Portant intérêt au taux de 1,32 %, échéant le 15 avril 2013	4 594	5 200
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	1 106	1 029
	5 741	6 229

11. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2013	2012
Sans intérêt ni modalité de remboursement	28 994	1 324
Portant intérêt à des taux variant entre 1,5 % et 1,55 %, échéant jusqu'au 25 avril 2013	313 621	395 363
	342 615	396 687

12. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2013	2012
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir</i> relatif au :		
programme Agri-stabilité	56 650	64 921
programme Agri-investissement	28 796	24 711
programme Agri-protection	544	404
	85 990	90 036

13. PRÊTS ET OUVERTURE DE CRÉDIT

Ouverture de crédit, portant intérêt au taux de 2,75 %, échéant le 30 juin 2013

Sans intérêt, remboursable par quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2014

Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %⁽¹⁾

2013	2012
37 200	30 000
10 538	5 269
764	1 296
48 502	36 565

Solde des prêts et ouverture de crédit dont l'échéance est de :

moins d'un an

entre 1 et 5 ans

5 ans et plus

2013	2012
37 219	31 330
11 164	4 877
119	358
48 502	36 565

L'ouverture de crédit est garantie par une hypothèque mobilière d'un montant de 100,2 millions de dollars.

(1) Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2037. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 658 milliers de dollars (2012 : 1 156 milliers de dollars).

14. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Dépôts à participation

Placements en participation

2013	2012
74 464	75 734
158 789	150 789
12 999	11 568
246 252	238 091

La Financière agricole du Québec

14. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2013, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Ne pouvant qualifier le marché de ces billets comme étant actif, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 681 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (2012 : 146 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2013 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2013		2012	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	34 461	34 461	34 461	34 461
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	2 100	600	2 942	862
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	109	—	366	—
Actifs inadmissibles	6 826	3 701	7 357	4 709
	84 518	71 509	86 148	72 779
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	87 473	74 464	89 103	75 734

14. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2013		2012	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	89 103	75 734	82 251	69 589
BTAA transférés du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	—	7 756	6 888
Disposition	(750)	(589)	(904)	(597)
Radiation	(880)	—	—	—
Perte de valeur de l'exercice	—	(681)	—	(146)
Solde à la fin	87 473	74 464	89 103	75 734

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2013, la valeur marchande des dépôts à participation est de 172 526 milliers de dollars (2012 : 160 124 milliers de dollars). La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2013.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2012 : 5 918 milliers de dollars).

Placements en participation

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de supporter, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie d'un vendeur non apparenté. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec.

La Financière agricole du Québec

14. PLACEMENTS (suite)

Placements en participation (suite)

	2013	2012
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	11 679	11 128
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	1 320	440
	12 999	11 568

Sommaire des états financiers :

	2013			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 664	1 052	612	551
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	99	460	(361)	(120)
	1 763	1 512	251	431
	2012			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	945	1 508	(563)	(507)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	25	705	(680)	(227)
	970	2 213	(1 243)	(734)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2013, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2012, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2013.

14. PLACEMENTS (suite)

Placements en participation (suite)

	2013			2012
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	18 550	5 864	12 686	12 074
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	4 187	52	4 135	501
	22 737	5 916	16 821	12 575

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2013, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2012.

Le 26 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé son intention de créer le Fonds de l'industrie bioalimentaire Québec, spécialisé dans le financement subordonné et le capital de risque. Advenant la constitution du Fonds, La Financière agricole du Québec serait un des partenaires et transférerait les activités de Capital Financière agricole inc. dans celui-ci. Des discussions sont toujours en cours à la date de signature des états financiers.

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2013	2012
Acceptations bancaires, 1,25 % et 1,27 %, échéant jusqu'au 25 avril 2013	224 602	191 398
Billets à escompte, 1,24 % à 1,30 %, échéant jusqu'au 25 avril 2013	304 675	446 255
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,27 %, échéant jusqu'au 22 avril 2013	42 600	104 500
	571 877	742 153

En vertu du décret 687-2012 du gouvernement du Québec, daté du 27 juin 2012, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 960 millions de dollars échéant le 30 juin 2013 (2012 : 1 140 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2013, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédant pas 960 millions de dollars (2012 : 1 140 millions de dollars).

La Financière agricole du Québec

16. CHARGES À PAYER

	2013	2012
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 127	2 902
Contribution au paiement de l'intérêt	639	200
Programme Agri-stabilité	2 656	2 239
Traitements	1 194	1 196
Fournisseurs	889	1 385
Intérêts sur emprunts temporaires	20	23
Autres	435	656
	7 960	8 601

17. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du MAPAQ concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

18. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2013	2012
Solde au début	57 223	57 627
Dépôts des participants	43 365	44 071
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	43 431	43 720
Intérêts distribués dans les comptes des participants	342	347
Retraits des participants	(84 971)	(88 542)
Solde à la fin	59 390	57 223

19. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	2013	2012
Solde au début	46 488	—
Dépôts des participants	86 422	74 978
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	86 687	73 200
Intérêts distribués dans les comptes des participants	319	32
Retraits des participants	(133 260)	(101 722)
Solde à la fin	86 656	46 488

20. DÛ AUX FONDS

	2013	2012
Fonds d'assurance récolte		
Portant intérêt au taux de 1,22 % et 1,25 %, échéant jusqu'au 2 mai 2013	10 800	18 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	852	653
	11 652	19 253
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	4 730
	11 652	23 983

21. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2013	2012
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 391	5 611
Consenti pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par La Financière agricole avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du FIRA	15 000	15 000
	29 391	30 611

La Financière agricole du Québec

22. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2013	2012
Solde au début	88 603	—
Provision pour garanties de prêts transférée du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	93 700
Débours de garanties	(12 337)	(4 188)
Recouvrement	179	37
Provision (reprise) pour garanties de prêts	7 000	(946)
Solde à la fin	83 445	88 603
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	16 937	26 702
Provision générale	66 508	61 901
	83 445	88 603

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 372,1 millions de dollars (2012 : 4 337,3 millions de dollars). Au 31 mars 2013, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 51,9 millions de dollars (2012 : 76,9 millions de dollars).

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2013		2012	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 351 766	344 288	4 314 121	319 986
Ouvertures de crédit	20 331	32 145	23 130	34 089
	4 372 097	376 433	4 337 251	354 075

22. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garanties de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2013	2012
moins de 5 ans	430 893	432 152
entre 5 et 10 ans	1 278 703	1 283 717
entre 10 et 15 ans	1 441 969	1 463 233
entre 15 et 20 ans	1 177 051	1 125 071
20 ans et plus	43 481	33 078
	4 372 097	4 337 251

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2013	2012
moins de 4 %	3 214 101	2 328 296
de 4 % à 5,99 %	373 752	557 871
6 % et plus	27 329	268 655
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	756 915	1 182 429
	4 372 097	4 337 251

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2013	2012
Solde au début	16 350	15 358
Prestations acquises	1 801	2 141
Prestations versées	(1 390)	(1 149)
Solde à la fin	16 761	16 350

La Financière agricole du Québec

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

- Taux d'indexation variant de 3,20 % à 4,55 % (2012 : 3,20 % à 4,55 %);
- Taux d'actualisation variant de 1,81 % à 3,98 % (2012 : 2,07 % à 3,89 %);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 4 à 33 ans (2012 : 4 à 33 ans).

24. IMMOBILISATIONS

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	768	79
Équipement informatique	1 813	1 498	315
Stations météorologiques	782	436	346
Développement informatique	11 768	9 322	2 446
	15 210	12 024	3 186
	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	849	723	126
Équipement informatique	1 595	1 221	374
Stations météorologiques	782	358	424
Développement informatique	10 927	8 542	2 385
	14 153	10 844	3 309

24. IMMOBILISATIONS (suite)

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ainsi que les coûts capitalisés relatifs au développement informatique ont été respectivement de 21 895 \$, 217 392 \$ et 841 181 \$ (2012 : 4 311 \$, 260 007 \$ et de 828 650 \$). De plus, le coût du mobilier et équipement et de l'équipement informatique disposé s'est élevé à 23 785 \$ (2012 : 299 739 \$).

25. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le compte dédié pour le paiement des débours de garantie.

	2013	2012
Solde au 1 ^{er} avril 2012 (1 ^{er} octobre 2011)	166 146	166 815
Débours de garanties (note 22)	(12 337)	(4 188)
Revenus d'intérêts	8 171	3 460
Recouvrement (note 22)	179	37
Produit de disposition de placements en BTAA	23	22
Montant versé ⁽¹⁾	11 542	—
Solde à la fin	173 724	166 146

Le compte dédié est composé des éléments suivants :

	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373	50
Avance ⁽²⁾	6 800	7 600
Revenus de placement à recevoir	874	819
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	158 789	150 789
	173 724	166 146

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent. Au 31 mars 2012, aucun montant n'avait été versé au compte dédié puisque la Société avait acquitté le droit d'assurance annuel au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers avant le 1^{er} octobre 2011.

(2) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au compte dédié. Conséquemment, n'eût été de l'avance effectuée, le compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

La Financière agricole du Québec

26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables au prochain exercice financier totalisent 6 447 milliers de dollars (2012 : 7 750 milliers de dollars).

27. VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Créances et intérêts à recevoir	(1 331)	(340)
Actifs financiers acquis à la suite de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	—	1 341
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	54 072	194 168
À recevoir du gouvernement du Québec	(1 431)	(725)
À recevoir du gouvernement du Canada	4 046	34 801
Charges à payer	(641)	440
Contribution provinciale reportée	(1 110)	1 192
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	(1 357)	3 629
Comptes des participants au programme Agri-investissement	2 167	(404)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	40 168	46 488
Dû aux fonds	(12 331)	12 079
Dû au gouvernement du Québec	(1 220)	24 999
Dû au gouvernement du Canada	(207)	145
Provision pour programme Agri-stabilité	(22 281)	(25 250)
Provision pour programme Agri-investissement	5 418	(7 935)
Provision pour programme Agri-Québec	11 325	91
Provision pour vacances	(43)	(171)
Provision pour congés de maladie	411	992
	75 655	285 540

28. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 %. Quant au taux du RRAS et RRPE, il est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 624 milliers de dollars (2012 : 2 452 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, La Financière agricole est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Elle établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à cette dernière de remplir ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que La Financière agricole subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au gouvernement du Québec, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. La Société analyse le risque de crédit et le besoin financier avant chaque nouvelle émission.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des fonds fiduciaires et du gouvernement du Québec, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

La Financière agricole du Québec

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risques financiers (suite)****b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. La Financière agricole finance ses charges et l'acquisition d'immobilisations en combinant les flux de trésorerie provenant des crédits du gouvernement du Québec et de ses activités d'exploitation.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 220,4 millions de dollars au 31 mars 2013 (2012 : 232,5 millions de dollars).

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par la Société, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, des emprunts temporaires et du montant dû au Fonds d'assurance récolte, renouvelés périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Compte dédié établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Compte dédié détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2013, la composition du portefeuille de référence du Compte dédié, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	46,25 %	51,25 %	60,25 %
Valeur à court terme	13 %	15 %	20 %
Obligations	31,25 %	36,25 %	45,25 %
Obligations à long terme et dettes immobilières	—	—	—
Actions	17,25 %	26,25 %	33,25 %
Actions canadiennes	4,75 %	7,75 %	10,75 %
Actions Qualité mondiale	0,50 %	2 %	4 %
Actions américaines	3,5 %	6,5 %	9,5 %
Actions - Europe, Australie et Extrême-Orient	4 %	7 %	10%
Actions mondiales, des marchés en émergence et placements privés	1,5 %	3 %	4,5%
Placements sensibles à l'inflation et autres placements	—	22,5 %	—
Stratégie de superposition			
Exposition à la devise américaine	—	3,5 %	7 %
Exposition aux devises - Europe, Australie et Extrême-Orient	—	3,5 %	7 %

Au niveau de la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi, la VaR calculée par la Caisse présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Financière agricole du Québec

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)**c) Risque de marché (suite)**

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La Caisse a révisé la source des données observables sur les taux d'intérêt afin d'obtenir une mesure du risque plus fiable et pertinente, sans toutefois modifier la méthode de base du calcul de la VaR. Sur cette base, la VaR comparative du 31 mars 2012 a été recalculée.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associés aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du fonds particulier pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Au 31 mars 2013, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Compte dédié, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 22,6 % et de 3,1 % (24,0 % et 4,3 % en 2012).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

30. GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2013			2012
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	17 681	421 030	(403 349)	(471 616)
Fonds d'assurance récolte	186 416	2 546	183 870	123 340
	204 097	423 576	(219 479)	(348 276)

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2013	2012
Loyers - Société immobilière du Québec	3 581	3 429
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 378	1 607

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte. Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



La vice-présidente aux affaires corporatives de la Société,
Francine Jacques

Lévis, le 20 juin 2013

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, l'état du résultat global et de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'état du résultat global et de la variation de l'avoire du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2013, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2013

146 | ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
PRODUITS		
Contributions des adhérents (<i>note 6</i>)	176 322	205 671
Contribution de La Financière agricole du Québec (<i>note 6</i>)	307 452	381 925
Intérêts	10	21
	483 784	587 617
CHARGES		
Compensations aux adhérents (<i>note 6</i>)	408 353	410 453
Intérêts - La Financière agricole du Québec	5 740	7 466
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	1 300
Autres frais	124	119
	415 517	419 338
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	68 267	168 279

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ **147**

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(471 616)	(639 895)
Résultat net et global	68 267	168 279
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(403 349)	(471 616)

148 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

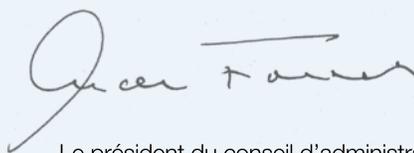
AU 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2013	2012
ACTIF		
Courant		
Encaisse	663	151
Comptes clients (note 7)	6 407	23 548
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	4 730
Avances aux adhérents (note 8)	10 611	11 196
	17 681	39 625
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	595	1 494
Contributions des adhérents reportées (note 9)	19 335	20 437
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	342 615	396 687
Provision pour compensations (note 11)	58 485	92 623
	421 030	511 241
DÉFICIT CUMULÉ (note 12)	(403 349)	(471 616)
	17 681	39 625



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

149

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	68 267	168 279
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	17 141	(13 009)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	4 730	2 571
Avances aux adhérents	585	21 572
Charges à payer	(899)	(888)
Contributions des adhérents reportées	(1 102)	(22 023)
Provision pour compensation	(34 138)	37 644
	(13 683)	25 867
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	54 584	194 146
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	(54 072)	(194 168)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	512	(22)
ENCAISSE AU DÉBUT	151	173
ENCAISSE À LA FIN	663	151
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur activités opérationnelles	15	21
Intérêts payés sur activités de financement	5 492	7 699

150 | ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2013	2012
PRODUITS		
Contributions des adhérents	32 843	32 173
Contribution de La Financière agricole du Québec	48 967	47 818
Intérêts et revenus de placement (<i>note 13</i>)	6 358	2 906
	88 168	82 897
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	27 636	38 685
Intérêts	2	3
	27 638	38 688
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	60 530	44 209

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET **151**

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	2013	2012
AVOIR AU DÉBUT	123 340	79 131
Résultat net et global	60 530	44 209
AVOIR À LA FIN	183 870	123 340

152 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

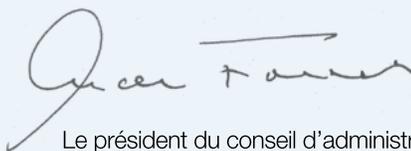
AU 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance récolte

	2013	2012
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	270	77
Comptes clients (note 7)	551	408
Intérêts et revenus de placement à recevoir (note 15)	293	221
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	11 652	19 253
	12 766	19 959
Placements (note 14)	173 650	107 538
	186 416	127 497
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	79	69
Contributions des adhérents reportées (note 9)	853	920
Provision pour indemnités (note 17)	1 614	3 168
	2 546	4 157
AVOIR	183 870	123 340
	186 416	127 497



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds d'assurance récolte

	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	60 530	44 209
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	(2 023)	(846)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(2 089)	860
	56 418	44 223
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(143)	(34)
Intérêts et revenus de placement à recevoir	(72)	(78)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	7 601	(14 650)
Charges à payer	10	15
Contributions des adhérents reportées	(67)	(118)
Provision pour indemnités	(1 554)	909
	5 775	(13 956)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	62 193	30 267
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(62 000)	(36 039)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	193	(5 772)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	77	5 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	270	77
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	98	77
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	172	—
	270	77
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur les activités opérationnelles	30	43
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	2 151	2 788
Intérêts payés sur les activités opérationnelles	1	2

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles | Fonds d'assurance récolte

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie, à partir de normes et de critères définis qui permettent de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de La Financière agricole le 20 juin 2013.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

Estimations et jugements critiques

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 14 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 17 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2012 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 12.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Classification et comptabilisation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements à long terme comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquentement à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relative à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par La Financière agricole et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de La Financière agricole. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IFRS 9 *Instruments financiers* (premier volet)

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011. Le premier volet de cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'application de ce premier volet ainsi que des autres volets à venir est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* a été publiée. Cette norme constitue une source unique d'indications sur la façon d'évaluer la juste valeur lorsque son utilisation est déjà exigée ou permise par d'autres normes IFRS et améliore les obligations d'informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (suite)

IAS 32 Instruments financiers : présentation

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, soit le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur des placements en BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les placements de BTAA et de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 aux 31 mars 2013 et 2012.

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 433 507 milliers de dollars (2012 : 440 254 milliers de dollars) et les contributions de 508 928 milliers de dollars (2012 : 617 397 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 25 154 milliers de dollars (2012 : 29 801 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

7. COMPTES CLIENTS

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2013	2012
Contributions	3 957	17 593
Compensations versées en trop	2 450	5 955
	6 407	23 548

7. COMPTES CLIENTS (suite)

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2013	2012
Année d'assurance 2012	4 418	—
Année d'assurance 2011	466	17 783
Année d'assurance 2010	533	4 515
Année d'assurance 2009	471	549
Antérieures à 2009	519	701
	6 407	23 548

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 244 milliers de dollars au 31 mars 2013 (2012 : 161 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	2013	2012
Contributions	508	388
Indemnités versées en trop	43	20
	551	408

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 7 940 dollars au 31 mars 2013 (2012 : 4 546 dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des indemnités aux résultats.

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles | Fonds d'assurance récolte

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Sans intérêt ni modalité de remboursement

Portant intérêt à des taux variant entre 1,5 % et 1,55 %, échéant jusqu'au 25 avril 2013 (2012 : 1,45 % à 1,53 %, 29 juin 2012)

	2013	2012
	28 994	1 324
	313 621	395 363
	342 615	396 687

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

Solde au début

Compensations versées

Reprise pour provision excédentaire

Compensations versées non provisionnées

Provision pour compensations de l'année d'assurance courante

Solde à la fin

	2013	2012
	92 623	54 979
	(92 578)	(57 779)
	(45)	—
	—	2 800
	58 485	92 623
	58 485	92 623

12. DÉFICIT CUMULÉ

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2012	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2013
Veaux d'embouche	(19 379)	91 548	71 226	583	360
Bouvillons et bovins d'abattage	(14 412)	30 497	27 110	161	(11 186)
Veaux de lait	169	22 816	8 217	24	14 744
Veaux de grain	8 350	3 992	7 370	(23)	4 995
Porcelets	(129 346)	92 434	95 978	1 736	(134 626)
Porcs	(260 719)	161 491	164 269	3 812	(267 309)
Agneaux	875	16 771	15 735	108	1 803
Pommes de terre	(244)	422	(60)	85	153
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(51 567)	61 075	17 827	533	(8 852)
Pommes	(5 343)	2 728	681	135	(3 431)
	(471 616)	483 774	408 353	7 154	(403 349)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Bouvillons et bovins d'abattage	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Veaux de lait	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Veaux de grain	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Porcelets	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Porcs	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Agneaux	2012	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Pommes de terre	2011	1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012
Céréales	2011	1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012
Maïs-grain	2011	1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Soya	2011	1 ^{er} septembre 2011 au 31 août 2012
Canola	2011	15 août 2011 au 14 août 2012
Pommes	2011	15 août 2011 au 14 août 2012

13. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENT

	2013	2012
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 905	1 652
Intérêts sur les placements en BTAA	123	165
Intérêts - La Financière agricole du Québec	262	191
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	36	45
Intérêts sur solde bancaire	9	7
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	2 023	846
	6 358	2 906

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	2013	2012
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 246	709
Placements sensibles à l'inflation	—	118
Actions	500	277
Autres placements	26	20
	1 772	1 124
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	31	(69)
Placements sensibles à l'inflation	—	1 111
Actions	24	329
Autres placements	(16)	14
	39	1 385
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	206	515
Placements sensibles à l'inflation	—	(885)
Actions	1 441	(680)
Autres placements	442	190
	2 089	(860)
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse de dépôt et placement du Québec	5	3
	3 905	1 652

14. PLACEMENTS

	2013	2012
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	19 392	17 368
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	154 258	90 170
	173 650	107 538

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2013, une plus-value non réalisée de 2 023 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2012 : 846 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2013. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 1 939 milliers de dollars.

Le Fonds d'assurance récolte détient les titres suivants de BTAA :

	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	13 980	12 498	13 980	11 575
Catégorie A-2	6 497	5 464	6 497	4 827
Catégorie B	1 179	935	1 179	734
Catégorie C	671	495	671	232
	22 327	19 392	22 327	17 368

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation :

	2013	2012
Placements à la juste valeur (coût 2013 : 152 675 milliers de dollars; 2012 : 90 697 milliers de dollars)	154 286	90 213
Avances du fonds général	4	(22)
Revenus de placement courus et à recevoir	220	158
Revenu net à verser au déposant	(252)	(179)
	154 258	90 170

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2013 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 041 milliers de dollars (2012 : 1 442 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2012 : 2 358 milliers de dollars).

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)**a) Placements (suite)**

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2013	2012
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	111 000	68 533
Obligations	16 051	9 456
	127 051	77 989
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Actions canadiennes	10 848	6 151
Actions Qualité Mondiale	4 722	—
Actions américaines	5 722	3 195
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	6 195	3 575
	27 487	12 921
Autres placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Instruments financiers dérivés étrangers	47	1
	154 585	90 911
Passif lié aux placements		
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	(298)	(687)
Instruments financiers dérivés étrangers	(1)	(11)
	(299)	(698)
	154 286	90 213

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement de un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. Ces instruments financiers s'établissent comme suit :

	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de change⁽¹⁾				
Contrat de change à terme				
Achats	—	211	—	20
Ventes	46	6 120	(10)	3 624
	46	6 331	(10)	3 644

(1) Lorsque les opérations de gestion des risques de change impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

Les échéances de la valeur nominale des actifs et passifs des instruments dérivés sont de moins de un an aux 31 mars 2013 et 31 mars 2012.

15. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2013	2012
Intérêts de dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	1
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	252	179
Intérêts sur placement en BTAA	41	41
	293	221

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2013	2012
Portant intérêt à des taux variant entre 1,22 % et 1,25 %, échéant jusqu'au 2 mai 2013 (2012 : 1,20 % à 1,24 %, échéant jusqu'au 24 mai 2012)	10 800	18 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	852	653
	11 652	19 253

17. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2013	2012
Solde au début	3 168	2 259
Indemnités versées	(2 634)	(1 563)
Reprise pour provision excédentaire	(501)	(595)
Provision pour indemnités de l'année d'assurance courante	1 581	3 067
Solde à la fin	1 614	3 168

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, La Financière agricole assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 8 342 milliers de dollars (2012 : 9 459 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 748 milliers de dollars (2012 : 5 633 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles | Fonds d'assurance récolte

19. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, les taux de prime sont déterminés selon une méthodologie de tarification établie, à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Financière agricole, à titre de fiduciaire, révise périodiquement ses besoins financiers et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par La Financière agricole. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)**a) Risque de crédit (suite)**

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2013, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2013	2012
Bovine	62 %	50 %
Porcine	23 %	27 %
Agneaux	7 %	4 %
Céréaliers	8 %	15 %
Autres	—	4 %
	100 %	100 %

Fonds d'assurance récolte

	2013	2012
Foin et maïs fourrager	27 %	35 %
Céréales	42 %	42 %
Légumes de transformation	2 %	3 %
Légumes maraîchers	21 %	10 %
Pommes de terre	1 %	4 %
Sirop d'érable	3 %	4 %
Autres	4 %	2 %
	100 %	100 %

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Les placements à long terme du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 164,9 millions de dollars au 31 mars 2013 (2012 : 162,3 millions de dollars) pour les Fonds.

Pour les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 14 (b) *Instruments financiers dérivés*. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation. Par la suite, La Financière agricole verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole. Le fiduciaire recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités.

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2013, la composition du portefeuille de référence du Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	77 %	82 %	87 %
Valeur à court terme	67 %	72 %	77 %
Obligations	5 %	10 %	15 %
Obligations à long terme et dettes immobilières	—	—	—
Actions	13 %	18 %	23 %
Actions canadiennes	4 %	7 %	10 %
Actions Qualité Mondiale	—	3 %	6 %
Actions américaines	1 %	4 %	7 %
Actions - Europe, Australie et Extrême-Orient	1 %	4 %	7 %
Actions mondiales, des marchés en émergence et placements privés	—	—	—
Placements sensibles à l'inflation et autres placements	—	—	—
Stratégie de superposition	1 %	7 %	13 %
Exposition à la devise américaine	0,5 %	3,5 %	6,5 %
Exposition aux devises - Europe, Australie et Extrême-Orient	0,5 %	3,5 %	6,5 %

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au niveau de la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi, la VaR calculée par la Caisse présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La Caisse a révisé la source des données observables sur les taux d'intérêt afin d'obtenir une mesure du risque plus fiable et pertinente, sans toutefois modifier la méthode de base du calcul de la VaR. Sur cette base, la VaR comparative du 31 mars 2012 a été recalculée.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associés aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du fonds particulier pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Au 31 mars 2013, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 9,3 % et de 0,6 % (8,4 % et 0,9 % en 2012).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

21. RISQUE D'ASSURANCE

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

21. RISQUE D'ASSURANCE (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par La Financière agricole. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, La Financière agricole s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative :

RÉGION ADMINISTRATIVE	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Bas-Saint-Laurent	10 %	5 %	11 %	7 %
Capitale-Nationale	3 %	3 %	3 %	2 %
Centre-du-Québec	12 %	3 %	11 %	5 %
Chaudière-Appalaches	18 %	8 %	18 %	8 %
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7 %	3 %	7 %	3 %
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 %	1 %	1 %	1 %
Lanaudière	4 %	3 %	4 %	2 %
Laurentides	3 %	4 %	3 %	2 %
Mauricie	4 %	2 %	4 %	3 %
Montérégie	26 %	43 %	26 %	63 %
Montréal—Laval	—	—	—	1 %
Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec	3 %	4 %	3 %	—
Outaouais	3 %	10 %	3 %	—
Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 %	11 %	6 %	3 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

21. RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration du risque d'assurance (suite)

La concentration par produit assuré se répartit comme suit :

	2013	2012
Foin et maïs fourrager	16 %	19 %
Céréales	55 %	50 %
Légumes de transformation	2 %	4 %
Légumes maraîchers	12 %	13 %
Pommes de terre	5 %	5 %
Sirop d'érable	4 %	4 %
Autres	6 %	5 %
	100 %	100 %

22. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 300 milliers de dollars (2012 : 1 300 milliers de dollars).

23. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de quatre recours d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par La Financière agricole.

Le premier dossier regroupe deux recours qui ont été entendus simultanément et dont l'objet est la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral, qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure le 3 février 2012 en faveur des demandeurs pour un montant global de plus de 15 millions de dollars. Ce jugement a été porté en appel et devrait être entendu à l'automne 2013.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins dont la réclamation totalise plus de 138 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leurs conclusions visent à demander à la cour de reconnaître que l'étude en question est non conforme et de modifier la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008 seulement, sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Financière agricole considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de La Financière agricole le 18 juin 2012 et a été porté en appel par les demandeurs. L'audition de la cause devrait se réaliser au cours du prochain exercice financier.

23. ÉVENTUALITÉS (suite)

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit un peu plus de cent entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de La Financière agricole à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations est actuellement de 100 millions de dollars, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la requête, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour d'appel prévue à l'automne prochain. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document et aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont le fiduciaire dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

